This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 479799

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

G. DE MOLINARI

HB
281
M72

La Viriculture

GUILLAUMIN ET Cie

LA
VIRICULTURE

DU MÊME AUTEUR

Études économiques. L'organisation de la liberté industrielle et l'abolition de l'esclavage. 1 vol. in-18. 1846, Paris, Capelle.. 2 fr. »

Les Soirées de la rue Saint-Lazare. Entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété. 1 vol. gr. in-18 1849, Paris, Guillaumin et Cie..... 3 fr. 50

Napoléon III publiciste. Analyse et appréciation de ses œuvres. 1 v. gr. in-18. 1861, Bruxelles, A. Lacroix, Van Meenen et Cie. 3 fr. »

Questions d'économie politique et de droit public. 2 vol. 1861, mêmes éditeurs..... 10 fr. »

Cours d'économie politique fait au musée royal de l'industrie belge, 2e édition. 2 vol. in-8o. 1863, Bruxelles, A. Lacroix, Verboeckoven et Cie. Paris, Guillaumin et Cie..... 12 fr. »

Les clubs rouges pendant le siège de Paris. 1 vol. gr. in-18. 1871, Paris, Garnier frères..... 3 fr. 50

Le mouvement socialiste et les réunions socialistes avant le 4 Septembre 1870, suivi de la pacification des rapports du capital et du travail. 1. v. gr. in-18. 1872, Paris, Garnier frères. 3 fr. 50

La République tempérée. Brochure in-8o. 1873, mêmes éditeurs..... 2 fr. »

Lettres sur les Etats-Unis et le Canada, adressées au *Journal des Débats*, à l'occasion de l'exposition universelle de Philadelphie. 1 vol. gr. in-18. 1876, Paris, Hachette et Cie..... 3 fr. 50

Lettres sur la Russie, 2e édition. 1 vol. gr. in-18. 1877, Paris. Dentu..... 3 fr. 50

L'Evolution économique du XIXe siècle. Théorie du progrès. 1 vol. in-8o. 1880, Paris, C. Reinwald..... 6 fr. »

L'Irlande, le Canada, Jersey. Lettres adressées au *Journal des Débats*. 1 vol. gr. in-18. 1881, Dentu..... 3 fr. 50

L'Evolution politique et la Révolution. 1 vol. in-8o. 1884, Paris, C. Reinwald..... 7 fr. 50

Au Canada et aux montagnes rocheuses. En Russie. En Corse. A l'Exposition universelle d'Anvers. 1 vol. gr. in-18. 1886, C. Reinwald..... 3 fr. 50

Conversations sur le commerce des grains et la protection de l'agriculture. Nouvelle édition. 1 vol. gr. in-18. 1886, Paris, Guillaumin et Cie..... 3 fr. »

A Panama. L'isthme de Panama, La Martinique, Haïti. 1 vol. gr. in-18. 1887, mêmes éditeurs..... 2 fr. »

Les Lois naturelles de l'économie politique. 1 vol. gr, in-18. 1887, mêmes éditeurs..... 3 fr. 50

La Morale économique. 1 vol. in-8o. 1888, mêmes éditeurs. 7 fr. 50

Notions fondamentales d'économie politique et Programme économique, 1 vol. in-8o. 1891, mêmes éditeurs..... 7 fr. 50

Religion. 1 vol. gr. in-18, 2e édition. 1892, mêmes éditeurs. 3 fr. 50

Précis d'économie politique et de morale. 1 vol. gr. in-18. 1892, mêmes éditeurs..... 3 fr. 50

Les Bourses du travail. 1 v. in-18. 1893, mêmes éditeurs. 3 fr. 50

Science et Religion. 1 vol. gr. 18. 1894, mêmes éditeurs. 3 fr. 50

Comment se résoudra la question sociale. 1 vol. gr. in-18, 2e édition. 1896, mêmes éditeurs..... 3 fr. 50

SAINT-DENIS. — IMP. H. BOUILLANT, 20, RUE DE PARIS.

LA

VIRICULTURE

RALENTISSEMENT DU MOUVEMENT DE LA POPULATION

DÉGÉNÉRESCENCE — CAUSES ET REMÈDES

PAR

G. DE MOLINARI

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

REDACTEUR EN CHEF DU *Journal des Économistes*

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie

ÉDITEURS DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES

RUE RICHELIEU, 14

1897

Gen. Lib
Hardman
5-19-49
539271

HB
881
.M72

PRÉFACE

Au commencement de ce siècle, on était préoccupé du danger d'un accroissement excessif de la population et l'on cherchait les moyens de le modérer. Aujourd'hui, le ralentissement du mouvement de la natalité, particulièrement en France, a suscité une crainte opposée et l'on est en quête des moyens d'augmenter le nombre des mariages et de les rendre plus féconds. Comme d'habitude, c'est au gouvernement que l'on s'adresse pour atteindre ce but patriotique : on lui demande de décourager le célibat et d'encourager non seulement

le mariage, mais encore la fécondité par des lois fiscales, bien que l'expérience ait démontré à diverses reprises l'inefficacité incurable de cette sorte de lois. Nous croyons, pour notre part, que la liberté suffit à résoudre le problème de la population comme tous les autres, à la condition toutefois d'être éclairée par la science. Quelle lumière la science apporte-t-elle à la solution de ce problème, tel qu'il se pose actuellement, voilà ce que nous nous sommes proposé de rechercher dans cette étude.

LA VIRICULTURE

CHAPITRE PREMIER

LA REPRODUCTION DES ESPÈCES INFÉRIEURES, VÉGÉTALES ET ANIMALES

C'est la nature qui se charge de régler la reproduction des espèces inférieures, végétales et animales. Il leur suffit d'obéir aux instincts dont elle les a pourvues pour assurer leur conservation et leur multiplication dans les limites qu'elle leur a marquées. Ces instincts sont ceux de la génération, de la paternité et de la propriété.

L'instinct génésique est commun à l'universalité des espèces ; mais il est inégalement productif. C'est à l'échelon le plus bas de la vitalité que la fécondité atteint son maximum. Elle va s'abaissant de degré en degré à mesure que les espèces s'élèvent. On peut dire qu'elle est en pro-

portion directe des risques qui menacent leur existence [1] et en proportion inverse de leur capacité d'y résister.

Ces risques auxquels sont exposées toutes les espèces proviennent, principalement, des conditions auxquelles leur vitalité s'alimente. Elles vivent aux dépens les unes des autres. Les espèces végétales qui subsistent par l'assimilation de matières inorganiques nourrissent la catégorie la plus nombreuse des espèces animales, laquelle est chargée de nourrir les espèces carnassières. Chacune perçoit ainsi une véritable dîme de matériaux de vitalité ; mais cette dîme n'est point perçue sans effort et sans lutte. Dans chaque espèce, les plus forts seuls réussissent à la percevoir, et tel est l'intelligent arrangement des choses qu'ils ne peuvent dérober aux espèces qui leur fournissent la subsistance au delà du surcroît de la reproduction. Quand ils perçoivent davantage et entament le capital de forces vitales des espèces nourricières, la diminution de ce capital entraînant celle des produits détermine une raréfaction de subsistances, laquelle, à son tour, provoque une diminution de la population de l'espèce dîmière. Alors le capital entamé se rétablit, le

1. La multiplication tout à fait extraordinaire de quelques animaux inférieurs, dit le naturaliste Agassiz, est en rapport avec les dangers auxquels est exposée leur postérité.

surcroît reparaît et il fournit une abondance de produits alimentaires qui suscite l'augmentation du nombre des percepteurs de la dîme. L'équilibre se rétablit ainsi, non sans de perpétuelles oscillations, entre la population et les subsistances de la multitude innombrable des espèces végétales et animales, les inférieures fournissant aux supérieures les matériaux de vitalité nécessaires à leur conservation et à leur multiplication utile.

Dans les espèces inférieures, dont les produits sont, dès leur naissance, capables de pourvoir à l'alimentation et à la défense de leur vitalité, l'instinct génésique suffit seul à assurer la reproduction. Un autre instinct apparaît chez les espèces supérieures, et agit pour mener à bien les produits de la génération, — l'instinct de la paternité, ou, pour mieux dire, de la maternité, car il n'existe souvent que chez la mère. Toutefois, cet instinct, si fort qu'il soit, n'agit qu'autant qu'il est utile, il cesse de s'exercer aussitôt que les produits peuvent se suffire à eux-mêmes sans avoir besoin d'aucune aide ou d'aucune tutelle. Alors, non seulement il cesse d'agir, mais, dans un grand nombre d'espèces, les êtres qui étaient naguère l'objet de la sollicitude la plus attentive, sont traités comme des étrangers et repoussés comme des concurrents. C'est l'instinct de la propriété qui apparaît à son tour et qui vient con-

courir à la conservation de l'espèce en prévenant la raréfaction des subsistances. La plupart des carnassiers occupent un domaine qu'ils considèrent comme leur propriété et dans les limites duquel ils ne souffrent pas de concurrents, tels sont le lion et le tigre; il en est de même pour certaines espèces d'oiseaux [1]. Au point de vue de la conservation des espèces, l'utilité de cet instinct est manifeste. Si, dans un canton qui peut suffire seulement à l'alimentation d'un couple de grands félins ou d'oiseaux insectivores, il s'en établissait un plus grand nombre, le gibier se raréfierait promptement au point de ne pouvoir plus suffire même à la subsistance permanente des premiers occupants.

C'est par l'opération de ces différents instincts, dans la mesure où elle est nécessaire, que la nature pourvoit à la conservation et à la reproduction utile des espèces, en évitant le gaspillage des forces vitales. Une partie des produits de l'instinct génésique sert à perpétuer l'espèce, une autre partie sert à alimenter celles qui subsistent au moyen de cette dîme, sans qu'il soit en leur pouvoir de l'augmenter ou d'en épuiser la source.

Il y a cependant, dans le cours des âges, des espèces qui disparaissent et d'autres qui prennent

1. Voir notre *Précis d'économie politique et de morale,* chap. II : Le gouvernement des espèces inférieures.

leur place. Un grand nombre d'espèces végétales et animales des époques successives de la préhistoire ont cessé d'exister et ont été remplacées par des espèces généralement plus parfaites, ou, pour mieux dire, d'une construction moins grossière. Tels sont les grands animaux primitifs, l'iguanodon, le mammouth, l'ours des cavernes. Est-ce aux changements survenus dans leur habitat, — changements auxquels ils n'auraient pas réussi à s'adapter, — qu'il faut attribuer leur extinction? Ou bien est-ce à l'apparition d'espèces concurrentes qui seraient venues leur disputer la subsistance et l'auraient emporté dans la lutte? Cette seconde hypothèse paraît mieux encore que la première expliquer la disparition des grands herbivores, dont l'alimentation exigeait une masse considérable de subsistances, dont la construction était lourde et la reproduction lente. Des espèces plus agiles et plus fécondes devaient finir par les supplanter, comme il arrive aujourd'hui en Australie, où les lapins prennent la place des kangourous, grâce à leur fécondité exubérante.

De même que la nature a pourvu au maintien de l'équilibre entre la population des espèces végétales et animales et leurs moyens de subsistance, c'est-à-dire à la quotité de la reproduction, elle en a assuré la qualité par la double opération de la sélection naturelle et de la sélec-

tion sexuelle. La sélection naturelle donne la victoire aux plus forts ou aux plus capables de résister aux causes de destruction dans la lutte pour la vie, en éliminant les plus faibles. La sélection sexuelle concourt à ce résultat, en faisant préférer les sujets mâles ou femelles les plus propres à la conservation et au développement des qualités les plus utiles à l'espèce. Cette préférence ne semble, à la vérité, se manifester que dans les régions supérieures de l'animalité, et elle est déterminée par l'impulsion d'une sorte d'instinct esthétique qui se joint à l'instinct génésique et produit dans l'espèce humaine le phénomène de l'amour. Elle prévient la dégénérescence du type, en maintenant ou en rétablissant, par une sélection inconsciente, l'harmonie entre ses parties, ou bien encore, si la nature l'a simplement ébauché, elle l'achève et lui donne son plein développement.

Mais l'homme apparaît, et, à mesure que s'accroît sa puissance sur le milieu où il vit, il substitue son gouvernement à celui de la nature dans la conservation et la reproduction des espèces inférieures. Il considère le globe comme un domaine que le Créateur lui a légué, ou affermé, en lui conférant un pouvoir souverain sur toutes les autres créatures. Il est le maître d'en user à sa guise et il en use conformément à son intérêt ou

à ce qu'il croit être son intérêt, sans leur reconnaître aucun droit qu'il soit tenu de respecter. Il s'applique à détruire les espèces qui lui nuisent, à asservir et à multiplier celles qui lui sont utiles, en bouleversant ainsi l'ordre primitif de la création. Dans toutes les parties du globe qu'il a mises en culture, il a substitué à la végétation naturelle une végétation artificielle composée de plantes alimentaires et industrielles, qu'il multiplie et dont il règle la reproduction, autant que cela lui est possible, en raison du besoin qu'il en a. Il a remplacé de même le plus grand nombre des espèces animales à l'état sauvage par des espèces qu'il a réduites à l'état de domesticité et auxquelles il demande des tributs de différentes sortes, leur dépouille ou leur travail, en échange de leur subsistance qu'il assure, de leur défense et de leur entretien dont il se charge. De siècle en siècle, il envahit davantage le domaine de la nature, mais en épuisant trop souvent la fécondité des régions qu'il exploite et en compromettant l'avenir de sa propre espèce par une destruction imprévoyante des matériaux nécessaires à la conservation et au développement de sa vitalité.

Sans doute, une multitude d'espèces échappent à la domination de l'homme ou ne la subissent qu'indirectement et dans une faible mesure : le nombre des végétaux et des animaux à l'état

sauvage, dont la reproduction est réglée par la nature, dépasse encore celui des espèces végétales qu'il a mises en culture et des espèces animales qu'il a réduites à l'état de domesticité. Il est douteux enfin, quels que soient les progrès de sa puissance destructive et productive, qu'il obtienne jamais une maîtrise complète sur les formes inférieures de la vie. Mais comment gouverne-t-il la reproduction de celles qu'il a réussi à asservir, au double point de vue de la quantité et de la qualité? Les lois de la nature agissent par la sélection naturelle et la sélection sexuelle pour assurer la conservation et empêcher la dégénérescence des espèces. Comment agissent les pratiques de l'homme?

Il règle la reproduction des espèces qu'il a assujetties, sous l'impulsion et dans la mesure de son intérêt. Il multiplie les plantes alimentaires et industrielles en raison de la quantité qui en est demandée, sans pouvoir toutefois obtenir toujours exactement cette quantité, car les récoltes subissent l'influence de la température, des maladies et des autres causes de perturbation. La reproduction des espèces animales est plus encore à sa discrétion. Il peut les multiplier ou les remplacer par d'autres, qu'il juge plus avantageuses ; il peut même les supprimer en totalité.

A ce pouvoir de régler la reproduction quantitative des espèces végétales et animales se joint celui d'en modifier la qualité. L'homme peut les transformer pour les adapter de mieux en mieux à ses besoins. Cependant cette transformation a des limites marquées par la nature et qu'il ne peut franchir. S'il est en son pouvoir de modifier les espèces existantes, de créer, dans chacune, des variétés plus ou moins nombreuses, il ne peut créer des types nouveaux par des mariages entre des espèces différentes. Car ces unions sont frappées de stérilité : ce sont des monstres qui ne se reproduisent pas ou dont les produits retournent tôt ou tard aux types primitifs dont ils sont issus[1]. Mais dans les limites où la nature

1. Des observations mille fois répétées, des expériences faites avec une précision universellement reconnue, reprises avec toutes les ressources de la science moderne, ont absolument mis hors de doute que les résultats du *métissage* et ceux de l'*hybridation* ne se ressemblent nullement ; c'est-à-dire que lorsque l'on croise deux individus de *races différentes* mais de même *espèce*, ces phénomènes sont tout autres que lorsque l'on croise deux individus d'*espèces différentes*.

Le *métissage*, c'est-à-dire le *croisement entre races*, s'accomplit spontanément tous les jours, dans nos jardins, comme dans nos fermes, entre les races les plus dissemblables de plantes ou d'animaux ; la difficulté n'est pas de le produire mais de s'en garantir ; il est aussi fécond, parfois plus fécond que l'union entre individus de même race ; la superfétation s'est montrée chez les animaux comme chez les végétaux ; les individus issus de ce croisement conservent toute leur fécondité et donnent chaque jour naissance à des suites de générations *métisses* qui peuvent se propager indéfiniment ; il en est de même du croisement entre tous les métis d'une même espèce.

... L'*hybridation*, c'est-à-dire le *croisement entre espèces*, ne s'accomplit que dans des cas excessivement rares, même chez

l'a enfermé, le pouvoir de l'homme pour transformer et améliorer, du moins au point de vue de son intérêt, les espèces qu'il réduit en servitude, ce pouvoir est considérable. La plupart des espèces végétales qu'il a mises en culture depuis qu'il a commencé à pratiquer l'industrie agricole ont été modifiées au point de n'être plus reconnaissables. La transformation des espèces animales a été plus lente et c'est seulement depuis un siècle que l'élevage est sorti de l'empirisme pour devenir une science. Ajoutons que c'est une science qui est encore à ses débuts et qui est destinée, selon toute apparence, à approprier aux besoins de l'homme un grand nombre d'espèces demeurées jusqu'à présent à l'état sauvage, tout

les végétaux, encore plus chez les oiseaux et à peine peut-il en être question chez les mammifères; l'industrie humaine a pu seule multiplier ces sortes d'unions, en même temps qu'elle a permis de constater les limites étroites de leur possibilité ; quand on parvient à les réaliser, à peu près constamment la fécondité est diminuée, souvent dans des proportions énormes; il n'y a jamais de superfétation; les *hybrides* résultant de ces unions sont d'ordinaire ou extrêmement inféconds ou peu féconds; dans ce dernier cas, lorsqu'on les marie entre eux, la fécondité décroît rapidement et disparaît généralement au bout d'un très petit nombre de générations chez les animaux; il en est habituellement de même chez les végétaux.

... Pour peu que l'on y réfléchisse et qu'on soit au courant des faits scientifiques les plus universellement acceptés, il est impossible de ne pas voir dans l'*infécondité*, ou, si l'on veut, dans la *fécondité restreinte et limitée* entre espèces une de ces *lois* qui régissent et nous expliquent une multitude de phénomènes.

De Quatrefages. *Histoire générale des races humaines*. T. I, p. 45.

en perfectionnant davantage celles qu'il a déjà asservies.

Ce n'est pas seulement une transformation physique que l'homme opère dans les espèces animales qu'il assujettit à sa domination, c'est encore une transformation morale. En les prenant à son service, il les exonère de la nécessité de pourvoir elles-mêmes à leur nourriture, à leur protection contre les intempéries et à leur défense contre les espèces ennemies. Il rend par là même inutiles la plupart des facultés qu'elles employaient à la satisfaction de ces différents besoins et qui ne tardent pas à dépérir faute d'exercice. Celles auxquelles il ne demande que leur chair subissent de ce chef une inévitable déchéance : le porc domestique est moins courageux et moins fort que le sanglier, le mouton est moins agile que le mouflon. En échange de ces aptitudes natives que l'homme leur enlève, il leur procure la sécurité et le bien-être matériel, dans les limites de son intérêt et de ses convenances, mais sans aucune compensation morale. Il ne développe ni leur intelligence ni leurs qualités affectives. Il en est autrement pour les animaux auxquels il demande des services et qu'il associe en quelque sorte à sa vie : tels sont le cheval et le chien. Il s'applique à développer en eux les qualités physiques, intellec-

tuelles et morales qui lui sont le plus utiles, la vitesse chez le cheval de course, l'endurance et le courage chez le cheval de guerre, les aptitudes du chasseur ou du gardien chez le chien, la subordination de leur volonté à la sienne avec la notion du devoir d'obéir à ses commandements chez tous.

Ces résultats, il les obtient par deux procédés : la sélection et l'éducation. A la sélection sexuelle que pratiquent eux-mêmes les individus à l'état de nature, il substitue celle qu'il juge la plus utile et il crée les variétés les plus aptes aux emplois auxquels il les destine. Il complète l'œuvre de la sélection par celle de l'éducation, en usant tour à tour des châtiments et des récompenses.

Ces procédés au moyen desquels l'homme règle la multiplication des espèces inférieures et modifie leurs aptitudes physiques, intellectuelles et morales conformément à son intérêt, il les applique, sous l'impulsion du même mobile, à sa propre espèce.

CHAPITRE II

LES AGENTS ET LES MOBILES DE LA REPRODUCTION DE L'ESPÈCE HUMAINE

La nature a pourvu l'espèce humaine des mêmes instincts au moyen desquels elle assure la conservation des espèces inférieures, mais en y joignant la capacité de régler sa reproduction. C'est d'abord l'instinct génésique qui obéit comme tous les instincts au mobile de la peine et du plaisir. Voyons comment il agit sous l'impulsion de ce mobile.

Les individus dont se composent toutes les espèces ne peuvent se conserver qu'à la condition de s'assimiler continuellement les éléments nécessaires à l'entretien de leur vitalité, et ils sont avertis de cette nécessité par la souffrance. Mais il ne leur suffit pas de renouveler leur provision de forces vitales; ils ne peuvent atteindre leur pleine croissance et perpétuer leur espèce qu'à

la condition de l'augmenter. Dans la période initiale de l'existence, le surcroît est employé à la croissance de l'enfant jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à la limite qui lui est assignée par la nature. Cette limite atteinte, le surcroît de forces vitales produit par la nutrition devient une charge pour l'organisme et une cause de souffrance. Il doit être expulsé d'une manière ou d'une autre. L'instinct génésique lui fournit une issue jusqu'à ce que la puissance d'assimilation des matériaux de la vie, en s'épuisant avec l'âge, cesse de fournir un excédent de forces vitales. L'instinct génésique utilise cet excédent en le transformant en germes qui assurent l'existence de l'espèce. Dans les espèces inférieures, l'activité de cet instinct est limitée à certaines époques de l'année, dans l'espèce humaine elle n'a d'autre limite que celle de la décadence ou de la vieillesse. Mais son opération est moins assurée, son pouvoir de fécondation est inégal et incertain, tandis que dans les espèces inférieures ce pouvoir semble s'exercer sans défaillance.

Cependant l'instinct génésique n'est qu'un des facteurs de la reproduction de l'espèce. Il excite l'individu à dépenser son excédent de vitalité, voilà tout. Cette excitation n'implique aucune préférence, aucun choix. Mais dans l'espèce humaine plus encore que dans les autres, à l'ins-

tinct purement physique de la génération se joint un instinct ou un sentiment esthétique qui attire l'individu chez lequel se produit l'excitation génésique, vers la personnalité qui convient le mieux à la sienne. L'excitation génésique s'en accroît et elle est portée à son paroxysme lorsque la convenance des deux natures existe au plus haut degré. Cette convenance se décèle par des signes extérieurs qui affectent les sens et révèlent les particularités caractéristiques tant physiques que morales de l'être. Ils déterminent une sélection qui a pour résultat d'élever la qualité des produits de la génération ou, tout au moins, d'en empêcher la dégénérescence.

Plus encore que ceux des espèces supérieures de l'animalité, les rejetons de l'espèce humaine ont besoin du secours de leurs parents. Mais de même que nous avons signalé une première différence entre l'activité de l'instinct génésique des animaux et celle du même instinct chez l'homme nous pouvons constater une seconde différence dans la manifestation de l'instinct ou du sentiment de la paternité. Dans les espèces supérieures de l'animalité, cet instinct cesse d'agir dès que les petits ont acquis la force nécessaire pour se suffire à eux-mêmes; aucun lien d'affection ne subsiste alors entre eux et leurs parents. Dans l'espèce humaine, au contraire, ce lien se prolonge même

au delà de la première génération et assure la durée de la famille, après l'avoir fondée. Ce sentiment unit encore les individus issus de la même souche, tout en s'affaiblissant à mesure que la parenté s'éloigne[1]. Il stimule l'activité de chaque génération en l'excitant non seulement à conserver son patrimoine jusqu'au terme de son existence mais encore à l'augmenter pour le léguer à sa descendance, et il contribue ainsi à la multiplication et à l'amélioration de la condition de l'espèce en accroissant ses moyens de subsistance.

Une troisième différence, et celle-ci la plus importante, réside dans le pouvoir que possède l'homme de régler sa reproduction pour la proportionner à ses moyens de subsistance, tandis que ce pouvoir est refusé à l'universalité des espèces végétales et animales. Végétaux et animaux obéissent passivement à l'instinct de la reproduction. Ils n'ont pas le pouvoir de le refréner. Si certaines espèces expulsent leur progéniture du canton qu'elles se sont appropriées ou parfois même la détruisent dans l'intérêt de leur propre subsistance, elles ne la limitent point d'une manière préventive. L'homme seul possède ce pouvoir, ou, pour mieux dire, il l'acquiert à mesure que se

1. Appendice. Note A. L'utilité sociale des liens de parenté.

développe en lui la capacité de gouverner ses instincts et ses appétits. En un mot, la nature gouverne souverainement la reproduction des espèces inférieures : l'homme peut gouverner la sienne. Comme nous le verrons, ce gouvernement a été de tout temps et il n'a pas cessé d'être imparfait et insuffisant, quoiqu'il se soit perfectionné par l'observation et l'expérience, mais, de tout temps aussi, la nature a suppléé à son insuffisance, en employant le même procédé qu'elle met en œuvre pour conserver et améliorer les espèces inférieures ou les empêcher de dégénérer, c'est-à-dire en sacrifiant les plus faibles et les moins capables. Comme nous le verrons encore, ce sacrifice et les souffrances qu'il implique, il dépend de l'homme de les éviter; seulement, c'est à la condition de connaître les lois physiologiques et économiques auxquelles sa reproduction est soumise et de les observer.

Ces lois dont la connaissance et l'observation sont nécessaires au gouvernement de la reproduction de son espèce, l'homme les ignorait à l'origine. Comment a-t-il appris à les connaître et à les observer? De même que tous les autres progrès qui l'ont fait sortir de l'animalité, pour l'élever à la civilisation, ceux qui concernent le gouvernement de la reproduction ont été réalisés sous la pression de la concurrence vitale.

CHAPITRE III

COMMENT LA CONCURRENCE VITALE A AGI POUR OBLIGER L'HOMME A GOUVERNER UTILEMENT SA REPRODUCTION

Comme les espèces inférieures, végétales et animales, l'espèce humaine est soumise à la loi de la concurrence vitale, et cette concurrence, elle ne peut la soutenir qu'à la condition de se conformer dans toutes les manifestations de son activité à une autre loi naturelle : la loi de l'économie des forces. En conséquence, qu'ont fait les hommes sous la pression de la concurrence des autres espèces qui leur disputaient la subsistance ou pour lesquelles ils étaient une proie? Ils ont associé et combiné leurs forces, autrement dit, ils ont constitué des « sociétés ». Grâce à cette association et à cette combinaison de forces, ils ont pu résister aux espèces individuellement plus puissantes et mieux armées, et

finalement les assujettir ou les refouler. Ensuite, lorsque leurs sociétés, en accroissant leur population, se sont trouvées en concurrence et en conflit pour l'acquisition de la subsistance, les plus fortes ont détruit les plus faibles jusqu'à ce que les progrès de leur industrie leur aient fait trouver plus d'avantage à asservir les vaincus qu'à les détruire. L'acquisition de la plus grande somme de forces applicables à leur défense et à leur expansion, tel était donc l'objectif qu'elles devaient se proposer, sous peine d'être exterminées ou asservies, et en vue duquel elles créaient leurs institutions et les règles de conduite, sous forme de coutumes ou de lois, qu'elles imposaient à leurs membres. Ces institutions, ces coutumes ou ces lois répondaient plus ou moins à leur objet, mais les sociétés dans lesquelles elles épargnaient davantage la déperdition des forces et en stimulaient davantage aussi la production, devenaient les plus puissantes et l'emportaient dans les luttes de la concurrence, sous sa forme primitive de guerre. Dans ce travail d'organisation politique et économique, c'étaient l'observation et l'expérience qui guidaient les « inventeurs » des institutions, des coutumes ou des lois aussi bien que ceux de l'outillage et des procédés de la destruction et de la production. Sous l'impulsion du sentiment religieux inhé-

rent à la nature humaine, ils attribuaient leurs inventions à une inspiration ou à une révélation des Divinités, et ils les faisaient accepter, en raison de cette origine divine, par la multitude, animée du même sentiment et imbue de la même foi en l'existence d'êtres supérieurs auxquels l'homme est tenu d'obéir[1].

Dès la formation des premières sociétés, le règlement de la reproduction dut apparaître comme la plus urgente des nécessités de conservation. Composée d'individus dont la vie était étroitement limitée dans le temps, dont les forces allaient d'ailleurs s'affaiblissant avec l'âge, la société, sous sa forme embryonnaire de clan ou de tribu, ne pouvait subsister que par le remplacement successif de la génération existante par une autre, non moins et, s'il se pouvait même, plus forte et plus capable de soutenir la concurrence inévitable des autres espèces et des autres clans ou tribus. Il fallait donc pourvoir à cette nécessité, de la manière la plus conforme à la loi de l'économie des forces, c'est-à-dire en produisant aux moindres frais une génération adaptée sous le double rapport du nombre et de la qualité au besoin de conservation et d'expansion de la société. Les individus livrés à eux-mêmes étaient-ils capables de résoudre

1. Voir l'*Évolution économique du* XIX*e siècle* et *Religion*.

ce problème? Il suffit de se rendre compte des penchants et des appétits auxquels ils obéissaient en matière de reproduction pour se convaincre de la nécessité de leur imposer en cette matière des règles conformes à l'intérêt commun et permanent de la société, règles qu'ils eussent été incapables de découvrir dans leur ignorance des lois physiologiques et économiques de la population, et plus encore d'observer dans leur impuissance originaire à se gouverner eux-mêmes.

Ce problème dont la solution s'imposait à toutes les associations humaines sous la pression inexorable de la concurrence, contenait donc trois données différentes : le nombre, la qualité des produits et leurs frais de production. Il fallait que la génération nouvelle fût proportionnée, quant au nombre, aux moyens de subsistance de la société; qu'elle se composât d'individualités pourvues des forces et des aptitudes les plus propres à conserver et à accroître la puissance sociale; enfin, que la production de cette génération s'opérât avec la moindre dépense ou déperdition de forces.

Or l'agent principal de la reproduction, l'instinct génésique, peut, s'il est abandonné à son impulsion naturelle, produire une génération dépassant considérablement en nombre la génération dont elle est issue. De là, la nécessité de

la limiter d'une manière ou d'une autre pour l'empêcher de dépasser les moyens de subsistance disponibles. La considération de la qualité n'était pas moins importante que celle du nombre. L'observation et l'expérience n'ayant pas tardé à démontrer que des unions trop rapprochées engendraient la dégénérescence et l'affaiblissement de la race, l'intérêt prépondérant de la conservation sociale a commandé de les interdire. Enfin, d'autres règles étaient nécessaires pour assurer l'élève de la nouvelle génération et son entretien jusqu'à ce qu'elle fût en état d'y pourvoir elle-même. Sans doute, le sentiment naturel d'affection des parents pour leur progéniture y pourvoyait dans quelque mesure, mais ce sentiment n'est pas toujours assez fort pour les déterminer à s'imposer les peines et les sacrifices qu'exigent l'élève et l'entretien d'un enfant. L'expérience attestait notamment qu'il était généralement moins développé chez le père que chez la mère; qu'il suffisait rarement à lui faire supporter, de plein gré, sa part des frais de production des êtres qu'il appelait à la vie. Il fallait définir sa responsabilité, l'intéresser et au besoin le contraindre à s'en acquitter.

Ce règlement utile de la reproduction a été l'objet d'un ensemble d'institutions, de coutumes ou de lois que l'on retrouve dans tous les temps

et dans toutes les sociétés, et qui répondaient d'autant mieux à cet objet, qu'elles étaient plus conformes à la loi de l'économie des forces, en assurant de la manière la plus exacte et la plus complète le renouvellement de la population sous le triple rapport du nombre, de la qualité des « produits » et des frais de production.

CHAPITRE IV

LES COUTUMES ET LES LOIS RELATIVES A LA POPULATION DANS LES TEMPS PRIMITIFS ET CHEZ LES PEUPLES ARRIÉRÉS

Que la nécessité se soit imposée à toutes les sociétés de proportionner le nombre de leurs membres à la somme des moyens de subsistance dont elles pouvaient disposer, c'est un point qui ne peut soulever aucun doute. Seulement, ce règlement nécessaire de la population ne pouvait être abandonné à la libre volonté de chacun, qu'à la condition que l'individu fût capable de gouverner sa reproduction comme toutes les autres manifestations de son activité. Or, cette capacité du *self government*, l'individu ne l'a acquise qu'à la longue, et même de nos jours, au sein des sociétés les plus civilisées, bien peu d'hommes la possèdent assez complètement pour les empêcher de nuire à autrui et à eux-mêmes.

Cela étant, voyons comment se posait le problème de la population dans le premier âge de l'humanité, avant que l'homme eût appris à multiplier ses moyens de subsistance, lorsqu'il était réduit, comme les espèces inférieures, à se contenter de ceux que la nature mettait à sa disposition et se chargeait de reproduire.

Sous l'empire de la nécessité de se défendre contre les animaux plus forts et mieux armés, les hommes apparaissent, dès l'origine, comme le plus grand nombre des autres espèces, réunis en troupeaux, en clans ou en tribus. Ces premières associations humaines demandent leur subsistance à la récolte des fruits naturels du sol, à la chasse ou à la pêche. Elles occupent un canton plus ou moins abondant en ressources alimentaires, mais à mesure que leur population s'accroît, elles entrent en concurrence pour l'acquisition de la subsistance avec d'autres associations. C'est une lutte inévitable, et dans laquelle la victoire appartient aux plus forts qui éliminent les plus faibles et les remplacent à l'avantage de l'espèce. Il s'agit donc, avant tout, d'être le plus fort. C'est là pour le troupeau, le clan ou le tribu, la condition d'être ou de ne pas être. Mais, pour devenir et demeurer le plus fort, quelle conduite faut-il tenir? Il faut que dans toutes les manifestations de leur activité, les membres de la société

s'appliquent à produire un maximum de force en échange d'un minimum de dépense, autrement dit qu'ils obéissent à la loi naturelle de l'économie des forces. La nécessité qui s'impose de se conformer à cette loi en matière de reproduction comme en toute autre, sous peine de succomber dans les luttes de la concurrence vitale, donne l'explication de coutumes qui sont devenues plus tard nuisibles et immorales, mais qui étaient, dans ce premier âge de l'humanité, utiles et morales, car elles étaient conformes à l'intérêt général et permanent des sociétés et de l'espèce [1].

Quelles étaient les données du problème dont la solution s'imposait, sous peine de destruction, aux sociétés naissantes ? C'était, en premier lieu, la quantité de subsistances que le troupeau, le clan ou la tribu pouvait se procurer par la récolte des fruits naturels du sol, ou par la chasse aux animaux comestibles. Cette quantité ne pouvait, dans l'état primitif de l'industrie alimentaire, être augmentée que par l'extension du domaine territorial de la société. Or, l'acquisition d'un supplément de territoire, impliquait une lutte avec les animaux ou les hommes qui l'occupaient et qu'il fallait détruire ou expulser, et, dans cette

1. Voir la *Morale économique*. Livre V, chap. II. La morale dans les temps primitifs. La formation des coutumes.

lutte, on ne pouvait l'emporter qu'à la condition d'être le plus fort. En attendant que la société se sentît assez forte pour envahir, avec des chances suffisantes de succès, le domaine d'autrui, la nécessité l'obligeait à proportionner sa population à ses moyens de subsistance *actuels*. Mais les individus qui la composaient étaient, on ne doit pas l'oublier, en possession d'un pouvoir de reproduction tel que la population aurait promptement dépassé ses moyens de subsistance, si l'on n'avait opposé aucun obstacle à son accroissement. Il fallait donc, de deux choses l'une : ou refréner l'instinct de la génération ou supprimer l'excédent de ses produits. Dans l'impuissance où se trouvait originairement l'homme encore voisin de l'animalité à gouverner ses instincts et ses appétits, c'était au second de ces procédés qu'il avait recours. L'infanticide apparaît comme une pratique générale chez les tribus qui n'ont pas appris encore à multiplier leurs subsistances et sont réduites à la portion congrue que leur fournit la nature [1]. Cette pratique, dont l'expérience fait reconnaître la nécessité, est commandée par la coutume et sanctionnée par la religion : la surabondance du croît de la population est offerte en holocauste à la Divinité.

1. APPENDICE. Note B. L'infanticide dans les premiers âges de la civilisation et chez les peuples arriérés.

Cependant, l'observation et l'expérience révèlent encore la nécessité de recourir à d'autres pratiques non moins barbares pour maintenir et accroître la puissance de la tribu : tel est le sacrifice des vieillards, dont la consommation, en diminuant la quantité des subsistances disponibles, réduit d'autant le nombre possible des hommes valides[1]. Enfin, il y a, dans la population, un élément naturellement faible et impropre aux luttes de la concurrence sous sa forme prédominante : la guerre, c'est l'élément féminin. On n'élève donc que le nombre de femmes strictement nécessaire à la reproduction, et même on descend au-dessous de cette limite, quand on a, ou croit avoir des chances suffisantes de les ravir à moins de frais aux tribus avoisinantes. La pratique du rapt est universelle dans les premiers âges de l'humanité, et l'enlèvement des Sabines n'est point un fait exceptionnel.

Un autre motif détermine d'ailleurs la pratique du rapt, en même temps que l'interdiction des unions consanguines : c'est la nécessité de prévenir la diminution des forces de la tribu par la dégénérescence de la race. L'expérience démontrant que les produits de la génération entre parents rapprochés sont inférieurs aux autres en

1. APPENDICE. Note C. Le sacrifice des vieillards.

vigueur et en santé, qu'ils subissent une inévitable dégénérescence, la coutume commande de les empêcher de naître. Or, dans ces petites sociétés dont la population ne pouvait guère dépasser quelques centaines de membres, la parenté ne tardait pas à s'étendre à la généralité, et ses effets nuisibles ne manquaient pas de se faire sentir. Soit par le rapt, soit par des échanges à l'amiable entre des tribus alliées, on prévenait cette nuisance; l'exogamie maintenait la qualité de la population et avait même pour effet de l'améliorer. Les tribus qui pouvaient croître davantage en nombre, au contraire, soit parce qu'elles habitaient des régions plus abondantes en ressources naturelles, soit parce qu'elles avaient commencé à apprendre à les multiplier, ressentaient moins les effets nuisibles de la consanguinité; la supériorité de leurs ressources alimentaires leur permettait d'ailleurs d'élever économiquement le contingent féminin nécessaire à la reproduction sans qu'elles eussent avantage à recourir au rapt; elles pratiquaient l'endogamie.

La diversité des situations économiques déterminait ainsi celle des coutumes en matière de population. La polyandrie, par exemple, qui apparaissait comme une nécessité dans les tribus habitant les localités les moins abondantes en matériaux alimentaires, où il fallait réduire au

minimum l'élément féminin, peu capable de concourir à la défense commune, la polyandrie ne s'imposait point dans les régions où les ressources abondaient, et, selon toute apparence aussi, où une moindre pression de la concurrence sous forme de guerre, permettait une observation moins rigoureuse de la loi de l'économie des forces. Cette inégalité des situations économiques, et cette diversité de leurs conséquences en matière de population, paraissent avoir échappé aux auteurs des recherches sur les origines du mariage et de la famille; les uns, tels que Bachoffen [1], Mac Lennan [2] et Morgan [3], qui ont eu d'ailleurs le mérite de renouveler complètement l'étude des institutions relatives à la population, attribuant un caractère de généralité à la polyandrie dans la tribu, les autres, tels que Westermarck et de Nadaillac, ne l'admettant qu'à titre d'exception et d'anomalie. C'est que ni les uns ni les autres ne tiennent suffisamment compte des circonstances économiques du milieu.

Cet état du milieu, les progrès qui ont substitué les industries productives de l'élève du bétail et de la culture des plantes alimentaires aux indus-

1. *Das Mutterrecht*, Stuttgart 1861.
2. *Primitive mariage*, Edinburgh 1865.
3. *Systems of consanguinity and affinity of the human family*, Washington 1871.

tries destructives de la recherche des végétaux et de la chasse aux animaux comestibles, allaient le modifier profondément, en augmentant dans des proportions énormes la somme des moyens de subsistance que l'homme pouvait obtenir en échange d'une quantité donnée de travail. Tandis que l'industrie d'un chasseur exigeait une superficie de plusieurs kilomètres carrés pour nourrir trois ou quatre individus, tout au plus, la même étendue de terre cultivable suffisait à dix agriculteurs pour produire la subsistance d'une centaine [1]. En d'autres termes, les progrès qui avaien onn naissance à l'agriculture, décuplaient, centuplaient même la productivité du travail de l'homme, et rendaient possible un accroissement de la population proportionné à celui des moyens de subsistance. Grâce à la puissance exubérante de l'instinct génésique, cet accroissement ne tarda point à se produire. Dans des régions où quelques milliers de chasseurs se procuraient avec peine une subsistance précaire sans pouvoir satisfaire d'autres besoins que ceux de première nécessité, on vit s'agglomérer une population de plusieurs millions d'individus, et une multitude d'industries diverses pourvoir amplement à des besoins de seconde nécessité et de luxe que l'augmen-

1. Voir la *Morale économique*. Liv. V. La genèse de la morale, p. 215.

tation de la productivité du travail appliqué à l'industrie alimentaire permettait désormais de satisfaire.

Mais, dans cet état nouveau de la production, la plupart des coutumes ou des lois qui régissaient la reproduction de l'homme dans l'état précédent cessaient d'avoir leur raison d'être : après avoir été conformes à l'intérêt de la société, partant utiles et morales, elles lui devenaient contraires, partant nuisibles et immorales. Si celles qui interdisaient les unions entre parents rapprochés conservaient leur utilité, il en était autrement de celles qui commandaient l'infanticide et le sacrifice des vieillards ; de même, la pratique du rapt et de l'exogamie cessait d'être avantageuse ou nécessaire. En ce qui concernait la population comme en tout le reste, cet état économique nouveau exigeait une législation et une morale nouvelles.

CHAPITRE V

LES COUTUMES ET LES LOIS RELATIVES A LA POPULATION DANS LE SECOND AGE DE LA CIVILISATION. LA REPRODUCTION DES CLASSES ASSERVIES

Quel était l'état économique des sociétés en voie de civilisation lorsque les hommes appartenant aux variétés supérieures de l'espèce eurent remplacé par une série d'inventions et de découvertes les industries destructives du premier âge par des industries productives et augmenté ainsi, dans d'énormes proportions, leurs moyens de subsistance? Voilà ce qu'il importe de savoir si l'on veut pénétrer la raison d'être des coutumes et des lois relatives à la population dans cette seconde période de la vie de l'humanité.

C'est en étudiant les effets de l'accroissement extraordinaire des moyens de subsistance aussitôt que l'homme eut appris à les multiplier qu'on pourra se faire une idée des conditions nouvelles

dans lesquelles se présentait le problème de la mise en équilibre de la population avec les moyens de subsistance. De même que la recherche des végétaux et la chasse aux animaux comestibles impliquaient l'indivision et la jouissance commune du domaine du clan ou de la tribu, l'agriculture nécessitait la division et l'appropriation individuelle de ce domaine. Car nul n'aurait pris la peine de mettre un champ en culture s'il n'avait été assuré de récolter lui-même le grain qu'il avait semé. Or, ce nouveau mode d'acquisition des subsistances présentait de tels avantages qu'il devait finir par remplacer l'ancien, en dépit de toutes les résistances de la routine. Le débouché ouvert à la population s'agrandit dans la proportion de l'augmentation de la quantité des subsistances, et, de plus, la transformation de l'industrie alimentaire tourna au profit des individualités les plus faibles. La récolte et la mouture du blé, la confection du pain, le soin du bétail, en fournissant un emploi suffisamment productif aux vieillards, aux femmes et aux enfants, déterminèrent la conservation des uns, la multiplication des autres. Au lieu d'être réduit le plus souvent à la pratique de la polyandrie, le chasseur devenu agriculteur put avoir la possession d'une femme ou même de plusieurs et il trouva profit à élever des enfants jusqu'à concurrence du nombre de

bras que comportait l'étendue de son exploitation. Seulement, l'acquisition d'une femme et l'élève des enfants exigeaient des avances et comportaient des sacrifices dont la compensation ne pouvait être obtenue que par leur appropriation individualisée. Le propriétaire d'un domaine agricole possédait donc la femme qu'il avait acquise et les enfants qu'il avait élevés, au même titre que son champ et son bétail. Il exerçait sur eux, comme sur les autres créatures placées dans sa dépendance un pouvoir absolu, il pouvait les tuer, les vendre, les louer, etc. Bref, l'individualisation de la propriété du sol, déterminée par le progrès de l'industrie alimentaire, déterminait à son tour l'individualisation, ou, si l'on veut, la création de la famille.

Ce même progrès en suscitait encore un autre dans la constitution des sociétés, en rendant plus avantageux l'assujettissement des vaincus que leur extermination. Les vainqueurs s'approprient le sol avec le capital qui s'y trouve accumulé sous la double forme de matériel et de personnel, et tantôt ils en dirigent eux-mêmes l'exploitation après se l'être partagé, tantôt ils en concèdent la jouissance à ceux qui l'exploitaient, en échange d'une portion plus ou moins considérable des produits, ou bien encore de la quantité de travail nécessaire à la mise en valeur de la partie du

domaine où ils établissent leur demeure et dont ils se réservent le produit.

Sous la domination de cette classe souveraine qui est intéressée à conserver et à étendre le domaine qu'elle s'est appropriée, les sociétés croissent en nombre et en richesse. Aux clans et aux tribus du premier âge succèdent des nations. De quels éléments sont-elles composées?

L'élément le plus nombreux était celui qui fournissait la quantité considérable de force motrice nécessaire à l'agriculture, aux transports par terre et par eau, à la construction des habitations, des temples, des forteresses, etc., etc. Le plus grand nombre des travaux qui sont exécutés de nos jours au moyen d'engins mécaniques, l'étaient alors par la force physique de l'homme. L'imperfection de l'outillage de l'agriculture et de l'industrie des nations jadis les plus avancées, ne suffirait-elle pas d'ailleurs à attester la nécessité de l'application d'un personnel innombrable à toutes les œuvres inférieures de la production?

Combien de millions de simples manœuvres le seul transport des matériaux de construction des monuments de l'Égypte et de l'Assyrie n'a-t-il pas exigé? Mais cette multitude, que les progrès réalisés dans l'industrie alimentaire permettaient maintenant de nourrir, eût-elle été capable de pratiquer le *self government* individuel et, en parti-

culier, de régler sa reproduction sur ses moyens de subsistance? La nature même des travaux auxquels elle était vouée n'opposait-elle pas un obstacle insurmontable au développement des facultés morales qui sont les agents nécessaires du gouvernement de soi-même? L'esclavage apparaissait donc comme une nécessité commandée par l'état embryonnaire de l'industrie, et la seule forme utile du gouvernement de la multitude.

Sous ce régime, le problème de la mise en équilibre de la population avec les moyens de subsistance se résolvait sans déperdition de forces pour la classe la plus nombreuse et la moins capable de le résoudre elle-même. C'était l'intérêt des propriétaires d'esclaves d'en proportionner le nombre aux emplois disponibles. Sans doute, ils pouvaient se tromper dans l'appréciation de l'étendue de leur débouché, mais il faut bien remarquer que dans l'ancien état de l'industrie, — état qui ne s'est guère modifié qu'à une époque récente, — les débouchés de la généralité des branches de la production ne subissaient que des changements extrêmement lents. La plupart des articles nécessaires à la vie étant consommés dans la localité même où ils étaient produits, on pouvait aisément connaître le nombre et les besoins des consommateurs, et dans l'état presque stationnaire de l'industrie, ce nombre et ces besoins ne variaient

qu'insensiblement et à la longue. Les articles de luxe à peu près seuls s'échangeaient à distance et leur production n'exigeait qu'un nombre de travailleurs relativement insignifiant. Le recrutement des ateliers d'esclaves dans l'antiquité grecque et romaine s'opérait au moyen de l'élève sur place ou de l'importation, selon que l'un ou l'autre mode était plus économique. Le développement considérable qu'avait pris le commerce des esclaves, atteste que l'importation revenait fréquemment moins cher que l'élève. On importait en Grèce et plus tard à Rome des esclaves des régions sauvages des bords du Danube, du Caucase, de l'Afrique, où on pouvait se les procurer à bon marché. Le prix des esclaves variait naturellement suivant leurs aptitudes, leur force, leur beauté. Il ne semble pas, ou du moins les renseignements nous font défaut à cet égard, que les anciens se soient appliqués à perfectionner les races d'esclaves, non plus que celles des bêtes de somme ou des animaux domestiques; en revanche, ils élevaient avec soin les sujets d'élite, et développaient leurs facultés productives en vue du profit qu'ils pouvaient tirer de la science d'un grammairien ou de la beauté d'une courtisane [1].

Quoi qu'il en soit, l'esclavage résolvait le pro-

1. APPENDICE. Note D. Avances d'éducation professionnelle, faites aux esclaves.

blème de l'équilibre de la population et des moyens de subsistance pour la classe la plus nombreuse des sociétés de l'antiquité comme aussi la moins capable de régler sa reproduction. Lorsque, sous l'influence de causes économiques que nous avons analysées [1], le servage remplaça l'esclavage, la reproduction de la classe asservie ne fut pas davantage abandonnée à la libre volonté de l'individu. Cette classe se partageait en trois grandes catégories : les serfs domestiques, employés au service de la maison du seigneur, les serfs attachés à la glèbe, qui cultivaient le sol et achetaient la jouissance d'un lot de terre, au moyen de redevances en travail (la corvée) ou en nature, et les serfs industriels auxquels le seigneur accordait la liberté de travailler pour d'autres que pour lui, soit dans le domaine soit au dehors, en échange d'une redevance en argent et parfois d'un droit de préemption sur les produits de leur industrie. Les serfs des deux premières catégories qui étaient de beaucoup les plus nombreux ne pouvaient se marier qu'avec l'autorisation du seigneur, et cette autorisation il l'étendait ou la restreignait suivant qu'il lui paraissait avantageux de presser ou de ralentir le mouvement de la population

1. Voir l'*Évolution économique du* XIXe *siècle*. Chap. VI et suivants : Le Passé.

de son domaine. Les serfs industriels qui constituèrent des corporations, après s'être libérés de leurs redevances et affranchis de la tutelle seigneuriale demeuraient néanmoins soumis à des règles restrictives de leur liberté en matière de reproduction. Dès les commencements du moyen âge et même jusqu'à une époque récente, ils ne pouvaient se marier qu'à la condition de prouver qu'il avaient les moyens d'élever une famille[1].

1. APPENDICE. Note E. Obstacles légaux à l'accroissement de la population.

CHAPITRE VI

LES COUTUMES ET LES LOIS RELATIVES A LA POPULATION DANS LE SECOND AGE DE LA CIVILISATION. LA REPRODUCTION DES CLASSES LIBRES

A son tour, la classe souveraine se partageait en catégories ou en castes distinctes. Nous venons de voir comment elle résolvait, pour la multitude incapable de se gouverner, le problème de l'équilibre de la population et des moyens de subsistance. Comment le résolvait-elle pour elle-même?

En ce qui concerne le nombre, cette classe, en possession du sol et des fonctions dirigeantes dont elle se réservait le monopole, avait un débouché naturellement limité, et qui ne pouvait s'étendre que par la conquête, c'est-à-dire par une entreprise toujours aléatoire. Il fallait donc qu'elle proportionnât sa population à l'étendue de ce débouché. Mais l'espèce humaine est pourvue d'un instinct génésique qui excède, sauf dans

des circonstances exceptionnelles, le besoin auquel il doit satisfaire. Dans leur incapacité de le refréner, les hommes du premier âge étaient réduits à supprimer l'excédent de ses produits pour empêcher la population de déborder la subsistance. L'accroissement de la productivité de l'industrie alimentaire leur permit de se livrer sans plus de retenue à leur appétit sexuel, en recourant à un correctif moins barbare que l'infanticide. La prostitution apparaît chez tous les peuples avec les progrès qui ont multiplié les moyens de subsistance et elle va se développant avec la richesse. On en découvre aisément la raison. A l'époque où la productivité de l'industrie alimentaire était à son minimum, où, d'une autre part, la pression de la concurrence vitale mettait continuellement en péril l'existence des sociétés naissantes, il était nécessaire de limiter les éléments les plus faibles de la population pour laisser une plus grande place à l'élément le plus fort. On n'entretenait donc que le nombre de femmes strictement nécessaire à la reproduction et à la satisfaction de l'appétit génésique. Sous le régime de communauté polyandrique, la femme épouse de plusieurs maris remplissait à la fois la fonction d'une reproductrice et celle d'une prostituée; en un mot, la prostitution ne se séparait pas de la reproduction. L'accroissement

de la productivité de l'industrie alimentaire a changé cet état de choses, en permettant de multiplier et d'utiliser les éléments de population qu'il était auparavant nécessaire de restreindre ou de sacrifier. Non seulement le maître d'un domaine agricole a pu nourrir une femme et même plusieurs, en vue de la reproduction, mais l'augmentation générale des moyens de subsistance a permis de pourvoir à l'entretien d'une catégorie de femmes spécialement vouées à la satisfaction de l'appétit génésique. La prostitution s'est alors séparée de la reproduction, à l'avantage de celle-ci, la prostitution ayant pour effet physiologique, selon la mesure dans laquelle elle s'exerce, de produire une stérilité partielle dans le cas de la simple polyandrie ou presque complète dans le cas où elle se pratique comme un métier[1], et, en même temps, d'abaisser la qualité des produits. A l'origine, cette séparation, considérée à bon droit comme utile, a été sanctionnée par la religion, et, dans toute l'antiquité, le culte de la Vénus impudique est demeuré en honneur. En stérilisant la satisfaction de l'appétit génésique dans ce qu il avait d'excessif, la prostitution supprima la nécessité de l'infanticide et détermina l'interdiction de cette pratique pri-

1. APPENDICE. Note F. Cause de la stérilité chez les prostituées.

mitive de limitation de la population. En revanche, elle finit, notamment à Rome, par éloigner les classes supérieures du mariage; elle fournit à des patriciens démoralisés le moyen de satisfaire économiquement leur appétit génésique, en les exonérant de la charge devenue trop lourde de l'entretien d'une famille. En vain essaya-t-on de remédier à ce mal qui menaçait d'extinction la classe dirigeante de la société romaine, il résista aux lois restrictives et aux impôts particuliers auxquels furent soumis les célibataires[1]. La réforme morale accomplie sous l'influence du christianisme fut plus efficace. Elle le fit disparaître presque entièrement, au moins pendant quelques siècles. La nouvelle religion ne se borna pas à prescrire à ses fidèles, comme un commandement divin, de croître et de multiplier, elle condamna la prostitution qui fut désormais simplement tolérée par les gouvernements après de vaines tentatives faites pour l'extirper[2].

Dans les sociétés chrétiennes qui se constituèrent sur les débris de l'empire romain et qui trouvèrent, du XIIe au XIVe siècle, la forme la mieux adaptée à leur état économique et moral, la question de la population semble avoir reçu,

1. APPENDICE. Note G. Les lois d'encouragement de la population à Rome.

2. Voir à l'Appendice la note BB. Historique et réglementation de la prostitution.

tant sous le rapport du nombre que sous celui de la qualité, une solution aussi conforme que possible à l'intérêt social. Nous ne connaissons pas la proportion de la population qui demandait alors ses moyens de subsistance à la production des denrées alimentaires, mais cette proportion, qui est aujourd'hui encore de moitié dans l'Europe occidentale malgré les progrès de la machinerie agricole, devait être de bien près des trois quarts. Or, cette population était placée sous le régime du servage et sa reproduction était subordonnée à l'autorisation du seigneur qui l'accordait ou la refusait suivant les besoins de son domaine. Dans les foyers d'industrie et de commerce, où des coutumes restrictives interdisaient le mariage à ceux qui n'avaient pas les moyens d'élever une famille, où, d'ailleurs, le marché était approprié aux corporations locales, la reproduction de la population se mesurait de même, au moins d'une manière approximative, à l'étendue du débouché. La religion et l'opinion s'accordant d'ailleurs pour interdire les unions interlopes et frapper de réprobation les « bâtards », les naissances illégitimes étaient trop peu nombreuses pour rompre l'équilibre entre la population agricole ou industrielle et ses moyens de subsistance. Les classes supérieure et moyenne qui gouvernaient l'État, possédaient les maîtrises industrielles et

exerçaient les professions libérales, jouissaient d'une plus grande liberté en matière de reproduction, mais il faut remarquer qu'elles ne formaient qu'une faible minorité, et que le clergé séculier et régulier qui en faisait partie était astreint à l'obligation du célibat. Dans ces classes qui constituaient l'élite de la population, la prévoyance était aussi plus répandue, et l'on se gardait de contracter des mariages qui auraient exposé la famille à descendre dans l'échelle sociale. Le droit d'aînesse et les substitutions assuraient aux familles de l'aristocratie la conservation des domaines qui leur procuraient leurs ressources, leur rang et leur influence. L'armée et le service civil de l'État dont elles avaient le monopole presque exclusif fournissaient un débouché aux cadets et le surcroît se déversait dans les ordres religieux. Enfin, la prostitution tolérée servait d'exutoire à l'excès de l'appétit génésique. Si l'on n'oublie pas que la masse de la population était fixée au sol, et que les débouchés de toutes les industries ne se modifiaient qu'avec une extrême lenteur, on comprendra que l'équilibre de la population avec les moyens de subsistance ait pu se maintenir sous ce régime sans perturbations générales et prolongées. Les guerres, les famines et les maladies contagieuses faisaient à la vérité des brèches fréquentes et douloureuses

parmi les populations; mais les guerres ne causaient que des destructions locales, elles n'engendraient point, comme de nos jours, des crises générales, les famines et les maladies contagieuses laissaient intact le matériel de la production et l'instinct génésique se chargeait de combler promptement les vides que ces calamités creusaient dans le personnel[1]. La hausse de la rétribution du travail à la suite d'une peste, par exemple, encourageait les mariages, et l'équilibre violemment rompu ne tardait pas à se rétablir.

Cependant, il ne suffit pas que la population soit proportionnée à son débouché, il faut encore qu'elle soit capable de le desservir et contienne le moins possible de non-valeurs. La qualité en matière de reproduction importe autant que le nombre sinon davantage. Si l'on étudie, sous ce rapport, les coutumes et les institutions des anciennes sociétés et, en particulier, de celles du moyen âge, on se convaincra que les précautions prises pour conserver la vigueur, la santé et la moralité de la race n'avaient nullement été négligées. Non seulement les unions consanguines étaient rigoureusement interdites par la loi religieuse et la loi civile, mais l'opinion improuvait les mariages entre des catégories sociales de

1. APPENDICE. Note H. Effet des guerres et des épidémies sur le mouvement de la population.

rangs inégaux, et même entre des individualités appartenant à des professions trop différentes. Dans la classe supérieure, chaque famille avait sa généalogie tenue avec un soin particulier, et elle se gardait de l'entacher par des mésalliances. La conservation de la pureté du sang était considérée comme un intérêt prépondérant, et il en était de même dans les familles notables de la bourgeoisie. Les mariages de l'aristocratie étaient subordonnés d'ailleurs au consentement du roi ou du suzerain, et ce consentement ne s'accordait que par exception dans le cas d'une mésalliance. Sans doute, l'orgueil et la vanité eurent leur part dans l'établissement de ces barrières préservatrices de la pureté du sang, et ils finirent même par contribuer à l'appauvrir en faisant obstacle à des croisements devenus nécessaires. C'est ainsi que la plupart des familles souveraines de l'Europe, et, en Espagne, les familles de la grandesse, devenues consanguines par des unions trop multipliées dans un cercle étroit, ont subi une dégénérescence manifeste. Mais il n'est pas douteux qu'à l'origine c'est l'expérience de l'infériorité des produits des unions entre des races inégales ou trop différentes qui a créé l'opinion hostile aux mésalliances et suscité les coutumes restrictives qui ont si longtemps régi la reproduction des classes supérieures. Ces restrictions n'empê-

chaient pas toutefois les alliances entre les familles de même rang appartenant à des nations différentes ; et c'est grâce à ces alliances étrangères qui mêlaient le sang italien, français, allemand, anglais, que les aristocraties de ces pays, moins isolées que la noblesse espagnole ou portugaise, se sont mieux préservées de la dégénérescence. En revanche, la multitude des travailleurs agricoles immobilisés par le servage dans la même localité subissaient l'influence d'un rapprochement qui aboutissait à la consanguinité et qui devait à la longue amoindrir la force et la beauté de la race sans parler de la détérioration causée par les mauvaises conditions d'hygiène. La petitesse de taille et la laideur des paysans de Téniers ne forment-elles pas un contraste saisissant avec la vigueur et la beauté des modèles que l'aristocratie et la bourgeoisie fournissaient aux Van Dyck et aux Van der Velde ?

Mais les progrès économiques qui ont si profondément modifié, dans les derniers siècles, les conditions d'existence des sociétés allaient bientôt rendre plus difficile la solution du problème de l'équilibre de la population et des moyens de subsistance et engendrer des maux qui nécessitaient de nouveaux remèdes.

CHAPITRE VII

LA LIBERTÉ DE LA REPRODUCTION ET SES PREMIERS EFFETS

Les deux traits caractéristiques et prédominants de l'organisation des sociétés de l'ancien régime étaient, d'une part, la mise en tutelle de la multitude qui fournissait la masse de travail nécessaire à la production agricole et industrielle, de l'autre, la limitation naturelle ou artificielle et la stabilité des débouchés du plus grand nombre des produits et services. L'esclave, le serf et l'ouvrier des corporations étaient soumis, à des degrés divers, dans les manifestations de leur activité, à un régime de tutelle dont l'objet était, sans doute, l'intérêt du tuteur et non celui du pupille, mais qui était, en fait, profitable à l'un et à l'autre. Sous ce régime, aussi longtemps qu'il était demeuré en pleine vigueur, la popula-

tion de la classe la plus nombreuse avait été limitée d'autorité et proportionnée aux emplois qui lui étaient ouverts et qui constituaient son débouché. Comme nous l'avons remarqué plus haut, l'étendue de ce débouché, qui ne subissait que des perturbations temporaires et des changements lents, était facile à apprécier. Quant à la minorité qui occupait les degrés moyens et supérieurs de la pyramide sociale, et qui gouvernait à la fois la reproduction de la multitude et la sienne, son intérêt lui commandait la prévoyance, qu'elle poussait même à l'excès sous l'influence des calculs de l'ambition et de l'égoïsme. La prostitution suffisait à satisfaire l'appétit génésique des hommes qui reculaient devant les charges d'une famille, et, dans le mariage, la contrainte physique sinon morale, quoique interdite par la nouvelle loi aussi bien que par l'ancienne[1], contribuait à limiter la reproduction. C'est ainsi, pour le dire en passant, que s'explique l'extinction du plus grand nombre des familles de l'aristocratie dans le cours de quelques siècles et la rareté actuelle des descendants authentiques des croisés.

Mais l'ancien régime a pris fin, la reproduction de la multitude a cessé d'être réglée d'autorité.

1. APPENDICE. Note I. La contrainte physique. Le péché d'Onan.

En même temps l'extension de la sécurité, les progrès de la machinerie de l'industrie et, en particulier, des moyens de transport, ont agrandi les débouchés ouverts au capital et au travail, toutefois en les rendant moins stables. Dans toutes les classes de la société, l'individu est devenu libre de se gouverner lui-même, il a pu, librement aussi, faire de ses facultés l'emploi qui lui paraissait le plus avantageux, porter son travail et ses capitaux dans toute l'étendue d'un marché devenu indéfiniment extensible.

Cependant, à la liberté est attachée la responsabilité. L'individu est libre aujourd'hui de pourvoir, comme il l'entend, à sa reproduction et à sa consommation, mais s'ensuit-il qu'après avoir cessé d'être réglées par un maître, des coutumes ou des lois, la reproduction et la consommation ne doivent plus l'être; qu'en devenant libre, l'individu puisse se dispenser de gouverner ses appétits?

S'il suffit aux espèces inférieures d'obéir à l'impulsion des instincts dont la nature les a pourvues pour se conserver et réaliser les progrès dont elles sont capables, il n'en est pas de même de l'espèce humaine. L'individu a beau être libre, s'il veut conserver intactes ses forces et sa santé et atteindre la limite que la nature a assignée à son existence, il doit contenir ses appétits et leur

imposer une règle. S'il ne leur oppose aucun frein, s'il s'abandonne à leurs impulsions aveugles, s'il se livre à l'ivrognerie et à la débauche, il épuisera ses forces et détruira sa santé, s'il ne fait pas les efforts et ne se soumet pas aux privations qu'exige l'épargne, il sera, dans le plus grand nombre des cas, hors d'état de pourvoir aux accidents de la maladie, du chômage, de la vieillesse, et de subvenir aux frais d'élève et d'entretien des êtres auxquels il donne le jour et dont il est responsable. Il doit donc régler sa consommation.

Il doit régler aussi sa reproduction. S'il s'abandonne sans résistance aux impulsions de l'instinct génésique, il s'exposera à donner le jour à un plus grand nombre d'êtres qu'il n'aura les moyens de nourrir et d'élever, et qui, alors même qu'il parviendrait à les faire subsister, déborderaient le débouché qui leur est ouvert. Car ce débouché n'est nulle part illimité. Même dans les régions où les terres cultivables et les autres agents naturels abondent, il ne suffit pas de créer des hommes pour produire des moyens de subsistance. Il faut mettre à leur disposition une avance de capital sous forme de matériaux d'entretien et de matières premières, d'outils, de machines. Il faut, en un mot, qu'au capital investi dans le personnel nécessaire à la produc-

tion se joigne un autre capital sous forme de matériel d'exploitation, et il convient de remarquer que la proportion de ce capital investi dans le matériel s'augmente à mesure que les agents mécaniques remplacent dans l'industrie la force physique de l'homme. Il ne suffit pas, non plus, que l'individu règle sa reproduction sur les ressources qu'il peut appliquer à l'élève de ses enfants et sur le débouché qui leur est ouvert, il faut encore qu'il avise à donner le jour à une génération saine et forte; car les tares physiques et morales des parents se transmettent aux enfants. Si ces règles ne sont pas observées, si les individus qui constituent une société n'opposent aucun frein à leur appétit génésique, s'ils mettent au monde plus d'enfants qu'ils n'en peuvent élever et caser, si, de plus, des parents débauchés, ivrognes ou atteints de vices et de maladies héréditaires donnent le jour, dans une proportion croissante, à une postérité viciée, quel sera le résultat? Ce sera une déperdition inévitable de forces vitales, un affaiblissement successif des facultés productives de la population. Or, toutes les sociétés se trouvant en concurrence pour l'acquisition des moyens de subsistance, soit que cette concurrence se manifeste sous une forme destructive ou productive, qu'elle soit guerrière ou industrielle, le règlement utile de la reproduc-

tion apparaît comme un intérêt essentiel et même prépondérant de conservation sociale.

Nous avons vu comment elle était réglée d'autorité sous le régime de la servitude. A ce règlement autoritaire il s'agissait donc de substituer un règlement libre. Si l'émancipation de la multitude asservie s'était opérée « naturellement », c'est-à-dire à mesure que l'individu acquérait la capacité de se gouverner lui-même et donnait la preuve qu'il possédait cette capacité, en épargnant l'avance nécessaire pour subvenir aux charges et aux risques de la liberté, si le milieu où il se trouvait placé eût été adapté aux conditions nouvelles de son existence, ce règlement libre de la reproduction eût pu s'opérer sans doute aussi utilement pour l'individu et la société que le comportent la faiblesse et l'imperfection de la nature humaine.

Mais l'émancipation de la multitude ne s'est point opérée par ce procédé naturel; elle ne s'est pas accomplie davantage dans un milieu où le libre exercice des facultés productives des classes émancipées ne rencontrât point d'obstacles, soit naturels, soit artificiels, où elles n'eussent point à supporter des charges hors de proportion avec les services dont ces charges étaient le prix. De là des souffrances et une crise qui ont donné naissance à la réaction du

socialisme contre le régime du *self government* individuel.

Quelle part le mauvais règlement, et on pourrait dire l'absence de règlement de la reproduction de la multitude hâtivement émancipée a-t-elle eue dans cette crise? Voilà ce qu'il est impossible de savoir d'une manière précise. Mais que cette part ait été considérable, c'est ce qui ressort visiblement de la comparaison de la natalité et de la mortalité de la classe inférieure et des classes moyenne et supérieure, sous le régime de la liberté de la reproduction [1].

Dans tous les pays appartenant à notre civilisation, le mouvement de la population s'est accru plus rapidement, depuis le milieu du siècle dernier, qu'il ne l'avait fait depuis la fin du moyen âge. L'augmentation de la productivité du travail due aux progrès qui ont donné naissance à la grande industrie, a déterminé alors une extension croissante de son débouché, en permettant de satisfaire à des besoins auxquels il ne pouvait être pourvu auparavant, ou qui ne recevaient qu'une satisfaction insuffisante. De nombreuses branches de travail ont pu naître ou se développer en se transformant pour répondre à ces besoins, et elles ont fourni des emplois, partant

1. Appendice. Note K. Différence de la natalité et de la mortalité de la classe inférieure et des classes supérieures.

des moyens de subsistance à un nombre croissant d'individus. Le débouché de la population s'élargissant, la reproduction a pu devenir plus active, mais encore fallait-il la proportionner à l'étendue de ce débouché. Or, tandis que les classes moyenne et supérieure s'étaient accoutumées de longue main à l'exercice de la prévoyance en cette matière, et la poussaient même fréquemment à l'excès, la classe inférieure, assujettie pendant des siècles à un régime de tutelle, pouvait-elle sentir immédiatement la nécessité et possédait-elle d'ailleurs les facultés morales qu'exige la pratique de la prévoyance? Quoi donc d'étonnant qu'elle ait suivi l'impulsion de ses appétits, lorsque les freins que leur opposait l'intérêt du maître, du seigneur ou de la corporation ont disparu? Avait-elle même, dans son ignorance, l'idée qu'une règle pût être nécessaire en matière de reproduction? La religion lui enjoignait de croître et de multiplier, et ce commandement, dont elle ignorait la raison d'être originaire, ne devait-il pas lui sembler exclusif d'une règle? Connaissait-elle enfin, pouvait-elle connaître, dans le nouvel état de l'industrie, l'étendue du débouché sur lequel elle pouvait compter? Au régime autoritaire du règlement de la reproduction de la multitude succéda donc un régime de liberté sans règle.

Nous connaissons les maux qu'a produits ce régime. Devenus libres de contracter des unions, autrement dit de fonder des entreprises de reproduction, sans y être autorisés par un maître ou un seigneur, ou bien encore sans être astreints, par des lois municipales ou des règlements corporatifs, à prouver qu'ils étaient en état d'élever leur progéniture, les membres de la classe émancipée ont donné le jour à une génération dépassant en nombre les moyens de l'élever et de l'employer. Une portion de cette génération surabondante a été, en conséquence, enlevée par une mortalité supérieure à celle qui atteignait les enfants des classes aisées, suffisamment nourris et pourvus des soins nécessaires ; une autre partie a été appliquée à un travail hâtif, et dépassant ses forces, abus dont l'intérêt même de leurs propriétaires préservait les nouvelles générations sous le régime de la servitude.

Cependant, comme les individualités qui les constituent, les sociétés entre lesquelles se partage l'espèce humaine, sont soumises à la loi naturelle de la concurrence. Elles ne peuvent la soutenir et subsister qu'à la condition de se conformer à une autre loi naturelle : la loi de l'économie des forces, c'est-à-dire de développer au maximum leur puissance productive. Or, la puissance productive se crée par le concours de deux

sortes d'agents : les capitaux investis dans le personnel des entreprises de production, et les capitaux investis dans le matériel, terres, bâtiments, outils, machines, avances de subsistances, matières premières. Quel était l'effet de l'abus de la liberté de la reproduction sur ces deux sortes de capitaux? C'était, d'une part, de diminuer le capital matériel par la perte des frais de nourriture et d'entretien de la multitude des enfants qui étaient enlevés avant d'avoir atteint l'âge productif; d'une autre part, d'affaiblir le capital personnel par la débilitation et l'amoindrissement de longévité des individualités qui le constituaient. Les sociétés au sein desquelles ces causes d'affaiblissement de la puissance productive agissaient avec le plus d'intensité étaient donc particulièrement exposées à succomber sous la pression de la concurrence vitale, et le règlement utile de la reproduction apparaissait comme une nécessité de conservation sociale.

Mais cette nécessité, les maux causés par la surproduction des classes émancipées pouvaient seuls la faire reconnaître, et c'est le mérite de l'économiste Malthus de l'avoir mise en lumière par sa théorie d'ailleurs imparfaite de la population.

CHAPITRE VIII

MALTHUS

L'invention de la machine à vapeur et celle des métiers mécaniques qui donnèrent naissance à la grande industrie eurent pour effet de déterminer dans la seconde moitié du siècle dernier un développement soudain et merveilleux de la production et du commerce de l'Angleterre. Les débouchés des articles manufacturés, en s'agrandissant, à l'intérieur aussi bien qu'au dehors, provoquèrent une demande croissante des agents productifs, personnel et matériel. Comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, l'offre, après s'être mise au niveau de la demande, tendit à la dépasser. La reproduction de la classe ouvrière se trouva d'ailleurs encouragée par la subvention que la loi des pauvres allouait à la partie de la population à la fois la moins prévoyante et la

moins capable sinon de donner le jour à une progéniture nombreuse, du moins de pourvoir suffisamment à son entretien et de développer ses facultés productives. Ce surcroît de population alla donc recruter l'armée du paupérisme en augmentant les charges de l'impôt qui avait contribué à le créer et en menaçant d'épuiser les ressources de la classe qui fournissait cet impôt. L'accroissement du paupérisme, le malaise et les souffrances qui en étaient la suite, au moment même où les progrès de l'industrie augmentaient dans des proportions extraordinaires les matériaux du bien-être, ne pouvaient manquer de faire une vive impression sur les esprits. Ce phénomène se produisait, ne l'oublions pas, à l'époque où les abus de l'ancien régime en décadence avaient provoqué un mouvement général d'opinion en faveur des réformes politiques et même sociales. C'était aux vices du gouvernement, aux monopoles et aux privilèges dont jouissaient les classes supérieures au détriment du grand nombre que les novateurs attribuaient tous les maux et les désordres de la société. Ils ne s'avisaient point alors — s'en avisent-ils davantage aujourd'hui? — de faire la part qui revient dans ces maux et ces désordres aux vices et aux passions déréglées de l'individu. Dans sa réaction contre l'ascétisme de la morale religieuse, la philosophie

du XVIIIe siècle avait réhabilité les appétits matériels, et, allant à un autre excès, prétendu qu'il suffisait à l'homme d'obéir aux impulsions de la nature pour atteindre le seul but auquel il pût raisonnablement aspirer, le bonheur terrestre. L'auteur de la *Fable des Abeilles*, Mandeville, ne soutenait-il pas que les passions que condamnait la morale religieuse : la vanité, l'orgueil, l'intempérance, étaient autant de sources de richesse et de bien-être ? A plus forte raison fallait-il laisser agir la passion la plus nécessaire à l'espèce humaine, sans avoir la prétention de la régler :

« La nature, disait Godwin, n'a point livré au caprice des hommes la question de savoir si l'espèce la plus noble d'êtres qu'elle ait placés sur la terre s'y perpétuerait ou non ; elle ne demande point que nous aidions à comprimer la surabondance de l'espèce humaine[1] ».

Ainsi donc, l'homme n'avait aucun effort à faire pour contenir ses passions. Il n'avait pas à se réformer lui-même. Il lui suffisait de réformer le gouvernement et la société. Cette conception du progrès qui attribuait aux réformes politiques et sociales une influence prépondérante et même exclusive contribua sans aucun doute à créer les

1. Godwin *rches sur la population*. T. Ier, liv. II, chap. IX.

illusions et à exciter les impatiences qui précipitèrent la France dans la voie révolutionnaire. Mais les crimes de la révolution et les maux qu'elle déchaîna sur le monde ne pouvaient manquer, non plus, de provoquer une réaction violente contre les réformes elles-mêmes et contre les doctrines dont elles étaient issues. On en revint à la vieille morale répressive des passions, et par un revirement familier à l'esprit humain, on refusa toute efficacité aux progrès auxquels on attribuait naguère les vertus d'une panacée. *L'Essai sur le principe de population* de Malthus, conçu dans cet état des choses et des esprits, en devait inévitablement subir l'influence.

Que l'instinct génésique, facteur principal de la reproduction de l'espèce humaine, puisse produire et tende à produire, quand il est abandonné à sa propre impulsion, une population qui dépasse ses moyens de subsistance, c'est un fait d'observation, et, comme il est facile de le démontrer, c'est un fait nécessaire à la conservation et à la multiplication utile de l'espèce. En supposant donc que l'homme laisse agir la nature en cette matière, ainsi que l'enseignait la philosophie sensualiste du XVIIIe siècle, « sans entreprendre de comprimer la surabondance de l'espèce humaine », comme le recommandait Godwin, la population pressera continuellement sur ses moyens de sub-

sistance. A la vérité, ceux-ci peuvent s'accroître, mais c'est un autre fait d'observation que l'instinct génésique peut multiplier les bouches à nourrir plus rapidement que l'industrie humaine, si progressive et féconde qu'elle soit, ne peut multiplier la nourriture. Ce fait, l'auteur de l'*Essai sur le principe de population* le mettait en lumière, en opposant, d'une manière plus impressive que scientifique, la progression géométrique de la production de l'homme à la progression arithmétique de la production des subsistances [1]. Mais s'il en est ainsi, si l'instinct qui pousse l'homme à se reproduire est tellement énergique qu'il devance toujours les moyens de subsistance, quelle conclusion s'impose à l'esprit? C'est qu'aucune réforme ne peut avoir la vertu d'améliorer, sauf pour un court moment (encore cette amélioration est-elle presque toujours compensée et au delà par les perturbations inhérentes à tout changement de régime), la condition de l'espèce humaine. Celle-ci est donc condamnée, en dépit de tous les progrès de ses institutions et même de son industrie, à subir les maux causés par la destruction rapide ou lente, mais inévitable, d'une population fatalement surabondante.

Cette dure conclusion, que l'auteur se plaisait à

1. APPENDICE. Note L. La théorie de Malthus.

mettre en relief dans un passage célèbre[1], était celle de la première édition de l'*Essai*. Elle explique à la fois la faveur avec laquelle la théorie malthusienne fut accueillie par les conservateurs hostiles à toute réforme et l'impopularité dont elle fut frappée auprès des classes qu'elle vouait à une misère et à des souffrances sans remède. Malthus comprit apparemment qu'il s'était laissé emporter trop loin par l'esprit de réaction, et, dans les éditions suivantes, il ajouta aux « obstacles répressifs » qui agissent pour ramener la population à la limite de ses moyens de subsistance, « l'obstacle préventif » de la contrainte morale (*moral restraint*), c'est-à-dire de la volonté intelligente de l'homme agissant pour contenir et régler l'impulsion de l'instinct qui le pousse à se multiplier avec excès. Cependant il n'avait qu'une faible confiance dans l'efficacité de cet obstacle préventif.

« Je crains bien, disait-il, qu'on ne trouve que j'ai eu raison d'envisager l'action de cette cause comme étant aussi peu active que je l'ai représentée.... Il y a très peu de pays où l'on n'observe pas un constant effort de la population pour croître au delà des moyens de subsistance. Cet effort constant dans son action, tend non moins

1. APPENDICE. Note M. Un passage célèbre de l'*Essai sur le principe de population*, de Malthus.

constamment à plonger dans la détresse les classes inférieures de la société et s'oppose à toute amélioration de leur état[1]. »

Encore moins l'auteur de l'*Essai* croyait-il à l'efficacité des réformes des « institutions humaines » pour contrebalancer l'action du « principe de population. »

« Les institutions humaines, disait-il encore, quoiqu'elles puissent occasionner de grands maux à la société, ne sont réellement que des causes légères et superficielles, semblables à des plumes qui flottent sur l'eau en comparaison des sources bien plus profondes du mal qui découlent des lois de la nature et des passions des hommes[2]. »

Ce pessimisme conservateur n'était que trop justifié par l'observation des faits, mais Malthus avait le tort de croire que les faits ne changeraient point et qu'aussi longtemps que l'humanité subsisterait, on verrait se produire ce « constant effort de la population pour croître au delà de ses moyens de subsistance. » Sa théorie de la population, si incomplète et défectueuse qu'elle soit, eut néanmoins le mérite de rendre évidentes deux vérités essentielles ; la première, c'est que

1. MALTHUS. *Essai sur le principe de population.* Liv. I, chap. II. Obstacles généraux à la population.
2. *Ibid.*

la population est limitée par ses moyens de subsistance et qu'elle est inévitablement ramenée à cette limite lorsqu'elle vient à la dépasser, d'où il suit que l'homme est tenu de contenir et de régler le penchant qui le pousse à se reproduire, aussi bien que tous ses autres penchants ou ses autres passions; la seconde, c'est que l'amélioration de la condition des classes souffrantes ne dépend pas uniquement, comme le prétendaient les précurseurs du socialisme, de la réforme des institutions politiques et sociales, qu'elle implique aussi la réforme du gouvernement de soi-même.

Cependant, des faits nouveaux allaient se produire, que l'auteur de l'*Essai sur le principe de population* ne pouvait prévoir, et qui devaient montrer l'insuffisance sinon l'inexactitude de sa théorie.

CHAPITRE IX

L'ACCÉLÉRATION ET LE RALENTISSEMENT DU MOUVEMENT DE LA POPULATION DES PEUPLES CIVILISÉS

Nous ne possédons que des renseignements incomplets et le plus souvent incertains sur le mouvement de la population des peuples civilisés dans la longue suite des siècles qui ont précédé le nôtre. Au XVIIIe siècle, lorsque la question de la population a commencé à attirer l'attention des économistes, de vives discussions ont été engagées sur le point de savoir si la terre était plus peuplée dans l'antiquité qu'aux époques suivantes et dans les temps modernes; mais, faute de données statistiques positives, elles n'ont apporté aucune lumière à la solution de ce problème historique. A défaut de la statistique, la comparaison de l'état d'avancement du matériel et des procédés de l'ensemble des branches

de la production, à deux époques différentes, peut cependant fournir quelques indications sur le nombre des emplois qui procurent à la population ses moyens de subsistance, partant sur son nombre possible. Lorsque la force physique de l'homme était le principal moteur de la production, la culture du sol, la mouture du blé, la filature et le tissage des étoffes, la construction des habitations, les transports par terre et par eau exigeaient sans aucun doute un personnel infiniment supérieur en nombre à celui que demandent actuellement les mêmes travaux grâce à la substitution de plus en plus complète des forces mécaniques à la force physique de l'homme. En revanche, l'accroissement de la productivité de l'industrie, en rendant accessible à la multitude une quantité croissante de produits et de services auxquels elle ne pouvait atteindre, a déterminé un accroissement correspondant de la production et élargi le débouché ouvert au travail. Peut-être l'appréciation et la comparaison des influences opposées de ces états de l'industrie conduiraient-elles à une solution au moins approximative du problème historique de la population.

Quoi qu'il en soit, c'est seulement depuis un siècle que la statistique nous fournit des données officielles, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient toujours exactes, sur le mouvement de la popula-

tion des peuples appartenant à notre civilisation et de ceux que les nations civilisées ont assujettis à leur domination. Dans la première moitié de ce siècle, ce mouvement progresse presque régulièrement chez la plupart des nations de l'Europe et aux États-Unis[1]. En Europe, il est particulièrement quoique inégalement rapide en Russie, en Allemagne et en Angleterre. Une observation superficielle a fait attribuer l'inégalité de cette progression à celle du taux de la natalité. Mais la natalité est un effet et non une cause. La production de l'homme, comme toutes les autres, est déterminée non point par les quantités offertes mais par les quantités demandées. C'est la demande qui cause l'offre et non l'offre la demande. Quand le nombre des emplois disponibles, qui, dans une société civilisée, constituent le débouché de la population, vient à s'augmenter, quand la demande du personnel nécessaire pour les remplir s'accroît en conséquence, l'offre tend à se proportionner à la demande, presque toujours même à la dépasser ; le taux de la natalité s'élève, jusqu'à ce que l'avilissement du prix du travail résultant de la surabondance détermine soit une diminution de la produc-

1. Appendice. Note N. Accroissement de la population des différents États de l'Europe et des États-Unis depuis le commencement du siècle.

tion et de l'offre, soit la recherche d'un nouveau débouché. En tenant compte de cette loi économique, on s'explique aisément l'inégalité du mouvement de la population et du taux de la natalité d'un pays à un autre. En Russie, les terres non exploitées et exploitables ont une étendue immense. A la vérité, un lot de terre, quelle que soit la fécondité du sol, ne suffit pas seul à la production des matériaux de la nourriture et de l'entretien d'une famille, fût-il mis gratis à sa disposition. Il faut y joindre un capital, sous la forme d'un matériel d'exploitation et d'une avance de subsistances; mais ce capital peut être extrêmement réduit chez un peuple accoutumé à se contenter d'une nourriture grossière, d'un vêtement et d'un logement rudimentaires, et que la pression de la concurrence n'oblige pas encore à employer un matériel perfectionné et coûteux. Les régions exploitables et jusqu'à présent à peine peuplées de l'empire russe ouvrent à sa population un débouché comparable à celui du Far-West américain. Les paysans s'y portent en masses croissantes depuis que le servage a cessé de les immobiliser, et le taux de la natalité s'élève en raison de l'extension de leur débouché. La population s'augmenterait davantage encore si le taux excessif de la mortalité infantile dans un pays où le climat est rude et où le danger

des influences morbides est extrême n'y avait point fait obstacle. Ce n'est pas que la mortalité infantile agisse directement pour ralentir le mouvement de la population, car elle est plutôt un excitant à la natalité, mais, en occasionnant la perte du capital employé à la nourriture et à l'entretien d'enfants qui n'arrivent point à l'âge productif, elle diminue la somme des ressources applicables à l'exploitation d'un supplément de terres, et elle agit ainsi indirectement pour restreindre l'utilisation du débouché. En Allemagne et surtout en Angleterre, où le domaine agricole exploitable est beaucoup moins extensible qu'en Russie, c'est au développement rapide et soudain de l'industrie qu'il faut attribuer l'accroissement extraordinaire du débouché de la population. L'établissement du Zoll Verein, bientôt suivi de la création d'un réseau de chemins de fer, en élargissant le débouché intérieur de l'industrie allemande, enfermé jusqu'alors dans le cercle étroit des marchés locaux, a déterminé la substitution progressive des manufactures aux petits ateliers, augmenté la puissance productive de l'industrie et rendu, par l'abaissement des prix, ses produits accessibles à des couches de plus en plus profondes de consommateurs en Allemagne même, enfin lui a permis de prendre une part de plus en plus considérable à l'approvisionne-

ment des marchés étrangers. En Angleterre, l'établissement du *free trade* a eu des effets analogues : les produits de l'industrie britannique, dégrévée des surtaxes de la protection, ont baissé de prix, la consommation intérieure et extérieure s'en est accrue, l'augmentation de la consommation a déterminé celle de la production, et celle-ci a élargi le débouché ouvert à la population. En même temps, l'exhaussement du taux des salaires, suscité par l'augmentation de la demande de travail, joint à l'abaissement du prix des nécessités de la vie, a augmenté le fonds employé à la « production de l'homme » et provoqué l'élévation du taux de la natalité. Et, comme il arrive d'habitude dans toutes les branches de l'activité humaine, le mouvement ascensionnel de la production ne s'arrête point à la limite utile : il engendre une surproduction. Alors, de deux choses l'une, ou il faut restreindre la production, ou, si les circonstances s'y prêtent, lui ouvrir un nouveau débouché. C'est là ce qui est arrivé en Angleterre et en Allemagne pour la production de l'homme. Dans la période où les progrès de l'industrie et l'élargissement de ses débouchés encourageaient au plus haut point l'accroissement de la population, où l'offre du travail tendait à dépasser et dépassait même la demande, l'application de la vapeur à la navigation transocéanique mettait en communication les

marchés du travail de l'Amérique, et plus tard de l'Australie, où la demande dépassait l'offre, avec ceux du vieux monde et permettait d'y écouler l'excédent de la « production de l'homme ». L'émigration européenne prenait tout à coup un essor extraordinaire, et elle s'alimentait principalement du surcroît de la reproduction des Iles Britanniques et de l'Allemagne.

L'Irlande a fourni pendant quelques années, un contingent énorme à cet exode, mais sous l'influence d'une cause précisément opposée à celle qui provoquait l'émigration anglaise et allemande. Cette cause, qui n'était autre qu'une rétrogression de l'industrie agricole, avait des effets analogues à ceux que produirait le retour à la navigation à la rame dans les transports maritimes. Cette substitution rétrogressive de la force physique de l'homme aux forces mécaniques du vent et de la vapeur, élargirait, sans aucun doute, immédiatement le débouché du travail employé à la locomotion, sauf à le rétrécir plus tard. Attaché au sol, dépourvu d'esprit d'entreprise, et se contentant au besoin d'une nourriture grossière, de vêtements sordides, et d'une hutte de sauvage, le paysan irlandais, libéré de la tutelle du clan ou du propriétaire qui avait succédé au clan, n'opposait qu'un frein insuffisant au seul instinct que sa condition misérable lui permît

de satisfaire (son clergé ignorant était d'ailleurs intéressé à encourager des unions qui lui fournissaient la plus grosse part de son casuel), il donnait le jour à une postérité exubérante. Cependant, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la difficulté de multiplier les matériaux de son régime alimentaire l'obligeait à user de quelque prévoyance en matière de population. L'introduction d'une solanée, la pomme de terre, qui fournissait la plus grande quantité de subsistance sur la moindre étendue de terre, lui donna le moyen de s'abandonner avec moins de réserve au plus véhément de ses appétits. Le père de famille put désormais partager entre ses enfants son lot de terre, en se réservant une part du produit, tout en leur laissant de quoi subsister. Les terres allèrent ainsi s'émiettant, et, à mesure qu'elles s'émiettaient davantage, elles étendaient un débouché que la reproduction ne tardait pas à remplir[1]. Mais le sol, livré sans repos et sans réparation à la même culture, alla s'épuisant. La pomme de terre, à laquelle manquaient chaque année davantage ses éléments nutritifs, devint malade, et la population subit toutes les horreurs de la famine. Cette calamité provoqua l'exode qui réduisit successivement la population de

1. APPENDICE. Note O. Une cause du morcellement du sol et de l'accroissement excessif de la population en Irlande.

l'Irlande, de 8 millions, à moins de 5 millions d'habitants [1], et contribua plus qu'aucune mesure législative à relever la condition du peuple irlandais.

Cependant, l'extension des débouchés de l'industrie des peuples de l'Europe centrale et occidentale a fini par se ralentir. La substitution des agents rapides et économiques de locomotion aux véhicules du passé a épuisé la plus grande partie de ses effets, le retour au protectionnisme combiné avec l'accroissement continu des dépenses improductives des gouvernements et l'aggravation de la fiscalité qui en a été la conséquence, a provoqué un temps d'arrêt dans la marche ascendante de la production et enrayé, par là même, le mouvement d'expansion de la population. La « production de l'homme » a commencé à devenir partout moins active, et, partout aussi, d'autres causes que nous allons examiner agissent non seulement pour la ramener au niveau de la demande, mais pour l'abaisser au-dessous de ce niveau.

Ces causes, l'étude du mouvement de la population en France nous les fera voir à l'œuvre.

1. Appendice. Note P. Le mouvement de la population en Irlande depuis le commencement du XVIIIe siècle.

CHAPITRE X

LE RALENTISSEMENT DU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

Après avoir été très peuplée au moyen âge, la France se dépeupla pendant la guerre de Cent ans et sa population subit ensuite des fluctuations qui correspondaient, selon toutes probabilités, à celles de ses débouchés; mais les données positives nous manquent à cet égard. C'est au point que la population du royaume est portée par les uns au chiffre de 29 millions, et même plus haut, à la veille de la Révolution de 1789, tandis qu'elle est évaluée par les autres seulement à 23 millions. Les données à peu près certaines sur son chiffre datent du premier recensement effectué en 1801. A cette époque, le taux de la natalité était d'environ 37 p. 1,000; il s'est abaissé successivement jusqu'à descendre au taux actuel de de 22 1/2 à 23 p. 1,000. Cependant les mariages

n'ont pas subi une diminution proportionnelle à celle de la natalité. Ils sont demeurés aussi nombreux qu'en Angleterre [1], où la population s'est élevée de 16,300,000 individus en 1801, à 39,451,000 en 1895; tandis que celle de la France ne montait, dans le même intervalle, que de 27,800,000 à 38,228,000; encore ce dernier chiffre n'était-il atteint que par un excédent croissant de l'immigration sur l'émigration. Quelle est l'explication de ce phénomène qui est, depuis quelques années, un sujet d'alarmes pour les politiciens, bien qu'ils en soient responsables pour une bonne part, et un thème inépuisable de discussions pour les démographes, auxquels se joignent même les littérateurs [2] ?

Écartons d'abord une cause à laquelle on s'est plu à l'attribuer, savoir l'émigration des campagnes dans les villes. C'est un déplacement mais qui n'implique nullement une diminution, car il se produit même dans les pays tels que l'Angleterre et les États-Unis où le mouvement d'accroissement de la population est le plus rapide. Il est causé, avons-nous besoin de le dire, par l'augmentation générale et croissante de la productivité de l'industrie humaine. A mesure que les progrès de

1. Appendice. Note Q. Statistique comparée des mariages, des naissances et des décès.
2. Appendice. Note R. La question de la population au point de vue de la littérature.

l'ensemble des branches de la production, en abaissant le prix des choses, augmentent la quantité qui peut en être obtenue en échange de la même dépense, le pouvoir de consommation s'accroît; la multitude des consommateurs, réduits d'abord à se contenter des articles qui satisfont aux premières nécessités de la vie, peut aborder ceux de seconde nécessité et finalement même les articles de luxe. Son alimentation devient plus abondante et moins grossière; elle remplace le pain noir par le pain blanc, et elle y ajoute une quantité croissante de viande; puis elle améliore son vêtement et son logement, ouvrant ainsi un débouché de plus en plus large aux industries productives des articles qui demeuraient auparavant au-dessus de sa portée. Sous la pression de la concurrence devenue libre, les industries, obligées maintenant à se conformer à la loi de l'économie des forces, se concentrent dans les localités où elles peuvent obtenir, avec un maximum d'abondance et de facilité, les agents et les matériaux dont elles ont besoin, et où les acheteurs se donnent rendez-vous et se font concurrence. Ces foyers de production attirent naturellement la population, et ils continueront de l'attirer jusqu'à ce que le développement des moyens de communication rapides et à bon marché rende la concentration des manufactures et des habitations moins

économique et finissent par donner à la population un caractère mi-urbain mi-rural. Mais l'augmentation de la productivité du travail n'a pas pour effet de diminuer la quantité qui en est demandée. En accroissant le pouvoir de consommation du travailleur elle lui permet de demander, au lieu d'un petit nombre d'articles de première nécessité, un grand nombre de produits et de services de toute sorte, dont la production exige une somme de travail égale en quantité et généralement supérieure en qualité. Elle ne restreint pas le nombre des emplois qui constituent le débouché de la population; elle se borne à les déplacer : si elle diminue le nombre des bras nécessaires à l'agriculture, elle augmente le nombre de ceux que demande l'industrie.

L'immigration des campagnes dans les villes n'agit donc pas comme une cause de ralentissement de la population ; car elle n'atteint pas le débouché qui lui fournit ses moyens de subsistance. D'ailleurs ce débouché, pour s'être moins accru en France qu'en Russie, en Angleterre et en Allemagne, s'est néanmoins développé, puisque la population a pu s'augmenter de 11 millions dans le cours de ce siècle. Seulement, à la différence des autres pays de notre vieux continent, la « production de l'homme » y demeure inférieure à son débouché ; elle suffit même de moins

en moins à le remplir, et c'est l'immigration qui comble le déficit.

Est-ce à une cause physiologique, savoir à une diminution du pouvoir de reproduction de la race, qu'il faut attribuer ce déficit ? Rien n'est moins probable. Au Canada, le taux de la reproduction des colons de souche française est un des plus élevés que constate la démographie, et il dépasse celui des colons de souche anglo-saxonne ou irlandaise ; en France même, ce taux présente des différences considérables d'un département à un autre. Ce sont des causes économiques et morales qui agissent pour abaisser progressivement le taux de la natalité, au moyen de la pratique de plus en plus répandue de la contrainte physique qui stérilise l'acte de la génération.

Cette pratique semble avoir existé de tous temps. Elle a été un progrès sur d'autres expédients restrictifs de la population, plus vicieux, tels que l'infanticide et l'avortement, encore généralement en usage chez les peuples barbares ou d'une civilisation inférieure. Elle est particulièrement répandue dans les classes supérieures de tous les pays appartenant à notre civilisation, et elle fournit l'explication de la différence considérable du taux de leur natalité en comparaison de celui de la classe inférieure, malgré la supériorité de leurs moyens de pourvoir aux frais de la re-

production. Mais sous l'influence de quelles causes s'est-elle propagée en France plus qu'ailleurs ?

Des statisticiens, parmi lesquels nous citerons Sir Francis d'Ivernois et Villermé, ont constaté qu'elle était pour ainsi dire endémique en Normandie, où l'industrie herbagère ne demande qu'un petit nombre de bras, tandis qu'elle est presque inconnue dans les régions où la culture exige un personnel nombreux et où les enfants procurent de bonne heure à leurs parents un supplément de revenu qui couvre et au delà les frais, d'ailleurs réduits au minimum, de leur élève et de leur apprentissage. Mais elle n'apparaissait encore qu'à l'état d'exception dans les couches profondes de la population lorsque les changements survenus dans l'état politique et économique de la nation ont contribué à la propager.

Nous en trouvons les traces dans les rapports administratifs des préfets du premier Empire. La conscription, en enlevant à la production la fleur de la jeunesse au moment où le travail de l'adolescent commence à compenser les frais qu'il a coûtés, apparaît dès lors comme une cause active de limitation de la fécondité des mariages. C'est dans le Gers que cette stérilisation volontaire des unions est principalement dénoncée, et la statistique atteste que l'habitude prise sous l'in-

fluence de cette cause s'y est perpétuée [1]. Plus tard, le protectionnisme, l'aggravation continue des charges publiques, et, dans les classes supérieures, les exigences croissantes des programmes universitaires, combinées avec la concurrence non moins croissante, résultant de l'admissibilité de tous les Français aux fonctions publiques et de la passion autoritaire qui les y pousse, ont contribué de plus en plus à restreindre le nombre des enfants. Les habitudes de prévoyance et d'économie, plus générales en France qu'en aucun autre pays, le goût du bien-être et les besoins de luxe qui vont se développant plus vite que les moyens de les satisfaire, sans parler d'autres causes secondaires, telles que la crainte des fatigues et des dangers de la maternité, ont agi dans le même sens. Enfin, dans la classe chaque jour plus nombreuse des ouvriers de l'industrie manufacturière, les lois, d'ailleurs bienfaisantes, qui ont réprimé l'abus du travail hâtif des enfants et aggravé ainsi les charges de leur élève, doivent avoir pour effet inévitable de propager dans cette classe la pratique de la contrainte physique. Il est donc probable que le taux de la natalité continuera de s'affaiblir, en dépit des encouragements artificiels qui pourront être accordés à la produc-

1. Appendice. Note S. Les effets de la conscription sur la natalité en France.

tion de l'homme et même des appels littéraires au patriotisme des gens mariés. Seulement, c'est une erreur de croire que l'affaiblissement de la natalité ait pour conséquence nécessaire la diminution ou la stagnation de la population, et que l'infériorité actuelle de son taux d'accroissement en comparaison de celui de l'Angleterre et de l'Allemagne doive nécessairement se perpétuer; que dans un siècle, comme le prétendent des pseudo-économistes, l'Allemagne, par exemple, possédera une population triple ou même quadruple de celle de la France. N'en déplaise à ces émules de Nostradamus, il n'est pas plus facile de connaître le nombre des hommes, à un siècle de distance, que celui des chevaux, des bœufs ou des moutons. Car nous ignorons et nous n'avons aucun moyen de savoir quelle sera, à la fin du siècle prochain, l'étendue du débouché ouvert à la population en France et en Allemagne.

Si, comme la chose est malheureusement probable, le protectionnisme continue à sévir en France et les charges publiques à s'appesantir, si l'industrie française est, par conséquent, de moins en moins capable de soutenir la concurrence étrangère sur les marchés du dehors, si ses débouchés demeurent stationnaires ou se rétrécissent, le nombre des emplois qu'elle offre au

travail et au capital, cessant de s'augmenter ou diminuant, la population à laquelle ils fournissent ses moyens de subsistance demeurera stationnaire ou diminuera. Si, au contraire, de meilleures pratiques politiques, économiques et financières viennent à prévaloir, agrandissant les débouchés de la production et avec eux le nombre des emplois disponibles, le mouvement de la population reprendra son essor et pourra égaler, dépasser même celui des nations rivales. Encore une fois, c'est le « débouché » qui gouverne le mouvement de la population, et l'augmentation ou la diminution du débouché dépend de causes qui n'ont aucun rapport ou n'ont qu'un rapport indirect avec celles qui déterminent le taux de la natalité.

Aussi longtemps que les capitaux accumulés sur le sol de la France et les industries qui les mettent en œuvre subsisteront et s'accroîtront, la population subsistera et s'accroîtra dans la même proportion. Si elle ne se recrute point suffisamment par la natalité intérieure, elle se recrutera, ou, pour mieux dire, elle continuera de se recruter par la natalité extérieure et l'immigration.

Il importe toutefois de savoir lequel de ces deux modes de recrutement est le plus avantageux à une nation, lequel est de nature à augmenter au

plus haut degré sa puissance et sa richesse. L'examen sommaire de la question de l'émigration et de l'immigration nous édifiera sur ce point et nous permettra de rassurer les Jérémies de la statistique démographique.

CHAPITRE XI

L'ÉMIGRATION ET L'IMMIGRATION

Sans nous arrêter au rôle considérable que l'émigration a joué dans le passé de l'humanité, nous nous bornerons à en examiner les effets économiques dans l'état actuel des sociétés civilisées. Longtemps retardée dans son développement par des obstacles tant naturels qu'artificiels, elle a pris depuis un demi-siècle, sous l'influence du progrès des moyens de communication, un essor extraordinaire, et elle est devenue un facteur important de la mise en équilibre de la population avec les moyens de subsistance. Quels sont ses effets d'abord sur les pays d'où elle exporte des créatures humaines, ensuite sur ceux où elle les importe? Voilà ce que nous avons à rechercher.

Ce qui différencie l'exportation des hommes, la traite des esclaves exceptée, de celle des produits, c'est qu'elle n'est point compensée par une

importation équivalente. Des émigrants qui abandonnent sans espoir de retour leur pays natal emportent le capital investi dans leur force productive, autrement dit leur capital personnel, auquel se joint un capital mobilier plus ou moins considérable sous forme de monnaie, de vêtements, d'outils, d'approvisionnements, sans que la nation à laquelle ils appartenaient en reçoive la contre-valeur. Cette exportation de forces productives et de produits constitue ce qu'on pourrait appeler le passif de l'émigration. Les créatures humaines qu'elle enlève représentent la somme qui a été dépensée pour les nourrir, les entretenir et les rendre aptes à exercer une profession ou un métier. Cette somme varie d'un pays et d'un individu à un autre, mais les statisticiens s'accordent à évaluer en moyenne à 3.500 francs environ les frais de production d'un adulte. Les émigrants étant, pour le plus grand nombre, des hommes dans la force de l'âge, on pourrait évaluer à 3 milliards au moins la perte causée à un pays par l'émigration d'un million d'individus. Sans doute, au point de vue de l'intérêt général de l'espèce, cette perte est compensée et au delà par la plus-value qu'acquiert communément le travail de l'émigrant dans les pays où il apporte ses facultés productives, mais en ce moment nous n'avons à considérer que

l'intérêt particulier de la nation dont il se sépare.

Deux cas différents peuvent se présenter ici. Si la population n'est pas à l'état de surcroît, si l'offre des intelligences et des bras ne dépasse pas la demande, l'émigration, en entamant le personnel nécessaire aux entreprises agricoles, industrielles et autres, aura pour conséquence la diminution du nombre et de l'importance de ces entreprises, partant celle de la production et de la richesse. En ce cas, la nation sera menacée de la déperdition successive de ses moyens de subsistance si elle ne remédie point aux causes déterminantes de l'émigration. Ces causes résident dans l'insuffisance de la productivité de l'industrie ou bien encore dans l'excès des charges qu'elle supporte et l'infériorité des services que ces charges servent à rétribuer. En provoquant une hausse des salaires, autrement dit de la part du capital personnel et en abaissant ainsi celle des autres facteurs de la production jusqu'à la faire tomber au-dessous du taux nécessaire, l'émigration agit comme un stimulant énergique du progrès industriel, de l'amélioration des services publics et de la réduction du prix dont on les paye. Sous peine de décadence, la nation attardée est obligée de se mettre au niveau du progrès des pays qui attirent les émigrants. L'émigration agit donc pour précipiter sa ruine si elle est incapable de

l'effort qu'exige l'élimination des causes qui l'affaiblissent, pour la relever, au contraire, si elle est capable de cet effort. Dans l'une et l'autre hypothèses, soit qu'elle détache de l'arbre de l'humanité une branche en voie de se dessécher, soit qu'elle y fasse remonter la sève, elle est « utile ».

Si la population est à l'état de surcroît, s'il y a, par le fait de la surabondance de la reproduction, un excédent de bras et d'intelligences sur les emplois disponibles, l'entretien improductif de cet excédent causera à la société une perte proportionnée à sa quantité et à sa durée. Cette perte sera supportée exclusivement par le capital personnel, quelle que soit la source où l'on puisera les frais d'entretien du surcroît. Car il déprimera les salaires de tout son poids, en fournissant aux classes moyenne et supérieure qui en supportent directement la charge, au moins pour la plus grande part, la compensation des sacrifices que leur impose la charité privée et publique. En soulageant la société de ce poids mort, l'émigration lui épargne une perte certainement fort supérieure à celle qu'elle lui cause. Mais, soit que l'excès de population subsiste, soit que l'émigration le fasse disparaître, la nation subit une perte égale au montant de la somme dépensée pour le produire. Ajoutons que dans un

pays où la reproduction est surabondante, où l'offre des intelligences et des bras dépasse continuellement la demande et déprime les salaires, l'élève des nouvelles générations s'opère dans des conditions essentiellement défavorables à la qualité de la population. Les enfants trop nombreux ne reçoivent ni la nourriture, ni l'entretien, ni les soins et l'éducation nécessaires pour en faire des hommes vigoureux et aptes au travail. Ceux qui échappent à une mort prématurée ne livrent à la production que des coopérateurs de moins en moins capables, un nombre croissant d'entre eux va grossir le *caput mortuum* des incapables et, pour ainsi dire, des pauvres par destination. La condition la plus favorable au développement général et permanent de la puissance et de la richesse d'une nation est celle d'une reproduction équivalente à la demande, avec un surplus qui lui permette d'agrandir son domaine et d'étendre au dehors son commerce et son influence, sans les lui faire acheter par une augmentation de frais d'élève hors de proportion avec ses ressources.

De même que l'émigration cause toujours une perte égale au montant des frais de production des émigrants, sauf les compensations dont elle peut être la source, l'immigration procure toujours un gain égal au montant du capital person-

nel des immigrants et du capital mobilier qui s'y ajoute. Toutefois, ici encore se présentent des situations différentes. L'immigration peut être temporaire ou permanente. Dans le premier cas, les immigrants retournent d'ordinaire dans leur pays natal, en emportant l'épargne qu'ils ont pu accumuler dans le pays où ils ont porté leurs forces productives. Mais ils n'ont pas moins contribué à l'accroissement de sa richesse, car on n'emploierait pas leur travail, s'il ne produisait point une somme de valeur dépassant celle qui leur est fournie sous forme de salaires; de plus, une partie de celle-ci va alimenter les industries qui pourvoient à leur consommation. Ils n'emportent que le surplus qu'ils ont pu économiser, et ce surplus est peu de chose en comparaison de la somme de richesse qui a été créée avec leur coopération, et qui n'aurait pu l'être ou l'aurait été dans une moindre proportion sans leur concours. Si l'immigration est permanente, elle peut être plus ou moins avantageuse, selon qu'elle a lieu dans un pays où l'offre des bras et des intelligences dépasse la demande, ou, ce qui est le cas ordinaire, où la demande dépasse l'offre, mais elle est toujours avantageuse. En effet, la première éventualité ne peut se présenter que lorsque l'excédent de l'offre est plus considérable dans le pays d'émigration que dans le pays d'immi-

gration, et pèse par conséquent davantage sur la rétribution du travail; d'où une inégalité plus ou moins grande des salaires. Aussi longtemps qu'elle subsiste, l'industrie tend à abandonner le pays où les salaires sont plus élevés pour se porter dans celui où ils sont plus bas, les autres conditions de la production étant d'ailleurs supposées égales. L'émigration prévient ce déplacement en déterminant le nivellement successif de la rétribution du travail.

Mais l'émigration se porte généralement des pays où l'offre des bras et des intelligences dépasse la demande dans ceux où la demande dépasse l'offre, et elle procure à la nation qui reçoit cet afflux de capitaux personnels, un avantage d'autant plus considérable que l'excédent de la demande de travail sur l'offre est plus grand. C'est l'émigration qui a été le facteur principal de l'accroissement si rapide de la puissance et de la richesse des États-Unis. C'est elle qui a contribué, plus peut-être qu'aucune autre cause, au relèvement de la France après les désastres de 1870.

Depuis 1820, les États-Unis ont reçu de l'Europe l'énorme contingent de 15 millions d'émigrants, pour le plus grand nombre arrivés à l'âge productif[1]. A raison de 3,500 francs par tête, c'est une

1. Le chiffre exact est de 17,428,407, mais les retours, dont le

somme de 50 milliards sous forme de « capitaux personnels » que l'Union américaine a pu appliquer à l'exploitation de son sol, de ses mines et de ses autres sources de richesse. Dans le même intervalle, l'Europe lui a envoyé une quantité probablement non moins considérable, — quoique la statistique ne nous fournisse à cet égard que des données conjecturales, — de capitaux mobiliers qu'elle a employés à construire des chemins de fer, à élever des manufactures, etc., et cet afflux colossal de moyens de production explique l'accroissement sans précédents dans le monde de sa population et de sa richesse. Si, après la proclamation de leur indépendance, les États-Unis avaient fermé leurs frontières à l'immigration, il y a grande apparence que le Far-West et même une grande partie de l'Est seraient encore aujourd'hui des déserts parcourus par les Peaux-Rouges, et que l'insuffisance de leur épargne, amoindrie par la nécessité d'élever et de former la totalité du personnel de la production aurait singulièrement ralenti le développement des industries qui fournissent à la population ses moyens d'existence, en marquant la limite qu'elle ne peut dépasser. Selon toute apparence, les États-Unis ne compteraient pas actuellement plus

nombre est inconnu, réduisent probablement ce chiffre à environ 15 millions. Voir à l'APPENDICE. Note T. L'immigration aux États-Unis de 1820 à 1894.

d'une dizaine de millions d'habitants et le taux d'accroissement de leur richesse n'aurait pas dépassé celui de leur population. On peut conjecturer même qu'il eût été moindre dans quelque mesure. Car l'importation des capitaux mobiliers augmente moins la richesse d'un pays que celle des capitaux personnels qu'apporte l'émigration. Tandis que les émigrants, en s'établissant aux États-Unis d'une manière permanente, y consomment ou y emploient la totalité de leurs gains, les capitalistes européens qui y ont investi leurs fonds dans les chemins de fer, les mines ou les manufactures perçoivent, chaque année, sous forme d'intérêts, de profits ou de dividendes, une part des produits de l'industrie américaine à l'avantage des pays où ils dépensent leurs revenus; remarquons encore, à ce propos, que le système protecteur, en élevant artificiellement, avec le prix des produits, le taux des profits industriels, a augmenté la part des commanditaires européens des industries protégées au détriment des consommateurs indigènes et diminué d'autant la richesse nationale que ce système a pour objet d'accroître.

En France, l'immigration causée par l'insuffisance croissante de la reproduction s'est opérée dans des proportions beaucoup moindres; elle a toutefois épargné à la population une somme qui

peut être évaluée sans exagération de 3 à 4 milliards, et contribué, en conséquence, au développement de l'épargne sous forme de capitaux mobiliers. Employés soit en France soit à l'étranger, ces capitaux ont accru la richesse nationale bien qu'ils aient été pour une forte part absorbés par des entreprises malheureuses et plus encore par les emplois improductifs de l'État. Quoiqu'elle ait payé à l'Allemagne une indemnité de 5 milliards et employé une somme au moins égale à reconstituer son appareil de guerre, on a constaté non sans surprise que la richesse de la nation vaincue se développait plus rapidement que celle de la nation victorieuse. La différence entre la taux de la reproduction dans les deux pays donne, en partie du moins, l'explication de ce phénomène. Tandis que l'insuffisance de la natalité indigène provoquait une immigration qui procurait à la France une économie de plusieurs milliards, l'émigration enlevait à l'Allemagne un surcroît de population qui lui avait coûté une somme plus forte dans le même intervalle. Dans une guerre entre la France et l'Allemagne, celle-ci pourrait mettre sur pied une armée plus nombreuse, mais celle-là pourrait prolonger davantage la lutte grâce à la supériorité de ses ressources [1].

1. Appendice. Note U. L'immigration étrangère est-elle nuisible à la France?

L'économie résultant de l'immigration, dans les frais de renouvellement de la population, serait toutefois compensée et au delà par un abaissement de la valeur du personnel de la production si les immigrants étaient d'une qualité inférieure à celle des produits de l'élève. Mais l'immigration n'apporte généralement que les individus les plus entreprenants et les plus vigoureux, et l'on ne saurait prétendre que les émigrants belges, suisses ou allemands qui viennent combler les vides de la natalité française soient inférieurs aux éléments indigènes de la population.

Cela ne veut pas dire qu'une nation puisse trouver avantage à se recruter d'une manière continue par la voie de l'immigration. En premier lieu, l'insuffisance persistante de l'élève révèle un affaiblissement de certains éléments de moralité qui jouent un rôle nécessaire dans le développement de la puissance et de la richesse d'une nation; en second lieu, la continuité de l'immigration implique un déficit permanent à combler et, par là même, l'impossibilité de pousser des rejetons au dehors, c'est-à-dire un état de stagnation qui aboutit à la décadence. L'immigration procure des bénéfices immédiats en atténuant les effets nuisibles des causes qui ralentissent l'essor naturel de la population, mais elle demeure

presque toujours sans action sur ces causes, car les immigrants subissent l'influence des mœurs indigènes; elle est un palliatif et non un remède.

Les gouvernements n'ont pas manqué d'intervenir tantôt pour empêcher l'émigration et l'immigration, tantôt pour les encourager, mais en cela comme en bien d'autres choses leur intervention est en opposition avec l'intérêt des sociétés et de l'espèce. Il en est des hommes comme des produits : ils vont où ils peuvent trouver le placement le plus profitable, où ils sont, par conséquent, le plus utiles. C'est pourquoi tout obstacle ayant pour objet d'entraver la liberté de leurs mouvements ou même tout encouragement destiné à les attirer dans une direction différente de celle qu'ils auraient prise d'eux-mêmes ne peut produire que des effets nuisibles ou moins utiles.

Si, dans un pays où le défaut de sécurité et de liberté ou bien encore l'excès des impôts et des autres charges, au prix desquels la sécurité et la liberté s'achètent, retardent le développement de la production, partant l'extension du débouché qu'elle offre à la population, le gouvernement empêche l'émigration du surcroît de la reproduction, quels seront les résultats de cette mesure prohibitive? Ce sera, d'une part, de mettre à la charge de la partie de la population qui occupe les emplois disponibles celle qui demeure inoc-

cupée et, à mesure que celle-ci s'accroît, de rendre la charge plus lourde jusqu'à ce qu'elle devienne insupportable; ce sera, d'une autre part, de retarder la réforme des pratiques vicieuses qui font obstacle au développement de la production et, en rendant la nation de moins en moins capable de soutenir la concurrence de ses rivales, précipitent sa décadence. De nos jours, heureusement, la facilité de plus en plus générale des communications va diminuant, malgré tout, l'efficacité des mesures directes ou indirectes par lesquelles les gouvernements essaient d'empêcher l'émigration. En revanche, les entraves et même les prohibitions qu'ils opposent à l'immigration sont plus efficaces sans être plus utiles. Ces entraves ont pour objet soit de protéger les ouvriers nationaux, soit d'arrêter l'introduction d'une catégorie inférieure ou vicieuse d'émigrants. Elles ne peuvent se justifier que dans un seul cas, savoir quand un gouvernement essaie de se débarrasser du rebut de sa population en pourvoyant à ses frais d'émigration et en s'exonérant ainsi de cette charge aux dépens d'un autre. Mais, ce cas excepté, les restrictions à l'importation du travail ne sont pas moins nuisibles que les entraves à celle des produits. A la vérité, dans les pays où sévit le système prétendu protecteur du travail national, et où, par parenthèse, le travail est

le seul article qui ne soit pas protégé, les ouvriers peuvent se plaindre justement d'être obligés de le vendre au prix du libre-échange tandis qu'ils achètent la généralité de leurs articles de consommation aux prix de la protection, mais l'application du système protecteur au travail n'en aurait pas moins pour effet d'aggraver les maux qu'il est dans sa nature de causer, en élevant les frais de la production et en rétrécissant d'autant les débouchés de l'industrie, au détriment final des ouvriers eux-mêmes.

Aux États-Unis, où le système protecteur est aujourd'hui prépondérant sous toutes ses formes, on a commencé par l'appliquer au travail chinois. Le résultat de ce système a été d'abord d'augmenter les frais de construction des chemins de fer dans le Far-West, et d'élever d'autant le prix du transport des hommes et des choses, ensuite de priver les Américains d'une foule de services, parmi lesquels il faut citer ceux de la domesticité auxquels les Chinois sont particulièrement aptes et auxquels répugnent les individus de souche européenne ou qu'ils remplissent à un prix hors de proportion avec la valeur de leurs services. Cette branche du système a été étendue plus tard aux émigrants européens eux-mêmes. On a interdit l'importation des ouvriers engagés par contrat, c'est-à-dire des ouvriers dont la coopération est la

plus utile à l'industrie, en réduisant les industriels à employer un travail de moindre efficacité ; d'où une augmentation des frais de la production et un rétrécissement du débouché de la consommation, déterminant à son tour un ralentissement dans le développement de la production et dans la multiplication des emplois disponibles, — ralentissement qui diminue l'étendue du débouché du travail national dans une proportion sensiblement plus forte que la prohibition du travail étranger engagé par contrat ne l'avait accrue et aboutit à un abaissement final des salaires protégés. Enfin, cette prohibition, à laquelle sont venues s'ajouter d'autres entraves réglementaires, a contribué à décourager l'immigration des travailleurs les plus capables et les mieux pourvus de ressources ; ils ont pris d'autres directions et laissé la place à une immigration de qualité inférieure. Tel a été jusqu'à présent le résultat le plus clair de la protection du travail américain.

Aux protectionnistes se sont associés les hygiénistes pour réclamer un surcroît de mesures restrictives de l'immigration des individus à constitution affaiblie ou maladive. Il se peut que ces mesures empêchent l'importation d'un petit nombre de non-valeurs, quoique les individus affaiblis ou atteints de maladies incurables soient peu disposés à endurer les fatigues et à courir les risques

attachés à l'immigration, mais elles entravent du même coup l'apport du travail d'un plus grand nombre d'individus valides, qui auraient grossi le contingent des forces productives auxquelles l'union américaine est redevable du merveilleux accroissement de sa puissance et de sa richess

CHAPITRE XII

L'AFFAIBLISSEMENT DE LA QUALITÉ DE LA POPULATION

A l'appréhension du « constant effort de la population à croître au delà de ses moyens de subsistance » qu'éprouvait Malthus et qu'il avait fait partager à ses contemporains a succédé une crainte opposée, surtout dans le pays où le ralentissement du mouvement de la population est devenu le plus sensible et menace de s'accentuer chaque jour davantage. Cependant, si l'on considère l'ensemble des peuples appartenant à la race blanche, on pourra constater qu'ils n'ont pas cessé de croître en nombre et qu'ils n'ont pas grand' chose à redouter d'une submersion par le flot montant de la race jaune, dont les menacent les démographes pessimistes.

Il y a, en revanche, un péril plus sérieux qui peut, plus sûrement encore que la réduction du nombre, entraîner leur décadence, c'est celui de

l'affaiblissement de la qualité de la population par la diminution de la vigueur physique et morale, de la santé, de la beauté des individus, partant, de leur aptitude à soutenir, de nation à nation et de race à race, l'effort de la concurrence vitale.

Depuis un siècle, les peuples civilisés ont transformé leur matériel d'exploitation; ils ont amélioré un grand nombre d'espèces végétales et la plupart de leurs races d'animaux domestiques, mais ont-ils perfectionné la leur ? Les hommes sont-ils aujourd'hui, physiquement sinon moralement, supérieurs à leurs ancêtres ? Sont-ils plus forts et plus beaux, jouissent-ils d'une santé plus robuste ? Il suffit de jeter un coup d'œil sur la foule qui encombre les rues et les places d'une grande ville dans les fêtes publiques pour reconnaître combien sont rares les types masculins et féminins qui réunissent la force et la beauté. Ne savons-nous pas, d'ailleurs, qu'il a fallu depuis un siècle abaisser la taille requise pour le service militaire et que le nombre des individus déclarés impropres à ce service pour cause de faiblesse ou de tares physiques s'est augmenté au lieu de diminuer ? A la vérité, la durée de la vie moyenne s'est accrue, bien que les comparaisons qui ont pu être faites à cet égard ne remontent pas assez loin dans le passé pour être suffisamment concluantes ; mais ce fait est-il dû à une augmentation de la force de

résistance contre les causes de morbidité ou à une diminution de ces causes provenant de l'assainissement des villes, de la propagation des pratiques de l'hygiène et de l'efficacité plus grande des mesures prises contre les maladies contagieuses? C'est une question à laquelle on ne peut répondre d'une manière positive. Quoi qu'il en soit, les causes qui agissent pour affaiblir la population ont été de tout temps nombreuses, et elles se sont incontestablement multipliées et aggravées du nôtre. De tous temps aussi, elles ont été les agents les plus actifs de la décadence des nations en entamant progressivement les forces physiques et morales en jeu dans les luttes de la concurrence vitale sous sa double forme : destructive et productive. Elles agissent avec un redoublement d'énergie depuis que l'extension de la sécurité, les progrès de l'industrie, et, en particulier, des moyens de communication, en rapprochant les groupes de population du même pays et les nations elles-mêmes, ont augmenté leur solidarité dans le mal comme dans le bien, depuis encore que l'abandon du régime de réglementation autoritaire de la reproduction a fait place à un régime de liberté auquel la multitude n'était pas suffisamment préparée. Car, on ne saurait trop le redire, il ne suffit pas d'être libre, il faut être capable d'user de sa liberté, c'est-à-dire d'en régler l'exer-

cice utilement pour autrui et pour soi-même.

Ces causes de détérioration auxquelles étaient opposés les freins de l'autorité, auxquelles il s'agit aujourd'hui d'opposer ceux de la liberté, peuvent être partagées en plusieurs catégories.

1° Les vices et les maladies des parents;

2° Les unions mal assorties, en comprenant, sous ce chef, les mauvais croisements de races;

3° L'imperfection des lois relatives aux unions et les encouragements artificiels à la population;

4° L'insuffisance d'entretien et de soins, le travail prématuré et le surmenage des enfants;

5° La prostitution.

I. *Les vices et les maladies des parents.* — Que les crimes et les fautes des parents rejaillissent sur leur descendance innocente jusqu'aux générations les plus reculées, que les tares physiques et morales s'héritent comme les qualités, que les pères soient punis ou récompensés dans leurs enfants, c'est une loi que l'observation a fait reconnaître dès les temps primitifs, et dont on trouve la dure expression dans la Bible. Nous ne possédons encore que des données insuffisantes et incertaines sur les causes des maladies héréditaires, la tuberculose, le cancer, la goutte, le rhumatisme, la folie, etc., etc.; nous ne savons ni dans quelles circonstances elles naissent, ni

pourquoi une partie de la descendance de parents contaminés en est atteinte, tandis qu'une autre en est exempte, ni ce qui les aggrave, ni ce qui les fait disparaître; nous ne connaissons pas davantage les lois de l'hérédité criminelle; mais nous n'ignorons pas que certains excès, tels que l'ivrognerie et la débauche, produisent dans l'organisme des troubles et des perversions qui se répercutent dans la génération et vicient la descendance, sans que nous puissions, dans l'état actuel de la science, en préciser les effets. Toutefois, ce qui est manifeste, c'est que ces effets nuisibles se sont aggravés et étendus sous l'influence des progrès qui ont transformé l'industrie et rapproché les hommes.

Les progrès de l'industrie ont mis à la disposition de l'homme des substances jadis inconnues ou rares, tels que les alcools et les explosifs. Ces substances, il peut en faire un usage utile ou nuisible. Les alcools, notamment, ont des emplois industriels qui contribuent à l'augmentation des matériaux du bien-être, mais, en présence de l'abus qui a été fait des boissons alcooliques et des effets délétères de cet abus sur la santé et l'hérédité, ne peut-on pas se demander si la somme des maux dont cette acquisition a été la source n'a pas dépassé jusqu'à présent celle des biens?

Les mêmes progrès n'ont pas seulement aug-

menté la somme des matériaux du bien-être ou du mal-être selon la destination qu'on leur donne, ils ont encore agrandi l'espace dans lequel se meut l'activité humaine. Grâce au développement extraordinaire des moyens de communication, les hommes d'aujourd'hui peuvent porter dans une sphère de plus en plus vaste leurs produits et leurs services; mais ils y portent aussi leurs vices et leurs maladies. Des infections, qui étaient jadis localisées, se répandent et se propagent par les canaux multiples qui mettent en relation les régions les plus éloignées. Les vices et les maladies de l'Europe, l'alcoolisme, la petite vérole, la phtisie ont presque détruit les peuples enfants de l'Amérique et de la Polynésie, et elles ont commencé leur œuvre délétère dans le continent noir. Dans les contrées appartenant à notre civilisation, cette œuvre de contamination destructive est facilitée par l'émigration croissante des populations primitives et frustes des campagnes dans les villes, où la domesticité, en particulier, emprunte à la classe plus civilisée avec laquelle elle est mise en contact ses vices plutôt que ses vertus, et où la propagation des maladies est favorisée par la multiplicité des relations et la contagion de l'exemple des habitudes vicieuses.

II. *Les unions mal assorties et le mauvais croi-*

sement des races. — Quoique la connaissance de la reproduction de l'homme soit beaucoup moins avancée que celle de la production et de l'élevage des animaux domestiques, on a reconnu de tout temps, que les unions reproduisent une génération d'autant plus parfaite qu'elles sont déterminées par des convenances physiques et morales plus complètes. Quand ces convenances existent, elles se manifestent par cette sorte d'attraction à laquelle on a donné le nom d'amour, qui agit avec une puissance parfois irrésistible, et surmonte tous les obstacles pour accomplir l'œuvre à laquelle l'a préposé, suivant l'expression de Schopenhauer, le génie de l'espèce [1]. Mais ces convenances physiques et morales qui devraient plus qu'aucune autre cause déterminer les unions, ne se rencontrent et ne prévalent qu'à deux conditions : c'est la mise en présence d'un grand nombre d'individualités des deux sexes, et la liberté du choix; encore cette liberté doit-elle être accompagnée de la capacité de choisir. Dans la première jeunesse, lorsque l'appétit sexuel a toute sa véhémence, il cherche à se satisfaire quand même, et les convenances morales n'ont aucune part appréciable à cette satisfaction d'un instinct purement physique. On conçoit donc que

1. APPENDICE. Note V. Le génie de l'espèce.

les parents n'aient point égard à cette effervescence d'un appétit aveugle, et, quoique leur opposition ne soit point motivée d'habitude par l'intérêt de la génération, elle est cependant conforme à cet intérêt, et mériterait d'être approuvée par le génie de l'espèce. En revanche, il pourrait leur reprocher de subordonner trop souvent les convenances physiques et morales à des convenances d'intérêt. Ce n'est pas à dire que ces dernières ne méritent pas d'être considérées, et qu'elles soient indifférentes au point de vue de l'avenir de la génération. Il importe, certes, que les unions ne soient pas contractées sans prévoyance, qu'en donnant le jour à des enfants qui n'ont pas demandé à naître, ceux qui les appellent à la vie soient en mesure de remplir leurs obligations envers eux, de suffire à leurs besoins, et de les mettre en état d'y suffire eux-mêmes; mais la première et la plus importante de ces obligations, c'est de les pourvoir des facultés physiques et morales qui constituent les forces productives, et qu'une éducation appropriée développe, mais ne crée point.

Dans la période de décadence de l'ancien régime, lorsque l'appauvrissement et la démoralisation de l'aristocratie firent prévaloir les considérations d'intérêt sur les autres, les unions furent contractées, sous l'autorité presque abso-

lue des pères de famille, dans des conditions de moins en moins favorables à la reproduction utile de l'espèce. Il était permis d'espérer qu'il en serait autrement lorsque l'autorité paternelle est devenue moins prépondérante. Mais l'événement n'a point justifié ces espérances. Loin de s'affaiblir et de tomber au second rang dans la conclusion des mariages, les considérations d'intérêt ont continué de prévaloir et elles se sont étendues à toutes les classes de la population, aussi bien aux plus pauvres qu'aux plus riches. Devenus libres dans leur choix, les enfants ont obéi plus encore que ne le faisaient leurs parents à ces considérations matérielles dont ils leur reprochaient la préoccupation trop exclusive. Mais on ne contrarie pas impunément les lois de la nature, et des unions dans lesquelles la question d'argent joue un rôle qui devrait appartenir avant tout aux convenances physiques et morales ont pour résultat inévitable d'abaisser la qualité de la population.

Le mauvais croisement des races a un résultat pareil. Dans l'ancien état des sociétés, l'obstacle des distances, la séparation des classes, l'antagonisme des peuples confinaient les unions dans un cercle étroit, et la consanguinité apparaissait alors comme la cause principale de dégénérescence. Cette cause, les tribus primitives en com-

battaient les effets nuisibles par l'exogamie. Mais lorsque l'agriculture eut fixé les populations au sol et surtout lorsque le servage succédant à l'esclavage les eut immobilisées, les unions, ou, du moins, celles des classes inférieures, s'opérèrent pendant des siècles dans l'enceinte du village ou de la seigneurie. Cet état des choses a changé : l'homme est devenu libre de se déplacer et des progrès de tous genres ont facilité son déplacement. Des races, auparavant inconnues les unes aux autres, ont été mises en contact et se sont mêlées. Mais ce mélange, qu'il s'agisse de l'espèce humaine ou des espèces animales et végétales, peut donner des résultats supérieurs ou inférieurs, utiles ou nuisibles, déterminer un progrès ou une dégénérescence. Quoique la science de la reproduction soit encore dans l'enfance, l'observation et l'expérience ont déjà démontré que les unions entre des races trop distantes donnent des produits faibles et vicieux. Aux États-Unis, l'opinion fondée sur les résultats de l'expérience se montre de plus en plus hostile aux unions entre la race de Japhet et celle de Cham, et surtout entre un nègre et une blanche. Toutefois l'expérience atteste aussi que le sang noir infusé à la race blanche, dans des conditions et des proportions d'ailleurs encore ignorées, avive et développe chez elle certaines facultés, telles que

l'imagination et le sentiment poétique [1]. Bref, le mélange des races agit tantôt pour perfectionner l'espèce, tantôt pour la détériorer, mais il semble qu'il ait agi, particulièrement dans le nouveau monde où des races trop distantes se sont trouvées en contact, plutôt comme une cause de détérioration.

1. APPENDICE. Note W. *Les effets du croisement des races.*

CHAPITRE XIII

L'AFFAIBLISSEMENT DE LA QUALITÉ DE LA POPULATION (SUITE)

III. *L'imperfection des lois relatives aux unions et les encouragements artificiels à la population.* — Les unions ont d'abord été régies par de simples coutumes issues de l'opinion de ce qui était considéré comme utile ou nuisible à la société, tribu ou nation, partant moral ou immoral, et sanctionnées par elle avec la coopération du pouvoir civil et religieux. Cependant l'intervention de ces deux pouvoirs, primitivement unis, s'est successivement étendue, tant pour définir et régler les obligations réciproques des conjoints que celles des enfants à l'égard des parents et celles des parents à l'égard des enfants. Sous l'influence du christianisme, le mariage a été rendu indissoluble, selon toute apparence par une réaction contre l'abus païen du divorce, et le pouvoir reli-

gieux est intervenu jusque dans les relations sexuelles des époux. Le « devoir conjugal » est devenu l'objet de prescriptions minutieuses, et des casuistes malpropres l'ont rendu obligatoire même dans des cas où le génie de l'espèce en aurait formellement interdit l'accomplissement[1]. L'indissolubilité du mariage a été établie en vue de protéger la femme, c'est-à-dire le conjoint le plus faible contre l'abandon et d'assurer l'avenir des enfants, mais on peut se demander si en perpétuant l'union de deux individus antipathiques, auxquels, en même temps, la loi religieuse prescrivait l'accomplissement ponctuel du devoir conjugal, elle n'avait pas pour effet d'augmenter le nombre des êtres affaiblis ou vicieux. D'autres dispositions des lois religieuses ou civiles devaient de même avoir pour résultat d'abaisser la qualité de la population ; envisagée à ce point de vue, l'interdiction du mariage des membres du clergé, généralement recruté dans l'élite intellectuelle et morale des sociétés, n'agissait-elle pas comme une cause d'appauvrissement des facultés les plus hautes et notamment du sentiment religieux ?

Mais les gouvernements ne se sont pas bornés à réglementer les unions, à définir les obliga-

1. Appendice. Note X. Le devoir conjugal et le but du mariage au point de vue chrétien.

tions qu'elles créaient et à en assurer l'accomplissement; ils ont entrepris aussi d'accélérer le mouvement de la population par des lois fiscales dirigées contre les célibataires, des exemptions de taxes et des primes allouées aux familles nombreuses. Cependant, ces mesures n'ont jamais contribué à élever sensiblement le taux de la natalité, et l'on en conçoit aisément la raison : c'est que les exemptions de taxes et les primes imposeraient à l'État des sacrifices ruineux pour avoir une efficacité appréciable, et que les impôts sur les célibataires demeureraient sans effet s'ils étaient légers, et agiraient comme un encouragement à l'émigration s'ils étaient lourds. Mais, en admettant même qu'ils eussent la vertu d'augmenter la population en nombre, ils en abaisseraient certainement la qualité par la multiplication d'individualités inférieures ou dépassant les ressources nécessaires pour les élever et les former [1]. Au lieu de s'évertuer à encourager la population par des mesures fiscales d'une efficacité problématique, les gouvernements ne feraient-ils pas mieux de s'abstenir de la décourager par la multiplication des impôts qui renchérissent l'élève des enfants et par la servitude militaire qui enlève la fleur de la jeunesse à la reproduction,

1. APPENDICE. Note Y. Influence nuisible des encouragements fiscaux et autres sur la qualité de la population.

pendant les années où l'homme est le plus capable de produire des rejetons vigoureux?

Enfin, la charité publique, par les subventions qu'elle alloue à la classe inférieure de la population, encourage la multiplication de cette classe, la moins apte à contribuer à la reproduction utile de l'espèce. A la vérité, le plus grand nombre des produits de ces non-valeurs sociales périssent avant d'avoir atteint l'âge d'homme, mais non sans avoir coûté à la société la somme dépensée improductivement pour leur nourriture et leur entretien, et ceux qui subsistent vont pour la plupart grossir l'armée du paupérisme et du crime.

IV. — *L'insuffisance d'entretien et de soins, le travail prématuré et le surmenage des enfants.* — Que la mortalité des enfants de la classe ouvrière soit partout sensiblement plus forte que celle des enfants des classes moyenne et supérieure, c'est un fait qui ressort de toutes les statistiques de la population. Les causes de cette inégalité de la mortalité infantile sont diverses. En premier lieu, elles tiennent à la différence de vigueur et de santé des parents : l'excès de travail, l'insuffisance de réparation des forces productives, l'insalubrité des logements, les habitudes d'intempérance de la classe ouvrière exercent sur la reproduction une action dépressive qui se traduit,

notamment, par une diminution du poids et de la taille [1]. En second lieu, les enfants de cette classe sont insuffisamment soignés et surveillés, et finalement employés trop tôt à des travaux qui ralentissent leur développement, souvent aussi les condamnent à passer la plus grande partie de la journée dans une atmosphère peu salubre. Des lois, plus ou moins exactement obéies, ont limité, dans la grande industrie, la durée du travail des enfants, mais il est permis de douter que ces lois philanthropiques aient amélioré sensiblement la condition de la généralité. Si elles ont préservé, dans une certaine mesure, de l'abus de leurs forces les enfants employés dans les manufactures, elles n'ont pu atteindre cet abus dans les petits ateliers, où il s'est même aggravé par suite de l'afflux du travail dérobé à la réglementation. En outre, les heures que les lois limitatives de la durée du travail manufacturier enlevaient à l'atelier, l'obligation scolaire les transportait à l'école. Que les connaissances acquises à l'école soient utiles, au moins quand elles sont adaptées à l'intelligence de l'enfant et répondent plus tard aux besoins de l'homme, cela ne peut être contesté, mais, au point de vue du développement de ses forces physiques, l'enfant a-t-il gagné à passer

1. APPENDICE. Note Z. La diminution du poids et de la taille dans la classe ouvrière.

désormais sur les bancs de l'école les heures qu'il passait à l'atelier ? D'un autre côté, l'interdiction du travail avant l'âge fixé par la loi, la limitation de sa durée ensuite, en attendant qu'elles rendent les parents moins prolifiques, ont diminué leurs ressources, partant la somme qu'ils peuvent appliquer au bon entretien de leurs enfants, et contribuent à élever le taux de la mortalité infantile, tout en affaiblissant les survivants.

Si le surmenage débilite les enfants de la classe ouvrière, il n'épargne pas non plus ceux des classes supérieures. Quoiqu'il ne soit point aggravé par un habitat malsain, le défaut d'entretien, de soins et de surveillance, il exerce une influence dépressive non seulement sur les forces physiques, mais encore sur les facultés intellectuelles que l'instruction distribuée à doses croissantes, sans égard à la capacité réceptive du grand nombre, a pour objet de développer. Dans tous les pays où l'État s'est attribué la haute main sur l'instruction publique, où il subordonne l'entrée dans la plupart des professions dites libérales à l'acquisition d'un diplôme, les programmes d'études ont été continuellement gonflés par l'adjonction de matières nouvelles, tandis que la routine et les intérêts attachés à la routine conservaient intactes les anciennes. Bref, si les enfants de la classe ouvrière souffrent du surme-

nage industriel, malgré l'intervention de l'État, ceux des classes supérieures souffrent du surmenage universitaire, grâce à l'intervention de cette même Divinité tutélaire des peuples modernes. Le résultat final, c'est la débilitation physique et morale des générations surmenées.

V. *La prostitution.* — La nature se charge de régler la reproduction des espèces inférieures; elle laisse à l'homme le soin de régler la sienne. Or, elle a pourvu et dû pourvoir l'espèce humaine d'un instinct reproducteur qui produirait, s'il n'était pas contenu et réfréné, une génération dépassant en nombre les moyens de subsistance nécessaires pour l'élever et assurer son existence. Cela étant, il faut que l'homme n'use de son pouvoir de reproduction que dans la limite de ses moyens de subsistance. Mais l'appétit génésique est impérieux, et l'homme, à peine sorti de l'animalité, ne comprenait point la nécessité de le régler et possédait encore moins la force morale indispensable pour résister à son impulsion. Il supprimait donc les produits de son incontinence : l'avortement et l'infanticide étaient et sont restés les pratiques ordinaires des tribus et même des peuples chez lesquels prédomine encore l'animalité. Cependant, à mesure que l'industrie est devenue plus productive, qu'il a été possible, en con-

séquence, de multiplier les moyens de subsistance, un plus grand nombre d'enfants ont été conservés et l'appropriation individuelle des femmes a succédé à l'appropriation collective. La prostitution a été primitivement un mode d'exploitation des femmes esclaves : tandis que les unes étaient employées à la reproduction, les autres étaient mises à la disposition du public moyennant une redevance payée à leur propriétaire, et notons en passant que ce système d'exploitation subsistait encore en Russie sous le régime du servage[1]. Plus tard, les femmes adonnées à la prostitution formèrent des corporations, soit qu'elles continuassent à fournir au seigneur une redevance en argent ou en nature, soit qu'elles l'eussent rachetée ; enfin, lorsque l'esclavage et le servage eurent disparu, la prostitution se recruta librement tout en demeurant soumise à une réglementation spéciale. Bien qu'elle soit une des manifestations les plus honteuses de l'infirmité de la nature humaine, elle n'en a pas moins réalisé un progrès en séparant la reproduction de la satisfaction exclusive de l'appétit génésique, en donnant ainsi à l'homme encore incapabale de contenir et de refréner cet appétit le moyen de le satisfaire sans le mettre dans la nécessité d'en supprimer les

1. Appendice. Note AA. Le recrutement de la prostitution sous le régime du servage en Russie.

conséquences. Grâce à cette séparation, l'œuvre de la reproduction s'améliora en se spécialisant. Une catégorie de femmes, la plus nombreuse, fut vouée à la procréation et à l'élève de la nouvelle génération, et les unions contractées dans ce but furent entourées de précautions et de garanties destinées tant à prévenir la surabondance de la reproduction qu'à assurer la conservation et la formation utile des produits, tandis qu'une autre catégorie, uniquement vouée à la satisfaction de l'appétit génésique servait, en quelque sorte, de soupape de sûreté contre les attentats et les pratiques barbares que provoquait son impulsion bestiale. Il semble que ce soit émettre un paradoxe de dire que la prostitution a contribué à relever la condition de la femme. Si l'on songe cependant aux sacrifices et aux souillures qu'imposait auparavant à la population féminine le plus véhément des appétits de l'homme on s'expliquera que la prostitution du petit nombre ait diminué la somme des maux de la généralité. La prostitution a été un moindre mal; toutefois, elle est restée un mal, et, au lieu de s'atténuer depuis que le vieux régime de la servitude a fait place à un régime de liberté, d'ailleurs singulièrement incomplet, ce mal s'est aggravé.

Sous le régime de la servitude, l'élève des esclaves étant demeurée pendant longtemps une des

branches d'industrie les plus productives, les propriétaires employaient de préférence à la reproduction les femmes les plus aptes à produire une génération vigoureuse et saine; ils ne vouaient à la prostitution que la catégorie, à ce point de vue, inférieure. Il en a été autrement depuis que la femme, devenue libre, a été obligée de pourvoir elle-même à sa subsistance. Reléguée dans les emplois les moins lucratifs, victime de sa faiblesse et de l'étroitesse de son marché, qui lui permettent trop rarement de débattre sur le pied d'égalité le prix et les conditions de son travail, elle s'est trouvée beaucoup plus que l'homme en butte aux pires difficultés de la vie. En outre, dans les classes inférieures, le mariage était trop souvent pour elle la plus dure des servitudes. Elle n'était pas même maîtresse du produit de son travail que le mari pouvait confisquer au profit de ses vices sans avoir de compte à lui rendre. Dans ces conditions, doit-on s'étonner si la prostitution a fait des recrues de plus en plus mombreuses dans une classe de femmes qui n'avaient de choix qu'entre l'avide exploitation d'un maître brutal et un métier qui ne leur fournissait pas le moyen de vivre? La prostitution leur o rait des ressources en apparence plus faciles et achetées au prix de moins de souffrances. Elles s'y sont jetées, à commencer par celles auxquelles leurs attraits

physiques permettaient d'obtenir une rétribution fort supérieure à celle qu'elles pouvaient se procurer dans les métiers ingrats qui leur étaient seuls accessibles. La sélection qui se faisait au profit de la reproduction s'est faite désormais au profit de la prostitution. D'un autre côté, les maladies auxquelles donnent naissance les appétits que l'homme n'a pas l'énergie de contenir, et qui ont une gravité particulière dans le dérèglement et l'abus de l'appétit génésique, se sont propagées et multipliées sous l'influence de l'accroissement de la facilité des communications, et elles ont exercé sur la santé et la vigueur des générations nouvelles une action délétère. Enfin, le régime arbitraire auquel la prostitution a été assujettie par des motifs d'hygiène, en avilissant encore davantage les malheureuses qui s'y adonnent et en les livrant sans défense à l'exploitation la plus odieuse, a rendu cette plaie de la civilisation plus malfaisante et plus dangereuse[1].

En résumé donc, les causes de détérioration de la qualité de la population n'ont pas cessé d'agir et peut-être agissent-elles avec plus d'intensité qu'à aucune autre époque de l'histoire. Les obstacles et les freins qui leur étaient opposés sous le régime de la servitude ont disparu ou se sont usés ;

1. APPENDICE. Note BB. Historique et réglementation de la prostitution.

il est devenu nécessaire de leur en opposer d'autres ; mais, pour les découvrir et les appliquer, il faut remettre à l'étude toutes les questions qui concernent la population. Ces questions sont assez nombreuses et assez complexes pour faire l'objet d'une science nouvelle : la Viriculture.

CHAPITRE XIV

LA VIRICULTURE

Il en est des sciences comme de tous les autres produits de l'activité humaine : elles naissent quand le besoin s'en fait sentir, autrement dit quand elles sont demandées, et elles se développent dans la mesure de la demande. Dès l'origine des sociétés, le besoin de proportionner la reproduction de la population à ses moyens de subsistance et de prévenir sa détérioration et son affaiblissement, ce besoin s'est manifesté avec une intensité particulière, sous la pression inexorable de la concurrence destructive ou guerrière. De là une demande urgente de remèdes lorsque la population devenait surabondante ou lorsque les produits de la génération allaient se détériorant. Cette demande excitait l'esprit d'observation et de recherche des individualités les plus intelligentes

de la tribu. Elles ne tardaient pas à reconnaître que l'insuffisance des moyens de subsistance avait pour cause l'excès de la reproduction; elles reconnaissaient encore que la diminution des forces, les vices de constitution, le rachitisme de ses produits provenaient d'unions trop rapprochées ; que les enfants nés d'unions avec des femmes étrangères donnaient des produits plus beaux et plus forts que ceux qui étaient issus d'unions contractées dans le cercle étroit de la tribu. Les causes étant connues, les remèdes étaient faciles à découvrir, et les Divinités, à l'inspiration desquelles les individualités intelligentes, les sorciers, à la fois savants et prêtres, attribuaient leurs découvertes, commandaient l'application de ces remèdes sous la sanction des châtiments qu'il était en leur pouvoir d'infliger. Ainsi naissaient les coutumes et les institutions reconnues nécessaires à la conservation et à l'accroissement de la puissance de la tribu. Mais ces coutumes et ces institutions, précisément parce qu'elles avaient une origine divine, devenaient immuables, car toute tentative faite pour les modifier était considérée comme une offense à la Divinité. C'était seulement quand des changements survenus dans les conditions d'existence de la société les rendaient manifestement nuisibles que les représentants politiques et religieux de la Divinité se décidaient à les réfor-

mer. Encore n'admettaient-ils point la critique des institutions existantes et se réservaient-ils le monopole des observations et des recherches que la réforme pouvait nécessiter. Le christianisme ne se montra pas à cet égard plus tolérant que ne l'avait été le paganisme. Il fallut le divorce qui s'opéra entre le gouvernement politique et le gouvernement religieux au XVIe siècle pour dégager la science des liens du monopole politico-religieux et inaugurer l'ère du libre examen. Des faits nouveaux, l'augmentation de la puissance destructive et productive de l'homme, d'une part, l'émancipation des classes asservies, de l'autre, commençaient alors à opérer une révolution profonde dans les conditions d'existence des sociétés civilisées, et à nécessiter un changement dans les lois et les institutions politiques et sociales, partant, à provoquer une « demande » des connaissances indispensables pour l'accomplir.

En ce qui concerne la population, cette révolution avait pour résultat à la fois d'étendre son débouché, et de rendre caduques ou inapplicables la plupart des institutions ou des coutumes qui faisaient obstacle à la liberté de la reproduction, et, en particulier, à celle de la classe la moins capable de la régler d'elle-même. Sous l'influence de ces deux faits, le mouvement de la population

s'est accéléré partout mais principalement en Angleterre, où la grande industrie avait fait sa première apparition. Si considérable que fût l'extension du débouché, ce mouvement, encouragé par les subventions de la taxe des pauvres, n'avait pas tardé à la dépasser, et à engendrer les maux inhérents à la surproduction, et, plus qu'à toute autre, à celle de l'homme. Ces maux appelaient une demande de remèdes, et cette demande nécessitait et provoquait la recherche de la loi qui gouverne la population. Cette loi, Adam Smith la découvrit et en donna la formule exacte, mais seulement d'une manière sommaire [1] et sans étudier les causes qui pouvaient en troubler l'opération. Après lui, Malthus la compléta en signalant le pouvoir et la tendance de l'homme à se multiplier au delà de ses moyens de subsistance, mais en attribuant à ce pouvoir et à cette tendance une force pour ainsi dire irrésistible. Ce fut, comme nous l'avons vu, la reproduction imprévoyante de la classe ouvrière à l'époque où

1. La demande d'hommes règle nécessairement la production des hommes comme fait la demande à l'égard de toute autre marchandise ; elle hâte la production quand celle-ci marche trop lentement et l'arrête quand elle va trop vite. C'est cette demande qui règle et détermine l'état où est la propagation des hommes dans tous les différents pays du monde, dans l'Amérique septentrionale, en Europe et en Chine ; qui la fait marcher d'un pas si rapide dans la première de ces contrées, qui lui donne dans l'autre une marche lente et graduelle, et qui la rend tout à fait stationnaire dans la troisième.

Richesse des Nations. Liv. I, chap. VIII.

il écrivait son célèbre ouvrage sur le principe de population, qui le conduisit à cette théorie pessimiste. Mais s'il commit la faute de tirer d'un phénomène local une conclusion générale, il contribua aux progrès de la science, en mettant en lumière les maux qu'entraîne la rupture de l'équilibre entre la population et ses moyens de subsistance et en démontrant la nécessité de contenir et de régler l'impulsion animale de l'instinct reproducteur par l'action raisonnée de la volonté.

Cependant les faits ne devaient pas tarder à attester que l'auteur du *Principe de population* avait trop généralisé la tendance de l'homme à se multiplier au delà de ses moyens de subsistance. Même à son époque il aurait pu constater que cette tendance n'existe que par exception dans les classes supérieures, que la puissance de l'instinct et la véhémence de l'appétit génésique n'y déterminent point nécessairement une reproduction surabondante, qu'elles ont plutôt une tendance à demeurer en deçà de leurs moyens de subsistance, et que l'accroissement excessif de la reproduction était particulier à la classe inférieure. Les successeurs de Malthus sont aujourd'hui témoins d'un phénomène opposé à celui dont il s'effrayait, savoir : d'un ralentissement presque général du mouvement de la population,

et même, en France, d'un arrêt complet sinon d'un recul. Or, en supposant que ce phénomène de réaction continue à se produire, que la reproduction des classes supérieures, surtout, demeure en dessous du débouché que lui ouvre une industrie en progrès, qu'arrivera-t-il? Ce qui arrive déjà : que le déficit de cet élément supérieur de la population sera rempli de plus en plus par la montée des éléments inférieurs de la nation et de la race. En supposant encore que ceux-ci soient atteints à leur tour par les mêmes causes de stérilité, ils seront remplacés par une immigration des races plus voisines de l'animalité. Que si cette immigration était empêchée, si le déficit des bras et des intelligences nécessaires pour mettre en œuvre le grand atelier de la production n'était pas comblé, il en résulterait une diminution de la richesse et de la puissance des peuples civilisés, et un recul de la civilisation.

Aux causes qui agissent pour ralentir le mouvement ascensionnel de la population s'en joignent d'autres qui ont agi de tous temps pour en abaisser la qualité mais qui ont pris, depuis l'avènement de la liberté de la reproduction, une activité plus grande et plus alarmante. Ces causes de dépréciation et de corruption, nous les avons passées en revue dans les chapitres précédents; il s'agit

de les combattre et de les éliminer autant qu'elles peuvent l'être. Enfin, si les races humaines sont, comme les espèces végétales et animales, susceptibles de progrès, au moins dans une mesure déterminée par leur nature et par la fonction qui leur a été assignée, il faut rechercher comment elles peuvent se perfectionner.

On voit donc que les questions relatives à la population sont devenues assez nombreuses et assez importantes pour déterminer leur séparation d'avec l'ensemble des questions économiques, dont elles ont fait jusqu'à présent partie, et qu'elles suffisent à constituer la matière d'une science spéciale, qui emprunte ses données à la fois aux sciences morales, notamment à l'économie politique, et aux sciences naturelles, notamment à la biologie : la viriculture.

Remédier aux causes de perturbation, d'affaiblissement et de corruption que nous avons signalées dans la reproduction de l'espèce humaine et qui peuvent être rangées sous ces trois chefs : 1° La surproduction ou l'insuffisance ; 2° la dégénérescence; 3° la prostitution, tels seraient les objets de l'application de la science nouvelle, d'où un programme comprenant :

1° La recherche des moyens d'équilibrer, sous un régime de liberté de la reproduction, la population avec son débouché ;

2° La recherche des remèdes à opposer à la dégénérescence de la population et des moyens d'en améliorer la qualité ;

3° La recherche des moyens de supprimer, ou de réduire, dans les limites du possible, la prostitution.

CHAPITRE XV

LES APPLICATIONS DE LA VIRICULTURE. LA MISE EN ÉQUILIBRE DE LA POPULATION AVEC SES MOYENS DE SUBSISTANCE

Ainsi que le constatait Adam Smith, c'est la demande qui règle la production des hommes comme celle de toute autre marchandise, mais cette demande, il faut la connaître, il faut savoir quelle est l'étendue du marché ouvert à la population, quel est le nombre des emplois productifs de moyens de subsistance dont elle peut disposer. Cette connaissance du marché de la population aussi bien que celle de tous les autres marchés était facile à acquérir dans l'ancien état des sociétés. Chaque nation constituait alors un établissement politique et territorial séparé des autres, parfois même complètement isolé. Cet établissement, cet « État » avec tous les do-

maines entre lesquels il se partageait et tous les emplois que nécessitait sa gestion appartenait à une caste souveraine. Domaines et emplois formaient le débouché de la population des propriétaires de l'État. Ce débouché était naturellement limité, et, d'ailleurs, les emplois comme les domaines étant généralement héréditaires, ceux qui les possédaient pouvaient, sans difficulté, y proportionner leur population. Les différents métiers et commerces, étagés plus bas, appartenaient de même à des castes ou à des corporations qui avaient, comme la caste souveraine, la possession exclusive du marché de leurs produits ou de leurs services. Dans la région inférieure, vivait la multitude des esclaves ou des serfs, dont les maîtres ou les seigneurs proportionnaient le nombre, comme celui de leur bétail, aux besoins de leurs domaines. Enfin, l'étendue de ces marchés ne se modifiait que par les lents progrès de l'industrie, ou par les accidents de la conquête; encore ceux-ci substituaient-ils simplement une caste gouvernante à une autre.

Dans l'état nouveau qu'ont créé les progrès de la puissance destructive et productive de l'homme, la liberté de l'industrie et la suppression au moins partielle des obstacles à l'échange des produits et des services, le marché de la population, comme les autres, a cessé, dans ses divers compartiments,

d'être l'objet d'une appropriation exclusive, et il s'est étendu non seulement à l'intérieur des États, mais encore au delà de leurs frontières. Dans le plus grand nombre des pays civilisés, tous les emplois, toutes les fonctions, toutes les propriétés, sont devenus accessibles à tous les membres de la société, et, à l'exception des fonctions publiques, aux étrangers. Le marché de la population, de localisé et approprié qu'il était, s'est généralisé et communalisé. Sauf les obstacles naturels des distances, de la différence des mœurs, et les obstacles artificiels que l'esprit de monopole maintient et parfois aggrave, il est ouvert aujourd'hui à la concurrence universelle. Au point de vue de l'intérêt général et permanent de l'espèce, c'est un progrès manifeste, en ce qu'il assure, sur toute la surface du globe, la victoire et la survivance aux plus forts et aux plus capables.

Mais ce marché universalisé, il faut en connaître l'étendue. Cette nécessité s'est imposée à la production des choses, aussi bien qu'à celle des hommes, à mesure que leur marché allait s'élargissant, et elle a suscité la création d'un merveilleux organisme d'éclairage et de transmission des capitaux et des produits qui en guide et en facilite chaque jour davantage le placement. Les bourses, les banques, les intermédiaires du commerce, les entreprises de transport, le télégra-

phe, le téléphone, sont les organes et les instruments de cette machinerie qui agit pour régler utilement le mouvement des échanges, en mettant en équilibre la production et la consommation, l'offre et la demande au niveau du prix nécessaire, c'est-à-dire du juste prix de toutes choses. Cette machinerie va se développant et se perfectionnant sans cesse, en dépit des obstacles que la routine, le monopole et la fiscalité opposent à ses progrès, et « la révolution silencieuse » qu'elle opère est en voie d'améliorer la condition de l'espèce humaine d'une manière plus efficace et plus sûre que les plus puissantes révolutions politiques ou sociales [1].

Cependant, tandis que le marché des capitaux mobiliers et des produits s'est éclairé à mesure qu'il s'étendait, tandis que les capitalistes, les commerçants et les industriels sont informés jour par jour de l'état de ce marché jusque dans les régions les plus éloignées, il n'en est pas encore ainsi pour le travail qui est la plus importante des marchandises, mais qui en a été jusqu'à une époque récente la moins « mobilisable ». Aucun organe de publicité ne renseigne encore la multitude des marchands de travail sur ce qu'ils ont le plus d'intérêt à savoir, c'est-à-dire où et dans quelle

1. *Comment se résoudra la question sociale.* Liv. IV. La révolution silencieuse.

quantité il est demandé et à quel prix, où l'offre dépasse la demande, ou la demande dépasse l'offre. Quand même, d'ailleurs, ils pourraient se procurer ces renseignements, ils ne possèdent point, généralement, les avances nécessaires pour en tirer profit. Il convient de remarquer toutefois qu'un progrès déjà sensible s'est réalisé à cet égard, depuis que les obstacles à la mobilisation du travail ont commencé à s'aplanir. En Angleterre et aux États-Unis, les intermédiaires qui en sont les organes nécessaires se constituent et se multiplient, à la vérité sous une forme imparfaite comme tout organe nouveau, mais qui ne manquera pas de se perfectionner. D'abord instituées et organisées comme des machines de guerre, les *trades unions* se transforment peu à peu en instruments de paix ; elles travaillent à la régularisation du marché du travail, inconsciemment peut-être — mais les banquiers et les commerçants sont-ils davantage conscients de leur office de régulateurs du marché des capitaux et des produits ? — Ils y travaillent en faisant l'office de bureaux d'informations et de placement, sans en réclamer le monopole comme les syndicats français, et en fournissant à leurs membres les avances nécessaires pour se transporter, au besoin, d'une localité et même d'un pays dans un autre. C'est un progrès qui s'accomplit lentement, mais qui est

visiblement destiné à se généraliser[1]. Le jour viendra où le marché du travail sera éclairé *à giorno* comme celui des capitaux et des produits, où, par conséquent, la population connaîtra l'étendue de son débouché et pourra y proportionner sa reproduction, sans courir le risque de demeurer en dessous de la demande ou de la dépasser.

Est-ce à dire qu'il n'y ait aucune différence entre les mobiles qui déterminent la production de l'homme et celle des « autres marchandises », pour nous servir de l'expression d'Adam Smith? Non, sans doute. Cette différence existe quoiqu'elle soit plutôt apparente que réelle. C'est l'appât d'un profit matériel, se traduisant par l'acquisition de moyens de subsistance, — lesquels représentent des jouissances, — qui détermine la production des autres marchandises. C'est, de même, l'appât d'un profit, représentant, celui-ci, des jouissances physiques et morales, celles de la satisfaction de l'instinct génésique et du sentiment de la paternité; parfois encore, c'est, dans les couches inférieures de la société, l'appât du profit matériel que peut procurer l'exploitation de l'enfant, qui déterminent la production de l'homme. Quand la somme de ces

1. Voir *les Bourses du travail*. Chap. XVIII. Progrès à réaliser pour agrandir et unifier les marchés du travail.

jouissances dépasse la somme des peines et des privations que cause l'élève d'un enfant, la production de l'homme est active et elle tend même à dépasser la demande. Elle s'abaisse, au contraire, jusqu'à descendre au-dessous de la demande, lorsque la somme des peines excède celle des jouissances. Telle est la tendance qui se manifeste aujourd'hui, particulièrement dans les couches supérieure et moyenne des sociétés civilisées, qui menace même de gagner la couche inférieure, et de provoquer leur extinction successive et leur remplacement par une immigration des races inférieures du dehors.

Qu'est-ce donc qui excite principalement les classes supérieure et moyenne des sociétés à ralentir leur reproduction? C'est, d'une part, l'augmentation du prix de revient d'un enfant, consistant dans les frais d'élève et d'éducation, augmentation qui condamne les auteurs d'une famille nombreuse aux privations les plus dures et ne leur permet pas même de pourvoir comme ils le devraient aux obligations devenues trop lourdes de la paternité; c'est, d'une autre part, la difficulté non moins croissante de trouver à leurs enfants un emploi qui leur procure des moyens de subsistance sans les exposer à déchoir. Dans cet état des choses, que fait-on? On retarde le mariage en recourant à la prostitution pour satis-

faire l'appétit génésique, et, dans le mariage, on limite sa reproduction, en recourant à la contrainte physique, sans exclure toujours la prostitution. En vain la morale, la religion, sans oublier le patriotisme, condamnent ces pratiques, elles persistent, car elles sont déterminées par le mobile même de l'activité de l'homme, comme de toutes les autres créatures : le mobile de la peine et du plaisir. Cela étant, que faut-il faire pour rétablir l'équilibre rompu par l'excédent de la peine? Il faut diminuer les frais de l'élève et de l'éducation aggravés par les impôts et les monopoles qui renchérissent la vie, et auxquels se joignent les matières et les méthodes surannées de l'enseignement. Il faut, de même, élargir le débouché, en aplanissant les obstacles naturels ou artificiels qui le rétrécissent.

On peut, enfin, recourir à de nouvelles combinaisons du crédit et de l'assurance, pour alléger le fardeau des parents, tout en procurant aux enfants les avances nécessaires pour assurer leur avenir. Pourquoi le crédit n'interviendrait-il pas dans la production du « personnel » des entreprises comme il intervient dans celle du matériel? Que cette extension de la sphère d'opération du crédit et de l'assurance soit considérée aujourd'hui comme une utopie, nous l'accordons volontiers, mais combien d'utopies sont deve-

nues de bienfaisantes réalités! N'est-ce pas une vérité, maintenant acquise à la science, que, dès qu'un besoin apparaît et se fait sentir avec une suffisante énergie, il suscite la création de l'organe propre à le satisfaire, et n'en est-il pas, à cet égard, du besoin de la reproduction comme de tous les autres?

En résumé, le règlement utile de la population implique la connaissance du débouché qui lui est ouvert, et la nécessité d'y proportionner la production de l'homme, comme celle de toute autre marchandise. Mais, avons-nous besoin de rappeler qu'alors même que ces deux conditions ne seraient pas remplies, les lois naturelles de la concurrence et de la valeur agiraient avec une puissance irrésistible, soit pour empêcher la population de déborder ses moyens de subsistance, soit pour l'exciter à les atteindre? Tout excédent d'une quantité offerte, qu'il s'agisse de produits ou de services, engendrant une baisse progressive, la surabondance de l'offre du travail détermine un amoindrissement rapide des ressources nécessaires à l'élève de la nouvelle génération : les enfants peuvent être produits en grand nombre, mais la mortalité infantile s'accroît à mesure que diminue la portion du revenu des parents qui peut être employée à leur subsistance. Tout déficit de l'offre du travail, engendrant au con-

traire une hausse des salaires, la reproduction intérieure ou extérieure se trouve encouragée jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli entre l'offre et la demande. Dans les deux cas, la population est ramenée à son niveau utile, mais non sans avoir subi les pertes et les souffrances attachées à la surproduction aussi bien qu'à l'insuffisance de la production.

C'est à la science qu'il appartient de mettre ces maux en pleine lumière, et, par conséquent, de provoquer les progrès qui peuvent les prévenir : connaissance du marché, création et développement des organes de la mobilisation du travail, application du crédit et de l'assurance à la reproduction, et cette intervention de la science dans l'œuvre de la mise en équilibre de la population avec ses moyens de subsistance deviendra plus nécessaire à mesure que la concurrence, sous sa forme productive ou industrielle, pressera davantage sur les nations, en les obligeant, sous peine de décadence et de mort, à se conformer plus exactement, dans toutes les manifestations de leur activité, à la loi de l'économie des forces.

CHAPITRE XVI

LA CONSERVATION ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA POPULATION

De même que l'espèce humaine est soumise, dans sa reproduction, à des lois économiques, auxquelles les sociétés entre lesquelles elle se partage sont tenues de se conformer sous peine de décadence et de mort, elle l'est aussi à des lois physiologiques, dont l'inobservation entraîne la dégénérescence des races, dont l'observation, au contraire, détermine leur perfectionnement, au moins dans les limites assignées à l'espèce. Sans avoir la connaissance de ces lois, les hommes des premiers âges en ressentaient les effets, et ils prévenaient les nuisances que causait leur infraction par des coutumes ou des lois sanctionnées par le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

De nos jours, il n'est resté de ces coutumes ou de ces lois que celles qui concernent les parentés

rapprochées, encore se sont-elles sensiblement relâchées, et la loi civile est-elle moins restrictive sous ce rapport que la loi religieuse, quoique la rigueur de celle-ci puisse être adoucie par des dispenses. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, la consanguinité n'est qu'une des causes de de la dégénérescence ou de la viciation des familles et des races. Il y en a d'autres dont les effets ne sont pas moins délétères et qui ont pris de notre temps une extension redoutable.

Sous l'influence de la liberté des unions et des progrès qui ont facilité le transport des hommes comme celui des choses, les mariages légaux aussi bien que les unions interlopes ont pu se contracter dans un cercle de plus en plus étendu, des maladies locales ont propagé au loin leurs germes morbides, les boissons alcooliques se sont jointes à la phtisie et aux autres infections pour décimer et vicier des populations étrangères à notre civilisation, qui, de leur côté, nous ont communiqué les leurs, la syphilis, par exemple, importée d'Amérique en Europe ; en même temps qu'un échange de produits, il s'est opéré entre les peuples un échange de maladies et peut-être aussi de vices héréditaires. On commence aujourd'hui, — un peu tard, — à se préoccuper de ce péril et à chercher les moyens de le prévenir ; mais peut-on lui opposer des mesures prohibitives qui ne soient

pas insupportables, tout en demeurant d'une efficacité douteuse ? Peut-on interdire, avec le mariage, les unions interlopes aux phtisiques, aux cancéreux, aux syphilitiques, et à cette classe dangereuse dans laquelle la propension au crime apparaît comme une hérédité. Il est évident que cela ne serait ni possible ni même efficace. A défaut de l'autorité devenue impuissante, c'est à la science et à la liberté qu'il faut recourir.

En signalant par des observations nombreuses et précises les conséquence nuisibles des unions entre des individus atteints de maladies ou de vices héréditaires, la science éclairera les consciences ; elle leur démontrera que c'est un véritable crime de donner le jour à des êtres voués à une vie de souffrances et à une mort prématurée. Une opinion se créera alors qui condamnera, avec une juste et inexorable sévérité, des unions dont la fécondité malsaine propage des infections destructives de la race [1]. Toutefois, les progrès de la conscience et de l'opinion sont lents — plus lents encore que ceux de la science, — et on ne peut s'attendre à ce qu'ils agissent de sitôt avec une énergie suffisante pour enrayer les contagions qui affaiblissent et vicient l'hérédité.

Ces contagions, la prépondérance des considé-

1. APPENDICE. Note CC. Comment remédier à la dégénérescence des races. Le rôle de l'opinion publique.

rations d'intérêt dans la conclusion des mariages contribue, pour une large part, à les propager; elle détermine, en tous cas, une dégradation de la qualité de la reproduction par la disconvenance physique ou morale de ses auteurs. C'est encore à la science qu'il appartient de mettre en lumière la nécessité de faire prévaloir les affinités naturelles sur les convenances de position et d'argent. Mais il faut qu'elle y soit aidée par des progrès matériels qui permettent à la femme de se créer avec moins de difficulté une situation indépendante, et par des progrès moraux qui fassent considérer à l'homme comme une action honteuse et avilissante la poursuite d'une dot et l'exploitation d'une femme.

Enfin, la science n'est pas bornée dans ses applications à la découverte des moyens d'empêcher la dégénérescence de l'espèce; elle peut viser plus haut et se proposer aussi pour but de la perfectionner dans la mesure, d'ailleurs limitée, où elle peut l'être.

On se demande même comment il se fait que l'homme se soit appliqué à perfectionner les espèces inférieures et qu'il n'ait pas songé à améliorer la sienne. Tandis que, depuis un siècle, de nombreuses espèces végétales et animales ont été transformées, tandis que les éleveurs ont acquis des connaissances expérimen-

tales qui leur ont permis de produire des bœufs sans cornes, d'augmenter la vitesse des chevaux de course et la finesse de la laine des moutons, enfin de prédire presque à coup sûr quel sera le produit d'une sélection végétale ou animale, la science de la reproduction de l'homme est demeurée à l'état embryonnaire : nous connaissons, encore est-ce d'une manière imparfaite, les effets nuisibles de la consanguinité, nous savons que les unions entre des races trop distantes donnent des produits vicieux et plus ou moins stériles, voilà tout ou à peu près tout[1].

Les causes de ce retard d'une science plus importante, à coup sûr, que celle de l'élevage du bétail, sont de diverses sortes. C'est, d'abord, la croyance qui a prévalu, jusqu'à ces derniers temps, que l'homme se trouve placé au-dessus des lois qui régissent les autres espèces et qu'on essaierait en vain de lui en faire l'application ; que ce serait d'ailleurs porter atteinte à sa dignité. Cette conception fausse qui isolait l'homme pour

1. Nous sommes obligés, nous autres biologistes, d'avouer franchement à nos collègues, les savants de la chimie et de la physique, et au public en général, qu'après avoir étudié l'évolution pendant un siècle, notre opinion quant à ses vrais facteurs est encore dans le chaos. Il n'y a réellement aucun *consensus* quant à la puissance du principe de la sélection, *aucun quant aux lois de l'hérédité*, aucun quant aux influences du milieu.

WILLIAM PLATT BALL. *Les effets de l'usage et de la désuétude sont-ils héréditaires ?* Traduit par Henry de Varigny. P. 139.

l'élever davantage a certainement contribué à retarder les progrès des connaissances nécessaires à la conservation et au perfectionnement de l'espèce. Une autre cause de retard réside dans l'absence du stimulant du profit. Les éleveurs qui perfectionnent une race de bestiaux, les horticulteurs qui créent une nouvelle variété de tulipes ou de roses tirent un profit immédiat et parfois considérable des progrès qu'ils réalisent. Aucun bénéfice analogue ne pouvait être obtenu de l'amélioration de la race humaine, sauf dans l'industrie des éleveurs d'esclaves. Enfin, ce n'était que dans les fermes d'élevage des nègres des États du sud de l'Union américaine et du Brésil que des expériences de ce genre pouvaient être tentées [1]. Les perfectionnistes d'Onéida, s'inspirant probablement de ces expériences faites *in anima vili*, ont entrepris, à la vérité, de les instituer dans un autre milieu, mais cette curieuse tentative n'a pas eu de suite en l'absence des conditions nécessaires pour en assurer le succès et la propager [2].

Ces conditions de possibité et de profit qui se rencontraient, au moins dans quelque mesure, sous le régime de l'esclavage, peuvent-elles être

1. Appendice. Note DD. Les étalons nègres.
2. Appendice. Note EE. La communauté des perfectionnistes d'Onéida.

réunies sous un régime de liberté? Cette question peut nous paraître aujourd'hui insoluble comme l'ont été bien d'autres avaut que les progrès à défaut desquels elles ne pouvaient être résolues aient été réalisés. Mais nous ne croyons pas trop nous avancer en disant que le phénomène dont nous sommes actuellement témoins de la stérilité volontaire et du ralentissement du mouvement de la population qui en est la conséquence contribuera à faire surgir ces progrès en les rendant nécessaires. Si la cause principale sinon unique qui détermine les parents à limiter le nombre de leurs enfants au-dessous du débouché de la population réside dans les frais croissants de l'élève et dans l'insuffisance de leurs ressources pour y subvenir, s'il se crée, comme on peut le prévoir, sous l'influence de cette cause, une demande de crédit pour la production de l'homme après celle des choses, cette demande provoquera la création de l'organe propre à la satisfaire. Or tout crédit exige des garanties, et ces garanties, qu'il s'agisse de l'homme ou des choses, sont fondées sur la valeur du gage et elles se mesurent sur le degré de sécurité du placement. Le gage, en matière de reproduction, n'est autre que le produit. De là la nécessité de constater l'aptitude à le former, aptitude qui réside dans un ensemble de qualités et d'affinités

physiques et morales. Dans la disposition actuelle des esprits, cette constatation peut sembler irréalisable. Mais n'en a-t-il pas été de même pour celle que nécessitent, par exemple, les assurances sur la vie? Avant qu'elles n'eussent fait leur apparition, n'aurait-on pas cru qu'il était impossible d'obliger les individus qui demandent une assurance à se soumettre à une visite médicale destinée à constater s'ils sont ou non assurables, et à quelles conditions ils peuvent être assurés? Cette obligation a cependant été acceptée volontairement, malgré ce qu'elle peut avoir de pénible, sous l'influence de l'intérêt qui excite les gens prévoyants à assurer leur vie ou celle de leurs proches. Est-ce une utopie de croire qu'il en sera de même pour les conditions que peut exiger le crédit de la reproduction?

CHAPITRE XVII

LES REMÈDES A LA PROSTITUTION

Des philanthropes bien intentionnés ont fondé, sous le titre de *Fédération britannique*, une ligue pour la suppression de la prostitution. De même que leurs respectables congénères qui ont pris pour spécialité l'abolition de l'esclavage, la suppression du jeu ou de l'ivrognerie, c'est à l'intervention de l'État et à l'expédient de la prohibition qu'ils ont recours pour atteindre leur but. Ils ne mettent pas en doute que la prostitution disparaîtrait avec les maisons de tolérance. L'expérience n'a que trop démontré cependant qu'il ne suffit pas de supprimer une forme de l'exploitation d'une passion ou d'un vice, et même que le plus souvent celle que l'on supprime est remplacée par une autre, encore plus pernicieuse.

Le problème de l'abolition de la prostitution

est plus compliqué que ne se l'imaginent les philanthropes étatistes. La prostitution est une industrie, et c'est au point de vue économique qu'il faut l'étudier si l'on veut découvrir les moyens de la combattre avec quelque efficacité, et diminuer les maux dont elle est la source au lieu de les augmenter. Pourquoi cette industrie, malgré la déconsidération à laquelle elle est en butte, ne manque-t-elle jamais de recrues ? C'est parce qu'elle fournit des moyens d'existence à une nombreuse catégorie de femmes qui ne trouvent pas à s'employer dans les industries ordinaires, ou qui ne peuvent s'y procurer qu'une rétribution insuffisante achetée au prix d'un travail excessif. S'il existe des prostituées par vocation, elles ne constituent qu'une faible minorité dans l'armée de la prostitution. Le moyen le plus efficace, on pourrait dire même le seul moyen efficace, d'empêcher cette armée de se recruter, c'est d'étendre les débouchés ouverts au travail des femmes et d'élever le taux de sa rétribution. Mais l'extension des débouchés et l'exhaussement du niveau des salaires dépendent de progrès qu'il est hors du pouvoir du législateur d'accélérer, si ce n'est en cessant de les entraver. En un mot, c'est à la concurrence qu'il faut recourir pour détourner de la prostitution les malheureuses qui sont réduites à demander à cette indus-

trie dégradante et dangereuse leurs moyens d'existence. Le jour où toutes les industries et les professions auxquelles les femmes sont aptes leur seront pleinement ouvertes, et où elles pourront y gagner leur vie par un travail qui n'excède pas leurs forces, la prostitution ne trouvera plus que des recrues clairsemées dans le rebut moral de la population féminine.

Cependant, comme toute autre industrie, la prostitution est gouvernée par la demande du besoin auquel elle répond. Aussi longtemps que ce besoin et cette demande subsisteront, ils provoqueront une offre. C'est donc sur le besoin et la demande qu'il faut agir et peut-être la science nous en fournira-t-elle les moyens.

Le besoin qui alimente la prostitution a sa source dans l'excédent du pouvoir génésique sur le débouché de la population. Cet excédent est, comme nous l'avons vu, indispensable à la conservation de l'espèce, et il ne serait ni possible ni utile de le faire disparaître. C'est, d'ailleurs, une erreur de croire que la civilisation ait pour effet de l'affaiblir, mais les travaux des physiologistes qui ont analysé les facultés cérébrales et en ont reconnu la localisation, nous ont appris que l'organe de la reproduction, le cervelet, est en même temps celui de la locomotion, et que l'excédent de la vitalité peut être absorbé par des exer-

cices physiques, la marche, la gymnastique, etc., aussi bien que par la satisfaction de l'appétit génésique. Les Indiens de l'Amérique du nord, qui vivent du produit de leur chasse et se trouvent, par conséquent, assujettis à la nécessité d'un exercice continu de l'organe locomoteur, sont, au témoignage des missionnaires, très peu portés à enfreindre la loi de la continence, et on peut observer le même fait chez les individus dont la profession exige une dépense considérable et régulière de force locomotrice. Or, dans les classes supérieure et moyenne qui fournissent la clientèle principale de la prostitution parce qu'elles possèdent, plus que la classe inférieure, les moyens de la payer, les exercices physiques ont été jusqu'à ces derniers temps presque entièrement exclus de l'éducation de la jeunesse, et n'y occupent encore, sauf en Angleterre, qu'une place trop étroite. C'est par la satisfaction solitaire de l'appétit génésique et par le recours à la Vénus vulgivague que se déverse l'excédent du pouvoir reproducteur à l'époque de la vie où cet excédent se produit avec le plus d'abondance. Les habitudes prises alors persistent dans un âge plus avancé et procurent à la prostitution une clientèle permanente. On a fini par s'apercevoir de ce vice de l'éducation, les exercices physiques ont été remis en honneur et ils contribueront mieux qu'au-

cune prohibition ou réglementation à enrayer la demande du besoin génésique et à décourager l'industrie qui y pourvoit. La prostitution ne disparaîtra pas, sans doute, mais elle pourra se réduire au minimum que comporte l'imperfection native de la nature humaine.

CHAPITRE XVIII

CONCLUSION

Suivant l'observation de Malthus, toutes les espèces vivantes possèdent un pouvoir de reproduction qui leur permet de se multiplier dans une progression plus rapide que leurs moyens de subsistance. Ce pouvoir surabondant est nécessaire pour assurer leur conservation et leur propagation. Mais il y a entre les espèces inférieures et l'espèce humaine cette différence essentielle que les végétaux et les animaux ne peuvent régler leur reproduction de manière à la proportionner à leurs moyens de subsistance tandis que l'homme peut régler la sienne. De là une autre différence dans les conditions d'existence qui leur sont faites. Les espèces inférieures produisent un surcroît de population qui est fatalement condamné à périr, soit faute de pouvoir atteindre la subsistance, soit

par l'incapacité de se dérober à l'atteinte des espèces auxquelles elles servent d'aliment; dans cette double lutte les plus faibles succombent, les plus forts seuls subsistent. Une autre lutte s'engage encore entre les mâles et les femelles, dans laquelle les plus capables de pourvoir à l'œuvre de la reproduction l'emportent sur les autres. C'est ainsi que la nature se charge d'assurer la conservation et, dans la mesure nécessaire, le progrès de la multitude des espèces végétales et animales qu'elle a répandues sur le globe; mais ce n'est pas sans une destruction énorme et continuelle de forces vitales, accompagnée des souffrances que cause toute destruction de vitalité.

La puissance créatrice et ordonnatrice des êtres et des choses a disposé autrement de l'espèce humaine. Elle a donné à l'homme des facultés morales qu'il peut mettre en œuvre pour régler sa reproduction, et la proportionner à ses moyens de subsistance, aussi bien que pour préserver son espèce de la dégénérescence et la perfectionner dans les limites qu'elle a assignées à ce progrès. Mais, tout en dotant l'homme d'un pouvoir qu'elle a refusé à ses autres créatures, elle l'a soumis, à défaut par lui d'exercer ce pouvoir, à la même loi dure et impitoyable, avec laquelle elle gouverne leur reproduction. Si l'homme ne proportionne point sa population à

ses moyens de subsistance, la concurrence vitale agit pour faire périr les plus faibles ou les moins capables. Si, parmi les nombreuses variétés de l'espèce humaine et les sociétés qu'elles constituent, il en est qui ne rémédient point aux causes de dégénérescence et de stérilisation qui les atteignent, elles succombent sous la concurrence des plus capables, et sont remplacées par elles.

Toutes les coutumes, lois ou pratiques, relatives à la reproduction, à l'élève et à l'éducation de nouvelles générations, ont été déterminées par cette nécessité supérieure de conservation et d'accroissement de la puissance des sociétés, et l'observation en a été imposée d'autorité par le pouvoir politique et religieux, sous les sanctions qu'il jugeait indispensables pour l'assurer. Sans doute, de même que toutes les autres coutumes, lois et pratiques, elles ne répondaient pas toujours à leur objet, et encore moins étaient-elles modifiées aussitôt que les changements dans les conditions matérielles d'existence des sociétés et dans l'état moral des individus en commandaient la réforme, mais elles étaient généralement inspirées par l'intérêt prépondérant de la conservation sociale.

Au moment où nous sommes, les progrès de la puissance productive et destructive de l'homme, d'une part, l'accroissement et l'extension de la

capacité de se gouverner soi-même, de l'autre, ont opéré dans l'état des sociétés et des individus un changement décisif. La concurrence politique et guerrière, qui était prédominante dans la période précédente de la vie de l'humanité, a commencé à faire place à la concurrence industrielle, tandis qu'au régime de la servitude du grand nombre succédait, peut-être sans préparation suffisante, celui de la liberté et du *self government* individuel. Mais la nouvelle forme de la concurrence n'est pas moins impérative que l'ancienne et la liberté n'impose pas à l'individu de moindres obligations que la servitude.

L'accomplissement de ces obligations implique aujourd'hui comme il impliquait autrefois la solution d'un double problème : celui de la mise en équilibre de la population avec ses moyens de subsistance, et celui de la conservation et de l'élévation de la qualité de la population. Nous avons essayé de montrer comment il a été résolu sous le régime de l'autorité, et comment il peut l'être sous le régime de la liberté. Il nécessite une série de progrès, les uns matériels, les autres moraux, et, avant tout, un complément de recherches et d'études qui sont du ressort de cette branche détachée de l'économie politique que l'on a désignée sous le nom de viriculture.

APPENDICE

APPENDICE

A. P. 18. — L'utilité sociale des liens de parenté.

« Les dernières recherches sur l'histoire primitive des sociétés, dit M. Sumner Maine, permettent de conclure que la consanguinité ou parenté est le le lien le plus antique des communautés humaines. On a étudié le sujet dans ces dernières années sous plusieurs aspects; on a beaucoup discuté sur la question de savoir ce que comportait la parenté par le sang et quel en était le point de départ : l'opinion générale s'est prononcée dans le sens que je viens d'indiquer. Il faut se garder, cependant, d'élargir outre mesure l'idée de cette parenté qui tenait autrefois lieu des influences multiples auxquelles est maintenant due l'union des sociétés humaines. On la regardait alors comme le lien de la communauté, nullement comme celui des cœurs. La notion de ce que, faute d'un terme meilleur, j'appellerai la fraternité morale des races humaines, a gagné sans cesse du terrain dans le cours de l'histoire, et l'on dispose

actuellement d'un grand mot abstrait pour exprimer cette idée : *l'humanité!* L'agent le plus efficace de cette extension si vaste et si compréhensive de l'idée de parenté, ce fut certainement la religion; et, de fait, une grande religion de l'Orient s'étendit jusqu'à lui faire embrasser toute la nature animée. Mais il faut dépouiller de son ampleur moderne la conception primitive de la parenté pour en traiter ici. Nos sauvages aïeux ne connaissaient d'autre fraternité que celle résultant du fait physique de la consanguinité. Quand un homme n'était pas le parent d'un autre, il n'y avait rien de commun entre eux. C'était un ennemi à tuer, à dépouiller, à haïr tout comme les bêtes fauves auxquelles la tribu faisait la chasse; c'était réellement une bête fauve des plus dangereuses et des plus féroces. Il serait à peine exagéré de dire que les chiens qui suivaient le camp avaient plus de part à son existence que les membres d'une tribu étrangère et sans lien de parenté[1]. »

Cependant, il est plus vraisemblable que les hommes se sont rapprochés et groupés sous la pression d'une nécessité urgente et commune — le besoin de sécurité et d'assistance mutuelle — et qu'ils sont devenus parents par suite de ce groupement. Remarquons, en effet, que la nature de leurs moyens de subsistance ne leur permettait point de former des sociétés nombreuses. S'ils avaient besoin de se réunir à portée de la voix pour résister aux agressions des animaux sauvages, leurs industries primitives ne pouvaient cependant, dans le rayon étroit où ils devaient vivre pour être en mesure de s'assis-

1. *Études sur l'histoire des institutions primitives*, par sir Henry Sumner Maine. Chap, III. La parenté considérée comme fondement des sociétés.

ter mutuellement, leur procurer qu'une faible quantité de substances alimentaires, car la chasse, par exemple, ne suffit guère à nourrir qu'un homme par dix kilomètres carrés.

La Morale économique, liv. V, chap. II.

B. P. 29. — L'infanticide dans les premiers âges de la civilisation et chez les peuples arriérés.

Il semble naturel que lorsque l'adulte peut à peine se procurer sa subsistance par le travail, les faibles, c'est-à-dire les enfants et les vieillards, soient sacrifiés. Cette induction est vérifiée en partie par l'observation de ce qui se passe dans les classes misérables de nos populations, et par d'innombrables témoignages des voyageurs qui ont observé les peuples sauvages. Enfin, nous trouvons dans les auteurs classiques beaucoup d'indices qui nous portent à croire que nos races n'ont pas non plus échappé à ces maux.

L'avortement, l'infanticide, l'exposition des enfants étaient des pratiques admises autrefois par la loi et même par la morale. L'accumulation du capital a produit les civilisations et a permis de protéger les faibles. Stuart raconte qu'un Australien dévore son enfant malade, après l'avoir fait rôtir. Dans l'Afrique méridionale, on amorce avec des enfants les trappes pour prendre les lions. Aux Iles Sandwich on tuait un grand nombre d'enfants. A Taïti,

deux tiers au moins des enfants étaient tués par leurs parents.

... Dans les sociétés anciennes, l'avortement et l'abandon des enfants étaient fréquents et n'entraînaient nul blâme. Un fragment de l'Hermaphrodite de Posidippe, conservé par Stobée, dit : « Même s'il est pauvre, tout homme nourrit le fils ; même s'il est riche, il expose sa fille. » Dans les pastorales de Longus, Mégaclès dit : « Je me trouvais, longtemps il y a, quasi sans biens.... Il me naquit une fille, laquelle je ne voulus point nourir en la pauvreté où j'étais, et pourtant la fis exposer avec ces marques de reconnaissance... » (Trad. Courier.) Dionysophane dit : « Mes enfants, je fus marié bien jeune et, après quelque temps, devins père heureux... car le premier enfant que ma femme me fît fut un fils, le second une fille, et le troisième fut Astyle. Je pensais que trois me seraient suffisante lignée, et venant celui-ci après tous, le fis exposer en maillot... » Dans ces deux citations, les motifs « malthusiens » apparaissent naïvement et clairement. Il n'y a rien ici qui ressemble au droit que cite Fustel de Coulange de reconnaître l'enfant, ou de le repousser, pour des motifs d'association au culte, ni à des motifs comme à ceux qui peuvent avoir agi à Sparte pour le meurtre des enfants chétifs (*Plut.*, *Lyc.*). Dans l'*Économique* (pseudo Aristote) on observe que : « ce n'est pas seulement pour servir la nature qu'on a des enfants, mais pour en tirer utilité ; car la peine qu'étant forts nous nous sommes donné pour leur faiblesse, à leur tour, devenus forts, ils la prennent pour leurs parents affaiblis par l'âge. » Il est impossible d'exprimer plus clairement le motif *d'utilité* qui pousse à la reproduction. Cette idée se retrouve souvent chez

les tragiques. Aristophane en fait mention en plaisantant. Ce n'est qu'avec le progrès économique que certains hommes possédant assez de capitaux, cessent de transformer leur épargne en capitaux personnels dans leurs propres enfants. L'idée de limiter la population est exprimée en termes formels dans Aristote (*Polit.*, livre IV, chap. XIV, 10). « Pour distinguer les enfants qu'il faut abandonner et ceux qu'il faut élever, il conviendra de défendre par une loi de prendre jamais soin de ceux qui naîtront difformes ; quant au nombre des enfants, si les mœurs répugnent à l'abandon complet, et qu'au delà du terme formellement imposé à la population quelques mariages deviennent féconds, il faudra provoquer l'avortement avant que l'embryon ait reçu le sentiment de la vie. » Platon (*Lois*) : « Si le nombre des filles ou des garçons était trop grand dans chaque famille, ou si, au contraire, par l'effet d'une stérilité générale, il était trop petit... le pouvoir sera chargé de prendre des mesures... On peut, d'une part, interdire la génération quand elle est trop abondante, etc. » Ce ne sont pas seulement des rêveries de philosophes ; les exemples historiques abondent.

VILFREDO PARETO. *Cours d'économie politique.* Les capitaux personnels, t. Ier, p. 136.

L'infanticide a persisté et est demeuré à l'état de coutume tolérée chez les peuples moralement arriérés, tels que les Chinois.

Le crime de l'infanticide, lisons-nous dans la *Revue des Revues*, se commet en Chine dans une population de quelques centaines de millions, et les victimes s'y comptent, tous les ans, par milliers.

M. le Dr J. Matignon, attaché à la légation de la

république en Chine, s'efforce, dans les *Archives d'anthropologie criminelle* (15 mars, 15 avril 1896) de jeter quelque lumière sur ce côté obscur de la vie chinoise. Pour lui, l'infanticide y est passé dans les mœurs au même titre que l'avortement. Ce dernier s'y étale même au grand jour, sous forme d'affiches portant en gros caractères la mention suivante: *Manière infaillible de faire descendre les petits*, avec l'adresse et le nom de la sage-femme.

L'infanticide a de profondes racines dans ces pays exotiques. Me-Tsou, le philosophe de l'universel amour, s'indignait, 400 ans avant Jésus-Christ, contre l'habitude de certaines tribus de Shan-Si qui mangeaient le premier-né, mâle ou femelle.

« En se plaçant à un point de vue pratique, ils concluaient de ce qui se passe chez les plantes à ce qui doit se produire dans l'espèce humaine. Car, de même que les premiers fruits d'un jeune arbre ne valent pas ceux de la deuxième pousse, de même le premier enfant, né d'une mère toujours très jeune, devait être malingre et la lutte pour la vie trop difficile pour lui. »

Mais l'infanticide chinois de nos jours ne se pratique que sur les filles. Excepté les indigènes de l'île Tsoung-ming qui se débarrassent de tous les mâles chétifs ou difformes, personne n'y songe à tuer les enfants mâles.

Il y a un second cas où on tue l'enfant mâle, car on tue alors tous les enfants, c'est lorsqu'il y a naissance illégitime. Ce cas se présente d'autant plus rarement que, les avortements étant pratiqués sur une grande échelle et réussissant presque toujours, les naissances illégitimes deviennent des plus rares.

Quelles sont les causes des infanticides ?

La misère et la superstition avant tout; et puis, nous dit M. Matignon, le culte des ancêtres, et, partant, le besoin d'enfants mâles qui seuls peuvent le pratiquer; le droit de vie et de mort du père sur l'enfant, considéré comme quasi légal; enfin la situation tout à fait inférieure de la femme dans la société chinoise.

Là où la misère se fait moins sentir, à Péking, au nord de la Chine, les infanticides sont plus rares. Leur nombre augmente les années de famine et diminue après les bonnes récoltes. On tue surtout les filles, car elles coûtent cher à élever et ne donnent point de revenu.

La bonne et douce civilisation contribue cependant à la diminution de l'infanticide! Jugez-en plutôt: grâce à l'établissement de relations et de communications commerciales plus faciles, les filles se vendent pour les besoins de la prostitution, et les Chinois, y trouvant profit, ont recours plus rarement à l'infanticide. C'est ainsi qu'à Ping-Yang, il y a quelques années, plus de 40 p. 100 des filles étaient supprimées, mais depuis qu'on a établi une ligne de communication spéciale entre Ping-Yang et Shangaï, l'infanticide a sensiblement diminué et on en devine la raison.

L'acte de l'infanticide est souvent décidé en un conseil de famille, auquel prennent part père, mère, belle-mère, parents et, dans certains cas, les voisins. C'est à la sage-femme qu'importe cette mission, qui n'a sans doute pour elle rien de pénible. Tantôt l'enfant est jeté dans un coin de la chambre, dans la caisse aux ordures; tantôt on le recouvre d'un coussin et un assistant s'assied dessus, comme par hasard. Pour la plupart, on a recours à la noyade.

La victime est placée, la tête en bas, dans un seau vide, qu'on remplit d'eau... Le moyen le moins cruel consiste dans le simple abandon de l'enfant dans la rue, où le froid glacial se charge de la besogne, aidé quelquefois par des chiens ou des pourceaux qui se promènent en liberté.

De tout temps les philosophes ou les législateurs chinois ont essayé de combattre le fléau de l'infanticide. Les lois qui le punissent rigoureusement ne manquent point en Chine, mais leur action demeure tout à fait éphémère.

Plus efficaces que les lois sont sans doute les brochures et les images d'une simplicité charmante qui terrifient l'imagination des coupables, en leur parlant des peines qu'ils encourent dans ce monde et dans l'autre, ou en leur promettant le bonheur s'ils s'abstiennent de commettre ce crime.

Revue des Revues, 1er mai 1896.

C. P. 30. — Le sacrifice des vieillards.

Un peuple ne saurait subsister s'il n'élève un nombre suffisant d'enfants, mais les mêmes raisons ne protègent pas les vieillards. Plusieurs peuples sauvages les mettent à mort, et il y a des indices que cette coutume n'a pas été inconnue à nos races. Pour les peuples sauvages les témoignages sont trop abondants pour être révoqués en doute. Dans toute la Mélanésie on a coutume de mettre à mort les vieillards, les infirmes, enfin les bouches inutiles. Les

Néo-Calédoniens enterraient vivants leurs parents. Il en était de même à Viti et dans toute la Polynésie. Darwin dit qu'en temps de disette, les Fuégiens n'hésitent pas à manger les vieilles femmes de préférence aux chiens, qui leur servent à prendre les loutres. Au reste, la coutume de mettre à mort les vieillards était générale parmi les indigènes américains[1]. Bien que l'histoire des Massagètes, dans Hérodote, soit probablement fabuleuse, l'usage qu'il rapporte était sans doute celui de quelques peuples barbares.

« Un terme pour la vie n'est pas fixé. Quand un homme est très vieux, ses parents s'assemblent et l'immolent, et avec lui du bétail, et ayant fait cuire la chair ils s'en régalent. Ce sort leur semble très heureux. » C'est probablement à des traditions de ce genre que pensait Pétrone en écrivant: « ... Il est à notre connaissance qu'une loi, encore en vigueur chez certains peuples, oblige les parents du défunt à manger son corps; et cela est si vrai que, dans ce pays, on reproche souvent aux moribonds

1. Robertson, *Hist. of am.* IV. Les mêmes peines et les mêmes difficultés pour se procurer des vivres, lesquels, en quelques cas, empêchent les sauvages d'élever leurs enfants, les obligent à terminer la vie des vieillards et des infirmes. La faiblesse de ceux-ci aurait besoin des mêmes secours que l'enfance. Les uns et les autres sont également incapables de remplir les fonctions de guerriers ou de chasseurs, et de supporter les peines ou d'échapper aux dangers auxquels les sauvages sont si souvent exposés... Incapables de subvenir aux besoins ou de secourir la faiblesse des autres, ce surcroît d'embarras leur donne une impatience qui les porte à terminer une vie qu'il leur serait trop difficile de conserver. Cela n'est point regardé comme un trait de cruauté, mais comme un acte de piété. Un Américain accablé d'années ou d'infirmités, sentant qu'il ne peut plus compter sur le secours de ceux qui l'environnent, se place lui-même, d'un air content, sur son tombeau, et c'est des mains de ses enfants ou de ses plus proches parents qu'il reçoit le coup qui le délivre à jamais des misères de la vie.

de gâter leur chair par la longueur de leur maladie » (*Sat.*, CXLI). Strabon, XI, copie probablement Hérodote sur ce point. Plus loin, en parlant de la Bactriane, il dit que les vieillards et les infirmes étaient dévorés par les chiens. Il ajoute que les Derbices égorgeaient les vieillards qui avaient dépassé l'âge de 70 ans... Il y a probablement une survivance de quelque usage semblable dans le suicide des vieillards à Céos. Heracl., Pont, IX, dit que la salubrité de l'île étant cause d'une grande longévité des hommes et surtout des femmes, les vieillards n'attendent pas la mort, mais qu'ils se tuent avec la cigüe ou les pavots. — Strabon explique mieux la chose. Il rappelle que Ménandre a cité une loi de Iulis: « Que celui qui ne peut pas bien vivre ne vive pas mal. » Strabon ajoute: « La loi, à ce qu'il paraît, prescrivait à ceux qui avaient dépassé la soixantaine de boire la cigüe, *afin que la nourriture fût suffisante pour les autres.* »

Son récit est entièrement semblable à celui des voyageurs modernes. Ovide rapporte qu'aux ides de Mai, on précipitait dans le Tibre des simulacres en joncs représentant des vieillards. Avec le défaut de critique qui le caractérise dans l'interprétation des anciens usages, il écarte l'explication que c'était une survivance de l'usage ayant existé autrefois de mettre à mort les vieillards. Mais cette dernière interprétation paraît, au contraire, presque certaine, d'après ce que nous savons des mœurs des peuples sauvages actuels, et d'après les traditions anciennes du genre de celle qui se rapporte à l'ile de Céos.

L'évolution paraît donc avoir eu lieu dans le sens suivant. A l'origine de la civilisation, le sort des vieillards était des plus misérables; la mort était sou-

vent préférable et l'usage de les tuer fut fréquent. Quand le travail de l'homme fut plus productif, la peuplade put nourrir ses vieillards et ses infirmes. D'ailleurs, l'homme n'eut plus seulement recours à la force physique pour se procurer les subsistances, les vieillards purent contribuer à augmenter la production. Enfin, à notre époque, grâce à l'accumulation des capitaux, il est permis de songer à mettre les vieillards et les infirmes à l'abri du besoin au moyen de pensions de retraite.

VILFREDO PARETO. *Cours d'économie politique*. T. I, p. 144.

D. P. 40. — Avances d'éducation professionnelle faites aux esclaves.

Cette sorte d'avances se pratiquait fréquemment dans l'antiquité. On retrouve la même pratique en Russie sous le régime du servage. Dans ses *Études sur la situation intérieure, la vie nationale et les institutions rurales de la Russie*, M. de Haxtausen en cite deux exemples qui ne manquent pas d'originalité ; c'est l'histoire du barbier de Pensa et celle de la troupe du théâtre de Nijni-Novogorod.

« Étant retourné, dit-il, à l'hôtel où j'étais descendu à Pensa, je dis au maître de la maison, un Allemand, de m'envoyer un barbier. Quelques minutes après, je vois entrer un jeune homme bien mis, d'une tournure convenable, et qui me rase avec une aisance toute française. C'était, toutefois, un paysan

russe à qui le seigneur de son village avait fait apprendre le métier de Figaro, en payant, outre sa nourriture, 350 roubles pour trois années d'apprentissage. Après ce temps, il l'avait mis à l'obroc. Le jeune homme s'en trouve bien. Il gagne aisément et au delà les 175 roubles qu'il doit payer en obroc, puis il s'amuse, va au théâtre et joue au *dandy* ni mieux ni plus mal qu'un de ses confrères du boulevard des Italiens. »

L'histoire de la troupe d'acteurs serfs du théâtre de Nijni-Novogorod est plus curieuse encore.

« Je ne pus me défendre d'une extrême surprise en apprenant à Nijni-Novogorod que tout le personnel, acteurs, chanteurs et chanteuses, étaient des serfs appartenant à un seigneur. Je ne saurais dire quelle impression bizarre firent sur moi ces paroles. La prima donna, actrice choyée du public, habituée aux applaudissements et aux triomphes, était fille d'un pauvre paysan soumis à l'autorité d'un maître; les acteurs qui avaient rempli le rôle de princes, de boyards et de héros étaient également de pauvres hères, fils de serfs attachés à la glèbe seigneuriale. Quel singulier contraste ne devaient-ils pas trouver entre ce rôle momentané et leur situation habituelle, entre l'oubli produit par l'excitation artistique et le sentiment de leur véritable condition! Pour avoir le droit d'être acteurs, d'exercer le plus libre, le plus indépendant de tous les arts, ils étaient obligés de payer à leur seigneur un obroc, comme on l'exige pour un métier, d'acquitter ponctuellement une dîme prélevée sur l'intelligence.

« Voici l'histoire du théâtre de Nijni-Novogorod. Il y a quelques années, un seigneur célibataire fit construire dans sa terre une salle de spectacle et fit

parmi ses serfs choix d'un certain nombre d'individus, propres à devenir musiciens, ou acteurs. Plus tard, lorsque leur éducation fut terminée, il fit monter plusieurs opéras et finit par venir s'établir à Nijni-Novogorod, où il fit aussi bâtir un théâtre. Au commencement il n'engageait, au moyen de cartes d'invitation, que ses amis et connaissances; mais plus tard, quand l'état déplorable de sa fortune, entamée par ses grandes dépenses, l'obligea de mettre plus d'ordre dans ses affaires, il se décida à se faire payer les billets d'entrée et à devenir simplement entrepreneur ou directeur d'une troupe de comédiens. Après sa mort, il fut remplacé par un autre directeur et actuellement, comme on me l'a assuré, c'est encore un seigneur qui se trouve à la tête de cette entreprise. »

E. P. 42. — Obstacles légaux à l'accroissement de la population.

Lorsqu'une population ouvrière, qui n'a pas d'autre propriété que son salaire quotidien et n'espère point en acquérir d'autre, ne multiplie pas outre mesure, je crois qu'elle est retenue, soit par des obstacles légaux, soit par quelque coutume qui, sans que la volonté y prenne part, règle insensiblement la conduite de chacun ou donne des encouragements immédiats au célibat. On ne sait pas généralement dans combien de pays européens des obstacles légaux directs s'opposent aux mariages impré-

voyants. Les communications faites à la première commission pour la loi des pauvres par nos consuls et ministres dans les divers pays d'Europe fournissent des renseignements abondants sur cette matière. M. Senior, dans la préface dont il a fait précéder le recueil de ces renseignements, affirme que, dans les pays où le droit à l'assistance est légalement reconnu, le mariage est interdit aux personnes qui reçoivent cette assistance, et qu'on laisse marier seulement un petit nombre de celles qui ne semblent pas posséder le moyen de vivre par elles-mêmes. Ainsi on nous dit qu'en Norvège nul ne peut se marier s'il ne constate, au jugement du prêtre, qu'il est établi de manière à faire penser que très probablement il aura les moyens d'élever sa famille.

« Dans le Mecklembourg, les mariages sont retardés par la conscription jusqu'à la 22e année et par le service militaire pendant six ans de plus ; en outre, les futurs époux doivent avoir un domicile, faute de quoi le prêtre n'a pas le droit de les marier. Les hommes se marient de 25 à 30 ans, et les femmes presque au même âge, parce que les uns et les autres doivent gagner de quoi s'établir.

« En Saxe, l'homme ne peut se marier avant 21 ans, s'il est propre au service militaire. A Dresde les *professionnistes* (expression qui désigne sans doute les artisans) ne peuvent se marier qu'après être passés maîtres.

« Dans le Wurtemberg, l'homme assujetti au service militaire ne peut se marier avant 25 ans que par une permission spéciale obtenue ou achetée ; à cet âge même, il est tenu de se procurer une permission qu'il obtient en prouvant que lui et sa future possèdent ensemble de quoi s'établir et élever une famille.

Dans les grandes villes, il faut posséder de 800 à 1,000 florins ; dans les petites, de 400 à 500 florins, et 200 florins dans les villages. »

Le ministre d'Angleterre à Munich dit : « La grande cause qui maintient à un chiffre si bas le nombre des pauvres en ce pays est la loi qui empêche les mariages, dans le cas où il est prouvé que les futurs n'ont pas des moyens suffisants d'existence ; cette loi est observée strictement dans toutes les localités et en tout temps. L'observation constante de cette règle a eu pour effet d'empêcher l'accroissement de la population de la Bavière, population qui, en effet, est peu nombreuse par rapport à l'étendue du territoire, mais elle a pour effet heureux d'éloigner l'extrême pauvreté et, par suite, la misère. »

« A Lubeck, les mariages entre pauvres sont retardés, premièrement, par l'obligation imposée à l'homme de prouver qu'il a un emploi, un métier ou une profession régulière qui le met en état de soutenir un ménage ; secondement, par l'obligation où il est de se faire recevoir bourgeois et d'acquérir l'uniforme de la garde bourgeoise qui lui coûte environ 4 livres. A Francfort, le gouvernement ne fixe point d'âge avant lequel on ne puisse se marier, mais on n'accorde la permission de se marier qu'à celui qui prouve qu'il a de quoi vivre. »

Lorsque ces documents parlent des devoirs militaires, ils indiquent un obstacle indirect apporté aux mariages par les lois particulières de certains pays où l'on n'a point établi de restrictions directes. En Prusse, par exemple, les lois qui obligent tout homme qui n'est pas physiquement impropre au service militaire à passer plusieurs années dans les

rangs de l'armée à l'âge où les mariages imprudents sont le plus souvent contractés, exercent probablement sur le mouvement de la population la même influence que les restrictions légales des petits États de l'Allemagne.

« Les Suisses, dit M. Kay, savent si bien par expérience qu'il est convenable de retarder l'époque du mariage de leurs fils et de leurs filles que les conseils de gouvernement des quatre ou cinq cantons les plus démocratiques, élus, il ne faut pas l'oublier, par le suffrage universel, ont fait des lois par lesquelles tous les jeunes gens qui se marient sans avoir prouvé au magistrat du district qu'ils sont en état d'entretenir une famille, sont passibles d'une grosse amende. A Lucerne, à Argovie, dans l'Unterwald, et je crois, à Saint-Gall, Schwytz et Uri, des lois semblables sont en vigueur depuis de longues années. »

Principes d'économie politique, de John Stuart Mill, traduits par Hip. Dussard et Courcelle-Seneuil, t. Ier, p. 402.

Il convient d'ajouter toutefois que la plupart de ces coutumes ou de ces lois restrictives de la population ont été abolies ou sont tombées en désuétude.

F. P. 45. — Cause de la stérilité chez les prostituées.

M. Mireur, qui s'est livré à d'intéressantes études sur l'aptitude des prostituées à concevoir, pense qu'il faut attribuer leur stérilité aux changements chimiques que subit le mucus vaginal à la suite des

irritations sans cesse répétées auxquelles les filles publiques soumettent leurs organes génitaux. Ce mucus devient acide, au lieu de rester alcalin ; il tue les spermatozoïdes. Lorsque les prostituées reviennent à une vie régulière, le mucus vaginal redevient alcalin.

Dr L. Reuss. *La prostitution*, p. 222.

G. P. 46. — Les lois d'encouragement de la population à Rome.

La république romaine avait besoin de citoyens et de soldats ; elle prit des mesures en vue d'encourager le mariage et la procréation des enfants.

L'an 451 avant J.-C., les censeurs Camille et Posthumius obligèrent les hommes qui avaient vieilli dans le célibat à verser une somme d'argent dans le trésor public à titre d'amende. « La nature, en vous donnant l'existence, dirent-ils, vous a fait une loi de la transmettre à d'autres ; vos parents, en prenant soin de votre enfance, vous ont imposé une obligation que l'honneur vous commandait de remplir, celui d'élever une postérité. La fortune même vous a laissé le temps d'acquitter cette dette, et cependant vous avez passé vos jours sans porter les noms d'époux et de père. Allez donc et payez l'amende que vous devez au profit de la grande famille ».

César, durant son premier triumvirat, donna des

terres en Campanie à 20,000 citoyens ayant au moins trois enfants, défendit aux femmes de moins de 45 ans, qui n'avaient ni enfants ni mari, d'aller en litière. Dictateur, il fit inscrire le premier sur la liste du sénat le sénateur qui avait le plus d'enfants; aux candidats aspirant à certains honneurs pour lesquels un minimum d'âge était déterminé, il accorda autant d'années de dispense qu'ils avaient d'enfants; il autorisa les époux qui avaient des enfants à se donner tous leurs biens par testament, tandis que ceux qui n'en avaient pas ne pouvaient se léguer que le dixième de ce qu'ils possédaient. Par la loi Julia, il interdit aux célibataires (y compris les veufs et les divorcés) de recevoir des héritages et des legs d'un étranger; il donna aux magistrats le droit de contraindre les parents à marier leurs enfants ou à doter leurs filles. Auguste, continuateur de cette politique, autorisa, par la loi *Julia de maritandis ordinibus*, la fille nubile à exiger de son père une dot en rapport avec sa fortune et fit voter, cinq ans après, (l'an 762 de Rome), la loi *Papia Poppea* (proposée par les consuls Papius et Poppœus), qui, complétant certaines dispositions des lois antérieures, frappait les époux *orbi*, c'est-à-dire sans enfants, d'une interdiction du même genre que celle que César avait portée contre les célibataires : ils n'eurent désormais droit qu'à la moitié du legs qui leur était laissé par testament et à la moitié de leur part légale dans les successions. Il augmenta les amendes portées contre les célibataires, hommes et femmes, et donna aux dénonciateurs le quart des biens de ceux qui enfreignaient cette loi; d'autre part, il établit des prix en faveur du mariage et des nombreuses familles.

« Il est impossible que l'État subsiste si les vides

de la population ne sont pas remplis par des naissances continuelles », fait dire à Auguste Dion Cassius dans un discours où il gourmande sévèrement les chevaliers célibataires dont le nombre était plus considérable que celui des chevaliers mariés. Suétone ajoute qu'il cherchait à encourager partout la propagation, dans les familles ; quand il faisait la revue des sections, il donnait à ceux des plébéiens qui avaient plusieurs enfants de l'un et de l'autre sexe mille sesterces pour chacun d'eux.

Cette législation matrimoniale, dont nous ne citons que les principaux actes, fut toujours impopulaire et beaucoup de Romains continuèrent à éviter la paternité, même dans le mariage. Juvénal, dans la satire contre les femmes, parle de l'avortement comme d'une pratique très ordinaire. Les recommandations, les privilèges et les interdictions restèrent sans effet, s'il faut en croire Tacite, qui nous apprend qu'elles ne firent pas contracter plus de mariages, ni élever plus d'enfants. Aussi Septime Sévère abrogea-t-il la loi *Papia Poppea* (Auguste en avait déjà adouci les rigueurs à la fin de sa vie). Plus tard, Constantin abolit toutes ces peines contre le célibat que le christianisme avait réhabilité, tout en maintenant les avantages accordés aux pères de plusieurs enfants, et Justinien fit disparaître les derniers vestiges de cette législation.

La population française, Histoire de la population avant 1789, etc., par E. Levasseur, t. III, p. 205.

H. P. 49. — Effets des guerres et des épidémies sur le mouvement de la population.

Les guerres, les pestes et les épidémies, ces *terribles correctifs*, comme les appelle avec raison le Dr Short, de l'excès de population, montrent, sous le point de vue le plus frappant, l'action du principe d'accroissement. Tous ces fléaux diminuent le nombre des citoyens, sans diminuer, la plupart du temps, le capital qui doit les nourrir et les entretenir. Et la facilité plus grande de se procurer les moyens de subsistance, qu'acquièrent ainsi ceux qui survivent, hâte l'époque du mariage et l'accroissement de la population. La Hollande, qui a été si souvent le siège des guerres les plus meurtrières, s'est toujours retrouvée, après quelques années, aussi riche et aussi peuplée qu'auparavant. Malgré les massacres de la révolution et les guerres sanglantes dans lesquelles la France fut engagée sans relâche pendant plus de vingt ans, sa population s'accrut considérablement pendant l'intervalle qui sépare l'expulsion des Bourbons de leur restauration en 1815.

L'abolition des entraves imposées autrefois au commerce intérieur, des privilèges féodaux de la noblesse et de plusieurs charges onéreuses inégalement réparties, améliora la condition et stimula l'industrie des populations.

Les moyens de subsistance s'accrurent ainsi considérablement, en même temps que les continuelles levées pour le service militaire, en diminuant l'offre

du travail sur le marché et en élevant le taux des salaires, donnèrent un tel élan au principe d'accroissement, qu'à la fin de la guerre on pensait que la population dépassait d'environ trois millions d'individus celle de 1789. L'établissement d'un système de gouvernement tyrannique ou vicieux, en paralysant l'industrie et en diminuant les approvisionnements de subsistances et des autres choses nécessaires à la vie, produit nécessairement une diminution correspondante dans la population. Mais une calamité accidentelle, comme une guerre ou une peste, quelque affligeante qu'elle soit pour l'humanité, ne paraît pas exercer une influence durable sur la population, bien que le vide occasionné en pareille circonstance ne soit pas aussi promptement rempli qu'on se l'est imaginé quelquefois. C'est le fanatisme et la tyrannie du gouvernement, c'est l'absence de garanties et de liberté, et non la peste, qui sont les causes véritables de la dépopulation de la Turquie, de la Perse et des autres pays mahométans.

Mac Culloch. *Principes d'économie politique*, traduits par Augustin Planche, t. I, p. 261.

Voir aussi Malthus. *Essai sur le principe de population*, liv. II, chap. xii. Effets des épidémies sur les registres des naissances, des morts et des mariages.

M. Von Mayr donne l'exemple suivant de l'influence de la guerre de 1870-71 sur la natalité en Bavière. Avant la guerre, le nombre des naissances était d'environ 16,000 par mois ; pendant la guerre il s'abaissa d'environ 2,000. Immédiatement après la fin des hostilités, il s'éleva au nombre précédent,

et il atteignit, en mars 1872, le chiffre maximum de 18,450. En revanche, la guerre de 1866 ne semble pas avoir exercé une influence sensible sur la natalité en Allemagne, le taux des naissances étant de 39,2 en 1865, de 39,4 en 1866, de 38,3 en 1867, de 38,4 en 1868. D'un autre côté, tandis que le taux des naissances, en 1870, était de 40,1, en 1871 il descendit à 35,9 ; en 1872, il monta à 41,1 et resta au-dessus de 41 jusqu'en 1878 [1].

Quant au taux de la mortalité, il s'élève ordinairement pendant la guerre. En Prusse, par exemple, où il était en 1865 de 29,2, il s'éleva en 1866 à 35,9, pour retomber en 1867 à 28,1. En Allemagne, l'effet de la guerre de 1870-71 ne fut que légèrement senti, le taux de la mortalité étant en 1869 de 28,5 ; en 1870 de 29, en 1871 de 31, après quoi il alla en décroissant. En France, le taux de la mortalité qui était seulement de 23,4 en 1869, s'élève à 28,3 en 1870 et à 34,8 en 1871, pour retomber à 22 en 1872.

L'élévation extraordinaire du taux de la mortalité de l'armée en temps de guerre exerce naturellement une influence considérable sur le taux général de la mortalité. L'armée allemande perdit, en 1870-71, 40,743 hommes, dont les trois quarts furent tués, et un quart moururent de maladies. 112,336 furent blessés et 4,009 disparurent. Le taux de la mortalité pour toute l'armée fut, pendant la durée de la guerre, de 45,89, mais il varia considérablement selon les branches de service et le rang, ainsi que l'atteste le tableau suivant :

1. Voir Mayr (die Gesetzmassigkeit im gesellschaftsleben) cité par Mayo-Smith, *Statistics and Sociology*.

TAUX DE LA MORTALITÉ

Branches de service.		Rangs.	
Quartier général....	16.93	Général.....	46.15
Infanterie.....	52.79	Officiers d'ét.-maj.	105.18
Cavalerie..... ..	27.08	Capitaines.....	86.23
Artillerie.....	27.22	Lieutenants.....	88.69
Pionniers.....	17.63	Chirurgiens..... .	11.95
Train.....	26.39	Officiers non commiss. et soldats.	45 01

I. P. 53. — La contrainte physique. Le péché d'Onan.

Juda fit épouser à Her, son fils aîné, une fille nommée Thamar. Ce Her, fils aîné de Juda, fut un très méchant homme et le seigneur le frappa de mort.

Juda dit donc à Onan, son second fils: Épousez la femme de votre frère et vivez avec elle afin que vous suscitiez des enfants à votre frère.

Onan, voyant la femme de son frère aîné et sachant que les enfants qui naîtraient d'elle ne seraient pas à lui, empêchait, *par une action exécrable*, qu'elle ne devînt mère, de peur que ses enfants ne portassent le nom de son frère.

C'est pourquoi le Seigneur le frappa de mort parce qu'il faisait une chose détestable.

GENÈSE, *chap. XXXVIII.*

K. P. 58. — Différence de la natalité et de la mortalité de la classe inférieure et des classes supérieures.

NATALITÉ. — La différence de natalité apparaît d'une manière sensible dans le dernier recensement quinquennal de la population française (29 mars 1896). Voici quelle a été la natalité à Paris dans les six quartiers les plus pauvres et les six quartiers les plus riches :

Quartiers à natalité *maximum*.		Quartiers à natalité *minimum*.	
Père-Lachaise.....	39.1	St-Thomas-d'Aq..	14.4
Pont-de-Flandre.....	36.7	Chauss.-d'Antin.	14.4
Gare d'Orléans.....	35.3	Place Vendôme...	14.0
Javel.....	33.2	Invalides.....	13.7
Maison-Blanche.. ...	32.7	Madeleine.....	12.9
La Chapelle.....	32.7	Porte-Dauphine..	10.3

D'après M. Bertillon, 1000 femmes, de 15 à 50 ans, donnent à Paris une natalité dans :

Un arrondissement exceptionnellement riche, de	34
Les arrrondissements très riches, de.....	58
— riches, de..... ..	65
— aisés, de	72
— pauvres, de.....	95
— très pauvres, de.....	108

A Londres, dit M. Nitti, la natalité des quartiers pauvres était de 35 pour 1000 habitants, tandis qu'elle ne s'élevait qu'à 25 dans le quartier riche de Saint-Georges.

Le Dr J. Schwabe a établi, dans ses statistiques de Berlin, que, dans les magnifiques quartiers de la

Friedrichstrasse, la moyenne des naissances est de 45 sur 100 ménages, tandis que dans les misérables quartiers de Walduge et de Moabit elle atteint 65.

Le Dr Bianco, médecin inspecteur des nouveaux-nés, dans un ouvrage intitulé : *Sullo sviluppo della famiglia*, où il étudie la natalité à Turin, démontre que le nombre des accouchements est très faible dans les familles riches, un peu plus considérable dans les familles possédant une petite fortune, et très élevé dans celles qui sont tout à fait pauvres.

. . . A Naples, comme partout, la natalité est beaucoup plus considérable chez les pauvres que chez les riches.

Le quartier urbain qui, de 1881 à 1892, présente la natalité la plus faible est l'aristocratique quartier de San Ferdinando, le plus élégant de tous, dans lequel la moyenne de la natalité a oscillé entre un minimum de 24, 3 et un maximum de 27, 7. Le quartier urbain qui, dans la même période de temps, a eu la natalité la plus forte, est celui de San Lorenzo, qui a oscillé entre un minimum de 39, 4 et un maximum de 49, 8. Or, San Lorenzo est en grande partie habité par des familles vivant d'aumônes ou par les ouvriers les plus pauvres.

F. S. Nitti. *La population et le système social*, p. 214 et 216.

Mortalité. — La mortalité infantile, dit M. Mayo-Smith, est plus grande dans les classes inférieures que dans la classe supérieure. Deux méthodes ont été employées pour constater ce fait. L'une consiste à relever le taux de la mortalité dans différents quartiers de la même ville. C'est ainsi qu'à Breslau, il

était moindre dans trois quartiers riches que dans trois quartiers pauvres. Cette méthode est très sommaire parce qu'aucune limite géographique définie ne sépare le pauvre du riche. En Prusse, on compare la mortalité infantile dans différentes classes sociales. Elle est moindre parmi les classes professionnelles et commerciales et beaucoup plus élevée parmi les domestiques et les ouvriers ordinaires. Ce résultat est affecté par la plus grande mortalité des enfants illégitimes, lesquels sont plus nombreux dans les classes inférieures que dans la classe supérieure. La mortalité excessive des enfants illégitimes a été observée, partout. Elle est due au manque de soins et au fait que presque tous les enfants trouvés sont illégitimes. Sur 100 enfants il meurt pendant la première année :

	Légitimes.	Illégitimes.
En Autriche.....	24.5	33.3
France.....	15.5	30
Belgique.....	16.1	26.2
Norvège.....	9.9	12.6
Prusse.....	19.3	34.8
Bavière.....	29.4	38.6
Würtemberg... ...	29.6	36.4
Bade..... ...	25	32.8

MAYO-SMITH. *Statistics and Sociology*, p. 145.

L. P. 66. — **La théorie de Malthus.**

Voici les deux propositions essentielles dans lesquelles se résume la théorie de Malthus :

« *Première proposition.* Nous pouvons tenir pour certain que *lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va se doublant tous les vingt-cinq ans, et croît de période en période suivant une progression géométrique.*

« *Seconde proposition.* Nous sommes en état de prononcer, en partant de l'état actuel de la terre habitée, que *les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter que selon une progression arithmétique.*

« La conséquence inévitable de ces deux lois, ajoute Malthus, est assez frappante. Portons à onze millions la population de la Grande-Bretagne, et accordons que le produit actuel de son sol suffit pour maintenir une telle population. Au bout de vingt-cinq ans, la population serait de vingt-deux millions; et la nourriture, étant ainsi doublée, suffirait encore à son entretien. Après une seconde période de vingt-cinq ans, la population serait portée à quarante-quatre millions et les moyens de subsistance n'en pourraient plus soutenir que trente-trois. Dans la période suivante, la population, arrivée à quatre-vingt-huit millions, ne trouverait des moyens de subsistance que que pour la moitié de ce nombre. A la fin du premier siècle, la population serait de cent soixante-seize millions, et les moyens de subsistance ne pourraient suffire à plus de cinquante millions ; en sorte qu'une population de cent vingt et un millions d'hommes serait réduite à mourir de faim.

« Substituons à cette île qui nous a servi d'exemple, la surface entière de la terre; et d'abord on remarquera qu'il ne sera plus possible, pour éviter la famine, de recourir à l'émigration. Portons à mille millions le nombre des habitants actuels de la terre;

la race humaine croîtrait comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256; tandis que les subsistances croîtraient comme ceux-ci : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Au bout de deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9; au bout de trois siècles, comme 4096 est à 13, et après deux mille ans, la différence serait immense et comme incalculable.

« On voit que, dans nos suppositions, nous n'avons assigné aucune limite aux produits de la terre. Nous les avons conçus comme susceptibles d'une augmentation indéfinie, comme pouvant surpasser toute grandeur qu'on voudrait assigner. Dans cette supposition même le principe de population, de période en période, l'emporte tellement sur le principe de productif des subsistances, que, pour maintenir le niveau, pour que la population existante trouve des aliments, il faut qu'à chaque instant une loi supérieur fasse obstacle à ses progrès; que la dure nécessité la soumette à son empire; que celui, en un mot, de ces deux principes contraires, dont l'action est si prépondérante, soit contenu dans certaines limites. »

Cette loi supérieure se résume dans l'action d'obstacles, de nature diverse, qui se mettent en travers de la tendance de la population à dépasser ses moyens de subsistance et qui ont pour effet de l'y proportionner.

« Ces obstacles à la population, qui agissent constamment, avec plus ou moins de force, dans toutes les sociétés humaines, et qui y maintiennent le nombre des individus au niveau de leurs moyens de subsistance, peuvent être rangés sous deux chefs. Les uns agissent en prévenant l'accroissement de

la population, et les autres en la détruisant à mesure qu'elle se forme. La somme des premiers compose ce qu'on peut appeler *l'obstacle privatif*, celle des seconds, *l'obstacle destructif*.

«... Les obstacles privatifs et destructifs peuvent se réduire aux trois suivants: *la contrainte morale*, *le vice et le malheur*.

« Parmi les obstacles privatifs, l'absence du mariage, joint à la chasteté, est ce qui s'appelle *contrainte morale* (*moral restraint*). J'emploie ici le mot *moral* dans un sens limité. J'entends par contrainte morale celle qu'un homme s'impose à l'égard du mariage par un motif de prudence, lorsque sa conduite pendant ce temps est strictement morale.

« Le libertinage, les passions contraires aux voies de la nature, la violation du lit nuptial, en y joignant tous les artifices employés pour cacher les liaisons criminelles ou irrégulières, sont des obstacles privatifs qui appartiennent manifestement à la classe des *vices*.

« Parmi les obstacles destructifs, ceux qui paraissent une suite inévitable des lois de la nature composent exclusivement cette classe que je désigne par le mot de *malheur* (*misery*). Ceux au contraire que nous faisons évidemment naître nous-mêmes, comme les guerres, les excès de tous genres et plusieurs autres maux inévitables, sont d'une nature mixte. C'est le vice qui les suscite, et ils amènent à leur suite le malheur.

« La somme de tous les obstacles privatifs et destructifs forme ce qui j'appelle *l'obstacle immédiat* à la population. Dans un pays où la population ne peut pas croître indéfiniment, l'obstacle privatif et l'obstacle destructif doivent être en raison inverse l'un de

l'autre, c'est-à-dire que dans les pays malsains ou sujets à une grande mortalité, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause, l'obstacle privatif aura peu d'influence. Dans ceux, au contraire, qui jouissent d'une grande salubrité et où l'obstacle privatif agit avec force l'obstacle destructif agira faiblement, et la mortalité sera très petite.

« En tous pays, quelques-uns des obstacles que nous avons énumérés agissent avec plus ou moins de force, mais d'une manière constante, et malgré l'influence de cette action permanente, il y a très peu de pays où l'on n'observe pas un constant effort de la population pour croître au delà des moyens de subsistance. Cet effort, constant dans son action, tend non moins constamment à plonger dans la détresse les classes inférieures de la société, et s'oppose à toute espèce d'amélioration de leur état[1].

M. P. 67. — Un passage célèbre de l'Essai sur le principe de population de Malthus.

« Un homme qui est né dans monde déjà possédé, s'il ne peut obtenir de ses parents la subsistance

1. MALTHUS. *Essai sur le principe de population*, traduit par MM. P. et G. Prevost. Liv. I, chap. I et II.
Voir sur la théorie de Malthus et sur les controverses auxquelles elle a donné lieu l'ouvrage si exact et si complet de Joseph Garnier : *Du principe de population*, dans la collection des économistes et publicistes contemporains. Paris, Guillaumin et Cie.

qu'il peut justement leur demander, et si la société n'a pas besoin de son travail, n'a aucun *droit* de réclamer la plus petite portion de nourriture et, en fait, il est de trop. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert vacant pour lui. Elle lui commande de s'en aller et elle mettra elle-même promptement son ordre à exécution s'il ne peut recourir à la compassion de quelques-uns des convives du banquet. Si les convives se serrent et lui font place, d'autres intrus se présentent immédiatement, demandant la même faveur. Le bruit qu'il existe des aliments pour tous ceux qui arrivent remplit la salle de nombreux réclamants. L'ordre et l'harmonie du festin sont troublés, l'abondance qui régnait auparavant se change en disette, et le bonheur des convives est détruit par le spectacle de la misère et de la gêne qui règnent dans toutes les parties de la salle, et par la clameur importune de ceux qui sont justement furieux de ne pas trouver les aliments sur lesquels on leur avait appris à compter. Les convives reconnaissent trop tard l'erreur qu'ils ont commise en contrecarrant les ordres stricts à l'égard des intrus, donnés par la grande maîtresse du banquet, laquelle, désirant que tous ses hôtes fussent abondamment pourvus et sachant qu'elle ne pourrait pourvoir un nombre illimité de convives, refusait humainement d'admettre des nouveaux venus quand la table était déjà remplie. »

Comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs [1], ce passage a été supprimé par l'auteur dans les éditions suivantes, mais les socialistes et les autres anti-mal-

1. MALTHUS. *Essai sur le principe de population.* Introduction. Petite Bibliothèque économique française et étrangère. Paris. Guillaumin et Cie.

thusiens n'ont pas moins continué à le citer avec complaisance, sous cette forme abrégée et saisissante :

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir ou si la la société n'a pas besoin de son travail, cet homme, dis-je, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture ; il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

N. P. 72. — Accroissement de la population des différents États de l'Europe et des États-Unis depuis le commencement du siècle.

Au milieu du XVIIIe siècle, l'abbé Expilly évaluait à 130 millions la population de l'Europe. Vers le commencement du règne de Louis XVI, Moheau la portait à 150 millions ; elle était vraisemblablement de 160 à 165 millions en 1789. La population de la France (26 millions) figurait alors à raison de 16 p. 100 dans le total de l'Europe.

L'Europe comptait environ 175 millions d'habitants au commencement du siècle ; 250 en 1840, 349 en 1886 et vraisemblablement 361 en 1890. La progression depuis 1801 est donc représentée par les nombres 100, 143, 198 et 208.

Elle ne saurait être la même pour chacune des portions du territoire européen, puisqu'elle est une fonction de la natalité et de la mortalité, d'une part, de l'émigration et de l'immigration, d'autre part, lesquelles ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Ainsi, en comparant à diverses époques la population habitant le territoire actuel des Etats européens, on constate que la population de la France (celle, bien entendu, du territoire actuel) présente le rapport de 100 à 133 pour les deux dates extrêmes de 1801 et de 1886, que le rapport pour le Royaume-Uni est de 100 à 228, pour l'Autriche de 100 à 159, pour l'Empire allemand de 100 à 188, pour la Russie de 100 à 237. Le tableau suivant fait connaître ces rapports en 1801, en 1840 et en 1886 pour les Etats d'Europe sur lesquels la statistique fournit des éléments suffisants :

ÉTATS	1801		1840		1888	
	Population exprimée en millions d'habitants.	RAPPORT	POPULATION.	Rapport avec la population de 1801.	POPULATION.	Rapport avec la population de 1801.
Royaume-Uni	16.3	100	27.1	166	37.2	228
Pays-Bas	2.0	»	2.9	138	4.4	210?
Belgique	2.9	»	4.1	141	5.9	203
France	26.8(1)	»	33.3	124	38.3	133
Allemagne	25.0(2)	»	40.5(2)	162	47.0	188
Prusse	13.0(2)	»	16.8(2)	129	28.5(3)	219
Autriche-Hongrie	25.0(2)	»	30.4(2)	121	39.9	159
Suisse	1.8	»	2.2	122	2.9	161
Portugal	2.9	»	3.4	117	4.4	151
Espagne	11.0	»	12.0	109	16.9	156
Italie	17.5	»	23.0	131	29.5	168
Empire russe	40?	»	54.0	135	95.0	237
Suède	2.3	»	3.1	135	4.7	204
Norvège	0.7	»	1.2	133	1.9	211
Danemark	0.9	»	1.3	144	2.1	233
Europe entière (avec les Etats non mentionnés dans le tableau).	175	100	250	143	349	198

ÉMILE LEVASSEUR. *La population française*, t. III, p. 232.

Voici quel a été l'accroissement de la population

1. Nombre inférieur à celui du recensement de 1801 parce que la population de la Savoie et de Nice est ajoutée et celle de l'Alsace-Lorraine retranchée.

2. Les trois nombres relatifs à l'empire d'Allemagne en 1801 ou à la confédération germanique en 1840, à la Prusse et à l'Autriche ne doivent pas être additionnés parce que le territoire de la confédération comprenait une partie de l'Autriche et la plus grande partie de la Prusse : les trois États réunis avaient 67,3 millions d'habitants en 1840

3. En 1886, la Prusse est comprise tout entière dans l'Empire allemand.

des États-Unis depuis 1790 avec la proportion de la population rurale et urbaine.

Années.	Population.	Population des villes.	Proportion de la population urbaine.
1790.....	3.929.214	131.471	3.25
1800.....	5.308.483	210.873	3 97
1810.....	7.239.881	356.920	4.93
1820.....	9.633.822	475.135	4.93
1830.....	12.866.020	864.509	6.62
1840.....	17.006.453	1.453.994	8.52
1850.....	23.171.876	2.897.586	12.49
1860.....	31.443.321	5.072.256	16.13
1870.....	38.558.371	8.071.875	25.93
1880.....	50.155.783	11.318.547	22 57
1890.....	62.622.250	18.284.385	29.20

O. P. 77. — Une cause du morcellement du sol et de l'accroissement excessif de la population en Irlande.

Quelquefois le propriétaire accorde au tenancier la permission de morceler sa tenure, — et il est bien difficile de la lui refuser quand c'est au profit d'un fils ou d'une fille qui vient de se marier. Si les parents ont une tenure de 10 acres, par exemple, ils en cèderont la moitié ; mais l'amour paternel ne les empêchera pas de la céder avec bénéfice. En supposant qu'ils payent 15 shell. de rente par acre, ils sous-loueront les 5 acres à raison de 30 shell. chacune ; ils réduiront ainsi leur propre rente à zéro, et le fils ou le gendre payera une *rack-rent*, quoique le

propriétaire ne touche qu'une rente modérée, quand il la touche ! Cette coutume de morceler sa tenure entre ses enfants, de manière à obtenir dans ses vieux jours la jouissance gratuite d'une maison ou d'un champ, a peut-être plus qu'aucune autre cause contribué à l'accroissement excessif de la population. Élever des enfants pour en faire des sous-tenanciers, cela revenait à mettre son épargne dans une caisse de retraite pour la vieillesse.

L'Irlande. — Le Canada. — Jersey, p. 79.

P. P. 78. — Le mouvement de la population en Irlande depuis le commencement du XVIIIe siècle.

Au commencement du dix-huitième siècle, avant l'époque de l'apparition de la pomme de terre, l'Irlande ne possédait pas plus de 1,500,000 habitants, et une estimation de 1766 donne le chiffre modéré de 1,871,000 qu'Arthur Young jugeait, à la vérité, trop faible et qu'il portait à 3 millions. La pomme de terre a été mise en culture, et aussitôt la situation a changé. La quantité de nourriture que l'on pouvait obtenir au moyen d'une certaine somme de travail et d'une certaine superficie de terre s'est trouvée triplée ou quadruplée ; il est vrai que cette nourriture est d'une qualité inférieure, mais l'Irlandais n'est pas difficile, et il préférait naturellement s'adonner à la culture qui lui fournissait la plus grande quantité de

subsistance en échange de la moindre somme d'efforts. La pomme de terre prit donc rapidement la place des anciens aliments, et, comme ce tubercule foisonnant permettait de nourrir trois ou quatre fois plus d'habitants, la population n'a pas manqué de se multiplier en conséquence. En moins d'un siècle, l'Irlande est devenue une véritable garenne d'hommes. De 3 millions tout au plus en 1766, sa population s'est élevée à 8,295,071 en 1845. Elle avait presque triplé en soixante-quinze ans..... Mais l'abus de la culture de la pomme de terre a fini par épuiser le sol, et dès 1847, après trois mauvaises récoltes, la famine, une famine effroyable, a drainé ce marécage vivant. Quoique l'Angleterre soit venue généreusement au secours de l'Irlande, quoique, au mois de mars 1847, le nombre des individus entretenus par les ateliers de charité ait atteint le chiffre énorme de 734,000 représentant près de 3 millions de personnes, la fièvre et les autres maladies engendrées par la famine, jointes à l'émigration, enlevèrent en quelques années près du tiers de la population. D'après la statistique officielle, l'émigration atteignit le chiffre colossal de 2,453,481 individus pendant la période du 1er mai 1851 au 31 décembre 1877. De 8,295,861 individus en 1845, le chiffre de la population est tombé à 5,838,906 dans la même année 1877, — près de trois millions de moins.— Il n'était plus que de 4,704,750 en 1891.

Ibid., p. 17 et 21.

Q. P. 80. — Statistique comparée des mariages dans les différents États de l'Europe.

	Par 1.000 habitants.			
	Proportion annuelle 1871-90.	1891.	1892.	1893.
Hongrie (15 ans)....	19.1	17.2	18.4	18.6
Prusse.....	16.7	16.3	16.1	16.1
Empire d'Allemagne	16.4	16.1	15.9	15.8
Autriche.....	16.3	15.4	15.6	»
Angleterre et pays de Galles.....	15.6	15 6	15.4	14.7
Italie.....	15.6	15	15	14.7
France.....	15.4	15	15.2	»
Danemark.....	15.2	13.6	13.6	14.1
Hollande.....	15.1	14.2	14.4	14.6
Suisse.....	14.7	14.4	14.8	14.7
Royaume-Uni.....	14.4	14.1	14.5	13.9
Belgique..... .	14.2	14.8	15.4	15.2
Écosse.....	13.9	13.9	14.1	13.2
Norvège.....	13.7	13.2	12.7	12.8
Suède.....	13.1	11.7	11.4	»
Irlande.....	9	9.2	9.3	9.4

Registrar general of England. Report 1893.

STATISTIQUE COMPARÉE DES NAISSANCES

	Par 1,000 habitants.			
	Proportion annuelle 1871-90.	1891.	1892.	1893.
Hongrie (1876-90)...	44.0	42.3	40.3	42.5
Autriche.....	38.6	38.1	36.2	»
Allemagne.....	38.1	37	35.7	36.7
Italie.....	37.3	37.3	36.3	36.6
Hollande....	35.2	33.7	32.0	33.8
Angleterre et pays de Galles.....	34.0	31.4	30.5	30.8
Écosse.....	33.6	31.2	30.8	31.0

Royaume-Uni.....	32.6	30.4	29.5	29.9
Danemark.....	31.7	31.0	29.5	30.6
Belgique.	31.0	29.6	28.9	29.5
Norvège.....	30.7	30.9	29.6	30.7
Suède.....	29.8	28.3	27.0	»
Suisse.....	29.4	28.3	28.1	28.5
Irlande.....	24.9	23.1	22.4	23
France.....	24.6	22.6	22.1	

Registrar general of England. Report 1893.

STATISTIQUE COMPARÉE DES DÉCÈS

	Par 1.000 habitants.			
	Proportion annuelle. 1871-90.	1891.	1892.	1893.
Hongrie (15 ans)....	33.7	33.1	35.0	31.1
Autriche.....	30.6	27.9	28.8	»
Italie.....	28.6	26.2	26.3	25.3
Allemagne (19 ans)..	26.0	23.4	24.1	24.6
Prusse.....	25.6	22.9	23.4	24.2
France..... .	22.8	22.6	22.6	»
Hollande.....	22.6	20.7	21.0	19.2
Suisse.....	22.1	20.8	19.3	20.5
Belgique.....	21.4	21.0	21.8	20.3
Écosse.....	20.4	20.7	18.5	19.4
Angleterre et pays de Galles.....	20.3	20.2	19.0	19.2
Royaume-Uni.....	19.9	20.0	19.0	19.1
Danemark.....	19.0	20.0	19.4	18.9
Irlande.....	18.0	18.4	19.4	17.9
Suède.....	17.6	16.8	17.9	
Norvège.....	16.9	17.5	17.8	16.4

Registrar general of England. Report 1893.

R. P. 80. — La question de la population, au point de vue de la littérature.

O mères françaises, s'écriait M. Émile Zola, faites donc des enfants, pour que la France garde son rang, sa force et sa prospérité, car il est nécessaire au salut du monde que la France vive, elle d'où est partie l'émancipation humaine, elle d'où partiront toute vérité et toute justice ! Si elle doit un jour ne faire plus qu'une avec l'humanité, ce sera comme la mer où tous les fleuves viennent se perdre.

Et je voudrais, chez elle, que le déchet de la vie cessât, que la vie fût adorée comme la bonne déesse, l'immortelle, celle qui donne l'éternelle victoire. Et je voudrais qu'elle eût une littérature puissante et naturelle, virile et saine, d'une honnêteté qui brave les choses et les mots, remettant en honneur l'amour qui enfante, créant de vastes monuments de solidité et de paix pour le flot débordant des générations futures. Et je voudrais qu'une société nouvelle en sortît, de braves hommes, de braves femmes, des ménages ayant chacun douze enfants, pour crier la joie humaine à la face du soleil.

(*Figaro.*) ÉMILE ZOLA.

S. P. 85. — Les effets de la conscription sur la natalité en France.

L'horreur et l'effroi de la conscription sous le premier empire étaient devenus tels qu'ils agissaient d'une manière préventive sur le développement de la population. Dans un rapport, d'une facture assez originale, le préfet du Gers constatait le fait en l'attribuant aux secousses révolutionnaires :

« Au milieu de tant de larmes, de tant de secousses révolutionnaires, écrivait ce digne administrateur, chacun redoute sa propre fécondité, chacun a craint de se marier s'il était célibataire, ou de se reproduire s'il était époux. Les femmes, à cet égard, se sont montrées d'accord avec les hommes. Ainsi, ou l'on a suspendu les jouissances de la vie, ou l'on s'est appliqué à les rendre infructueuses, et les mœurs en ont rougi ».

Les révolutions et le despotisme, envisagés au point de vue des intérêts matériels, p. 175.

T. P. 96. — **L'immigration aux États-Unis de 1820 à 1894.**

Provenance.		Nombre.	p. 100.
Autriche-Hongrie.....		682.804	3.91
Belgique.....		57.452	32
Danemark.....		178.129	1.02
France.....		388.657	2.23
Allemagne.....		4.904.187	28.13
Italie.....		643.631	3.69
Hollande.....		124.338	71
Norvège et Suède.....		1.113.819	6.39
Russie et Pologne.....		612.245	3.51
Espagne et Portugal...		57.103	32
Suisse.....		194.200	1.11
Royaume-Uni.....		6.656.059	38.19
Angleterre.	2.613.366		
Ecosse.....	367.309		
Irlande....	3.675.384		
Reste de l'Europe....		24.390	14
Total pour l'Europe.		15.637.014	
Amérique anglaise....		1.046.875	6.00
Chine.....		303.065	1.73
Autres pays.....		441.453	2.52
		17.428.407	100

MAYO-SMITH. *Statistics and Sociology*, p. 321.

U. P. 98. — L'immigration étrangère est-elle nuisible à la France ?

Quel est, disions-nous il y a dix ans dans le *Journal des Économistes*, quel est, au point de vue économique, c'est-à-dire au point de vue du développement de la richesse et de la puissance, la situation d'un pays où la production de l'homme ne suffit pas aux besoins du marché et où le déficit est comblé par l'immigration ? Cette situation est-elle plus mauvaise ou meilleure que celle des pays où la production de l'homme est surabondante et où l'excédent est enlevé annuellement par l'émigration aidée d'un surcroît de mortalité ? A cette question les politiciens et même un bon nombre de statisticiens auxquels se joignent des médecins n'hésitent pas à répondre que l'insuffisance de la production de l'homme est le plus grand des maux et que l'immigration est le pire des remèdes. « Du grand rôle que la France a joué dans le passé, dit M. de Nadaillac, de l'influence souvent décisive qu'elle a exercée sur la direction des peuples, que lui restera-t-il ? On ne peut se faire illusion sur l'intensité des luttes qui attendent les générations qui nous remplaceront ni sur les efforts qui incomberont à chaque nation pour maintenir sa suprématie politique et économique. La grandeur de la France, cet héritage sacré que nous avons reçu de nos pères et que nous devons, sous peine de forfaiture, transmettre à nos enfants, est en cause : elle paraît compromise au milieu des progrès menaçants de nos voisins et de nos rivaux. Serions-nous véritablement condamnés à baisser la tête devant d'orgueilleuses prédictions qui montrent notre patrie

réduite dans l'avenir au rôle effacé que joue de nos jours la Grèce, autrefois si glorieuse? » — « C'est l'étranger qui comble nos vides, dit à son tour le docteur Rochard, et cette introduction parmi nous d'éléments le plus souvent hostiles, c'est une invasion déguisée, c'est une menace pour l'avenir. Un peuple qui se recrute à l'étranger perd vite dans ce commerce son caractère, ses mœurs, ses forces propres. Il y perd avec le temps ce qu'il a de plus précieux : sa nationalité ». Sans prétendre que l'insuffisance de la production de l'homme soit un bien, et qu'il faille s'applaudir des obstacles auxquels elle est due et les entretenir avec soin, nous inclinons à croire qu'elle est un mal moindre que la surabondance; nous ajouterons que l'immigration qui en est la conséquence nous paraît plus favorable que l'émigration au developpement de la richesse et de la puissance d'un pays.

Dans les pays d'immigration tels que la France et les États-Unis, la masse de la population est évidemment plus à son aise que celle des pays d'où partent les émigrants qui viennent combler son déficit, car on ne quitte point d'habitude son pays en vue de vivre moins bien à l'étranger; on le quitte en vue de se placer dans un milieu plus favorable à la mise en valeur de ses facultés et de ses capitaux. Quels sont les effets de ce déplacement au point de vue des intérêts des pays d'émigration et d'immigration? Ou, pour restreindre la question, l'immigration étrangère occasionne-t-elle à la France une perte ou un gain?

Nous ne possédons point la statistique par âge et profession du million d'étrangers dont les uns apportent leur travail et leurs capitaux en France et les autres viennent y dépenser leurs revenus. Mais

nous savons que l'immense majorité se compose de travailleurs ayant atteint l'âge adulte : ce sont des ouvriers ou des artisans belges, suisses, allemands, italiens, espagnols. Les étrangers oisifs qui séjournent avec leur famille à Paris, à Nice, à Pau, etc., ne constituent qu'une minorité relativement insignifiante, et les adversaires les plus radicaux de l'immigration ne se plaignent pas plus que les hôteliers et les marchands de la préférence que ces étrangers anglais, américains ou suisses accordent à la France pour y dépenser leurs revenus.

C'est l'invasion de la masse des travailleurs adultes qualifiés par un écrivain socialiste, M. Jules Guesde, de « voleurs du travail national » qui excite les inquiétudes de M. le Dr Rochard. Eh! bien, supposons qu'au lieu d'importer ce million de travailleurs adultes qui sont venus combler le déficit de sa population, la France les eût élevés elle-même, que lui auraient-ils coûté? Pour obtenir un million d'hommes âgés de vingt ans, il faut mettre au monde environ 130,000 enfants. Or, veut-on savoir ce que coûtent en moyenne l'élève et l'éducation d'un enfant et d'un adolescent jusqu'à l'âge de vingt ans? D'après une évaluation de M. Maurice Block, « chaque enfant au-dessous de 5 ans coûte à la société 400 francs par an, chaque adolescent de 5 à 20 ans, compensation faite du produit de son travail, 100 francs, tandis que chaque individu (homme ou femme de 20 à 50 ans) est censé produire pour 1000 francs, et chaque individu de 50 ans et au-dessus, défalcation faite de ce que coûtent à la société les vieillards de plus de 70 ans, 200 francs [1] ». En négligeant même

1. *Traité théorique et pratique de statistique*, p. 433.

de tenir compte de la somme pourtant considérable qu'ont coûtée les 300,000 enfants morts à différents âges avant la vingtième année et totalement perdus, en se bornant à compter les frais d'élève et d'éducation du million d'adultes, on arrive au total énorme de 3 milliards 500 millions. C'est donc une somme de 3 milliards et demi que la France a épargnée en important des travailleurs tout élevés au lieu de les élever elle-même, et cette épargne n'a-t-elle pas contribué pour sa bonne part à « l'expansion de la richesse publique et privée telle que le monde ne l'a jamais connue » que M. de Nadaillac lui-même se plaît à signaler? Sans vouloir établir une comparaison peu flatteuse entre l'espèce humaine et l'espèce bovine, n'est-il pas évident que si la France avait reçu *gratis* des pays avoisinants un million de bœufs, destinés à pourvoir à l'insuffisance de sa production herbagère, elle aurait bénéficié de toute la dépense faite en Belgique, en Suisse, etc., pour les élever et les amener à « l'âge productif » ?

A la vérité, un certain nombre de ces émigrants retournent ensuite dans leur pays — ils y retourneraient probablement moins si les lois sur la naturalisation étaient plus libérales — mais ils ne s'en vont pour la plupart qu'au déclin de leurs facultés productives et, en attendant, ils ont créé en France une somme de richesses supérieure à la somme des salaires qu'ils y ont gagnée. Supérieure, disons-nous, sinon on se serait bien gardé de demander et de payer leur travail. Peut-on les accuser, en revanche, de détériorer la population indigène en lui faisant perdre « son caractère, ses mœurs, ses forces propres » ? Le mélange des races n'a jamais été considéré, que nous sachions, comme une cause de

détérioration, et on ne saurait prétendre que l'invasion des Francs dans la Gaule et des Normands en Angleterre ait compromis l'avenir de ces deux pays. Est-il nécessaire d'ajouter qu'une des causes principales de la supériorité de l'industrie parisienne résulte, pour une bonne part, dans l'affluence des travailleurs de toute nationalité qui apportent à ce grand foyer de production le concours de leurs aptitudes particulières et de la diversité de leur génie?

Comparons maintenant à cette situation celle d'un pays d'émigration tel que l'Allemagne. L'émigration allemande pour les pays transatlantiques s'est élevée, de 1871 à 1884, à 1,309,272 individus, tandis que l'immigration en Allemagne est insignifiante. Sans doute, dans un pays où la production de l'homme est surabondante, où cette production excède les besoins du marché intérieur, l'émigration est utile; elle emporte l'excédent de bras qui pèsent sur le marché et dépriment les salaires. C'est un remède au mal de la surabondance, mais c'est un remède coûteux. D'après l'évaluation que nous avons reproduite plus haut, 1,300,000 émigrants représenteraient, en frais d'élève et d'éducation, un capital de 4 milliards 550 millions, auquel il faut ajouter les sommes que les émigrants emportent avec eux et qu'on évalue au minimum à 100 francs par tête. Ce serait donc une somme de près de 6 milliards dont l'émigration aurait appauvri l'Allemagne en quatorze ans. Sans doute, un certain nombre d'émigrants sont âgés de moins de vingt ans, mais il faut remarquer, d'un autre côté, que le chiffre de 1,300,000 individus ne comprend que l'émigration transatlantique; que des milliers d'Allemands — ceux-ci ayant presque tous atteint l'âge adulte — émigrent chaque année dans

les pays avoisinants, en France, en Belgique, en Hollande, en Angleterre; il faut remarquer encore qu'une masse de 1,300,000 émigrants implique un nombre de naissances supérieur de plus d'un quart (sur 100 individus qui naissent en Prusse, pays de population surabondante, il en meurt 26,11 avant l'âge de vingt ans, tandis qu'en France, pays de population insuffisante, la mortalité n'est que de 21 p. 100), et qu'en tenant compte de la différence générale du taux de la mortalité, et, par conséquent, du capital dépensé pour chaque enfant mort et perdu pour la société, on arriverait à un chiffre bien supérieur à 6 milliards... Ajoutons qu'au point de vue de l'extension de l'influence et même du commerce, il y a une émigration qui est plus féconde que celle des hommes : c'est l'émigration des capitaux. Or, tandis que la production des capitaux est en Allemagne plutôt à l'état de déficit, elle est, en France, à l'état d'excédent. La France, comme la Hollande et la Suisse, exporte plus de capitaux qu'elle n'en importe; et en acquérant ainsi des propriétés au dehors, avec l'influence qui est naturellement attachée à la propriété, en participant à l'administration des chemins de fer, des mines et des autres entreprises industrielles qu'elle contribue à fonder dans les pays étrangers, elle y acquiert certainement plus d'influence et s'y crée des relations plus avantageuses que si elle se bornait, comme l'Allemagne, à leur envoyer le surcroît de sa population.

On insiste cependant et on affirme qu'au point de vue de la puissance militaire, tout au moins, la supériorité du taux d'accroissement de la population allemande procure à l'Allemagne un avantage indiscutable sur la France. Est-ce bien avéré ? Tandis

que l'immigration étrangère a procuré à la France une épargne qui doit être évaluée au plus bas mot à 3 millards 1/2 en frais d'élève et d'éducation, la saignée permanente de l'émigration a enlevé à l'Allemagne, depuis une quinzaine d'années, plus de 6 milliards. Tandis que la France recevait, sans avoir à supporter les frais nécessaires pour le constituer, le tribut annuel des forces vives des pays avoisinants, l'Allemagne, au contraire, pourvoyait aux frais d'élève et d'éducation des centaines de milliers de travailleurs valides qui allaient augmenter la puissance productive des pays étrangers. Elle s'appauvrissait de 6 milliards, pendant que la France s'enrichissait de 3 1/2. Et, si elle n'en a pas été affaiblie davantage, cela tient à ce qu'elle a possédé, dans l'intervalle, un gouvernement peu dépensier et soucieux de ménager les ressources des populations ; mais il faut remarquer qu'elle est actuellement en train de perdre cet avantage atténuatif : la politique protectionniste de M. de Bismarck a augmenté les charges de la généralité de la population au profit d'une petite catégorie de propriétaires et d'industriels. L'accroissement du contingent en temps de paix ne manquera pas de produire un effet analogue. — Mais quoi ! dira-t-on, n'est-ce pas avec des hommes qu'on fait la guerre, et l'expérience n'est-elle pas là pour attester que la victoire finit toujours par demeurer aux gros bataillons ? — Sans doute, mais pour mettre sur pied de gros bataillons, pour les instruire, les entretenir et les munir du coûteux appareil des guerres modernes, que faut-il ? Il faut de gros capitaux. C'est par exception que les luttes de nation à nation se décident en quelques semaines ou en quelques mois. Dès qu'elles se prolongent, la

victoire se range du côté du capital. Napoléon possédait de plus gros bataillons que les Anglais, le czar Nicolas disposait de plus d'hommes que la France et l'Angleterre, les sécessionnistes des États du sud avaient, au début, des armées plus nombreuses que les États du nord. Cela n'a pas empêché Napoléon, le czar Nicolas et les États du sud d'être vaincus. Ils l'ont été par le capital ! Il vaut donc mieux produire plus de capitaux et moins d'hommes, et voilà pourquoi, même au point de vue militaire, les pays où la population est en déficit, et où ce déficit est comblé par l'immigration, sont dans une situation plus favorable que ceux où la population est à l'état d'excédent et où cet excédent est enlevé par l'accroissement du taux de la mortalité et l'émigration.

Le ralentissement de la population en France, par G. de Molinari. *Journal des Économistes* du 15 décembre 1886.

Si l'Allemagne avait une fécondité aussi faible que la nôtre, dit M. Bertillon, elle produirait, chaque année, 560,000 enfants de moins qu'elle n'en a.

Sur ces enfants, il est vrai que beaucoup meurent en bas-âge ; les tables de mortalité nous apprennent que, sur ce demi-million de nouveau-nés, il en survit 343,000 environ à l'âge de vingt ans. Or, c'est certainement rester au-dessous de la vérité que d'estimer à 4,000 francs ce qu'a coûté depuis sa naissance un homme de vingt ans. Dès lors, le problème se réduit à une simple multiplication : $343{,}000 \times 4{,}000 = 1{,}376{,}000{,}000$. Telle est la somme que coûte chaque année à l'Allemagne l'excédent de sa natalité sur la nôtre. Ce milliard trois cents millions, au lieu

de l'employer comme les Allemands à avoir et à élever des enfants, nous l'entassons dans nos coffres ou bien nous le plaçons dans des entreprises françaises ou étrangères.

Si les Français n'ont pas assez de naissances, il est permis de croire que les Allemands en ont trop et que leur nation perd ainsi une partie de ses ressources. Et la preuve c'est que, pendant longtemps, un quart environ des 343,000 adultes qu'ils ont de plus que nous renonçaient à trouver place en Allemagne et allaient se perdre dans la république américaine, où ils devenaient désormais inutiles à la patrie allemande. Peut-être donc doit-on taxer d'excessive la natalité allemande.

J. Bertillon. *La statistique humaine de la France*, p. 88.

V. P. 111. — Le génie de l'espèce.

L'amour par essence et du premier mouvement est entraîné vers la santé, la force et la beauté, vers la jeunesse qui en est l'expression, parce que la volonté désire, avant tout, créer des êtres capables de vivre, avec le caractère intégral de l'espèce humaine; l'amour vulgaire ne va guère plus loin. Puis viennent d'autres énigmes plus spéciales, qui grandissent et fortifient la passion. Il n'y a d'amour puissant que dans la conformité parfaite des deux êtres... Et comme il n'y a pas deux individus absolument semblables, chaque homme doit trouver chez une

certaine femme les qualités qui correspondent le mieux à ses qualités propres, toujours au point de vue des enfants à naître. Plus cette rencontre est rare, plus rare aussi l'amour vraiment passionné. C'est précisément parce que chacun de nous porte en puissance le grand amour que nous comprenons la peinture que nous en fait le génie des poètes. — Justement parce que cette passion de l'amour vise exclusivement l'être futur et les qualités qu'il doit avoir, il peut arriver qu'entre un jeune homme et une jeune fille, d'ailleurs agréables et bien faits, une sympathie de sentiments, de caractère et d'esprit fasse naître une amitié étrangère à l'amour; il se peut même que sur ce dernier point il y ait entre eux une certaine antipathie. La raison en est que l'enfant qui naîtrait d'eux manquerait d'harmonie intellectuelle ou physique, qu'en un mot son existence et sa constitution ne correspondraient pas aux plans que se propose la volonté de vivre dans l'intérêt de l'espèce.

. . . Chacun aime précisément ce qui lui manque... Ce n'est pas toujours la beauté régulière et accomplie qui enflamme les grandes passions. Pour une inclination vraiment passionnée il faut une condition que nous ne pouvons exprimer que par une métaphore empruntée à la chimie. Les deux personnes doivent se neutraliser l'une l'autre, comme un acide et un alcali formant un sel neutre. Toute constitution sexuelle est une constitution incomplète, l'imperfection varie avec les individus. Dans l'un et l'autre sexe chaque être n'est qu'une partie du tout incomplète et imparfaite. Mais cette partie peut être plus ou moins considérable, selon les natures. Aussi chaque individu trouve-t-il son complément naturel

dans un certain individu de l'autre sexe qui représente en quelque sorte la fraction indispensable au type complet, qui l'achève et neutralise ses défauts et produit le type accompli de l'humanité dans le nouvel individu qui doit naître ; car c'est toujours à la constitution de cet être futur que tout aboutit sans cesse.

... L'individu obéit en tout ceci, sans qu'il s'en doute, à un ordre supérieur : celui de l'espèce : de là l'importance qu'il attache à certaines choses, qui, en tant qu'individu, pourraient et devraient lui être indifférentes. — Rien n'est singulier comme le sérieux profond, inconscient, avec lequel deux jeunes gens de sexe différent qui se voient pour la première fois s'observent l'un l'autre ; le regard inquisiteur et pénétrant qu'ils jettent l'un sur l'autre ; l'inspection minutieuse que tous les traits et toutes les parties de leurs personnes respectives ont à subir. Cette recherche, cet examen, c'est *la méditation du génie de l'espèce* sur l'enfant qu'ils pourraient créer, et la combinaison de ses éléments constitutifs. Le résultat de cette méditation déterminera le degré de leur inclination et de leurs désirs réciproques. Après avoir atteint un certain degré, ce premier mouvement peut s'arrêter subitement par la découverte de quelque détail jusqu'alors inaperçu. Ainsi le génie de l'espèce médite la génération future ; et la grande œuvre de Cupidon, qui spécule, s'ingénie et agit sans cesse, est d'en préparer la constitution. En face des grands intérêts de l'espèce tout entière, présente et future, l'avantage des individus éphémères compte peu : le dieu est toujours prêt à les sacrifier sans pitié. Car le génie de l'espèce est relativement aux individus, comme un immortel est aux mortels, et

ses intérêts sont à ceux des hommes comme l'infini est au fini. Sachant qu'il administre des affaires supérieures à toutes celles qui ne concernent qu'un bien ou un mal individuel, il les mène avec une impassibilité suprême, au milieu du tumulte de la guerre, dans l'agitation des affaires, à travers les horreurs d'une peste, il les poursuit même jusque dans la retraite du cloître.

... Devant l'intérêt de l'espèce seul cèdent l'honneur, le devoir et la fidélité, après qu'ils ont résisté à toute autre tentation, même à la menace de la mort. — De même dans la vie privée il n'est pas de point sur lequel la probité scrupuleuse soit plus rare : les gens les plus honnêtes d'ailleurs et les plus droits la mettent ici de côté, et commettent l'adultère au mépris de tout, quand l'amour passionné, c'est-à-dire l'intérêt de l'espèce, s'est emparé d'eux. Il semble même qu'ils croient avoir conscience d'un privilège spécial tel que les intérêts individuels n'en sauraient jamais accorder de semblable, justement parce qu'ils agissent dans l'intérêt de l'espèce. A ce point de vue, la pensée de Chamfort est digne de remarque : « Quand un homme et une femme ont l'un pour l'autre une passion violente, il me semble toujours que, quels que soient les obstacles qui les séparent, un mari, des parents, etc., les deux amants sont l'un à l'autre de par la nature, qu'ils s'appartiennent de droit divin, malgré les lois et les conventions humaines. » Si des protestations s'élevaient contre cette théorie, il suffirait de rappeler l'étonnante indulgence avec laquelle le Sauveur, dans l'Evangile, traite la femme adultère, quand il présume la même faute chez tous les assistants. — La plus grande partie du Décaméron semble être, à ce

même point de vue, une pure raillerie, un pur sarcasme du génie de l'espèce sur les droits et les intérêts des individus qu'il foule aux pieds. — Toutes les différences de rang, tous les obstacles, toutes les barrières sociales, le génie de l'espèce les écarte et les anéantit sans efforts. Il dissipe comme une paille légère toutes les institutions humaines, n'ayant souci que des générations futures.

. . . Les mariages d'amour sont conclus dans l'intérêt de l'espèce et non au profit de l'individu. Les individus s'imaginent, il est vrai, travailler à leur propre bonheur : mais le but véritable leur est étranger à eux-mêmes, puisqu'il n'est autre que la procréation d'un être qui n'est possible que par eux. Obéissant l'un et l'autre à la même impulsion, ils doivent naturellement chercher à s'accorder ensemble le mieux possible, mais très souvent, grâce à cette illusion instinctive qui est l'essence de l'amour, le couple ainsi formé se trouve sur tout le reste dans le plus criant désaccord. On le voit bien dès que l'illusion s'est fatalement évanouie. Alors il arrive que les mariages d'amour sont assez régulièrement malheureux, parce qu'ils assurent le bonheur de la génération future, mais aux dépens de la génération présente. *Quien se casa por amores, ha de vivir con dolores.* — Quiconque se marie par amour vivra dans les douleurs, dit le proverbe espagnol. — C'est le contraire qui a lieu dans les mariages de convenance, conclus la plupart du temps d'après le choix des parents. Les considérations qui déterminent ces sortes de mariages, de quelque nature qu'elles puissent être, ont du moins une réalité et ne peuvent disparaître d'elles-mêmes. Ces considérations sont capables d'assurer le bonheur des époux, mais aux

dépens des enfants qui doivent naître d'eux, et encore ce bonheur est problématique. L'homme qui, en se mariant, se préoccupe plus encore de l'argent que de son inclination, vit plus dans l'individu que dans l'espèce ; ce qui est absolument opposé à la vérité, à la nature et mérite un certain mépris. Une jeune fille qui, malgré les conseils de ses parents, refuse la main d'un homme riche et encore jeune, et rejette toutes les considérations de convenance pour choisir selon son goût instinctif, fait à l'espèce le sacrifice de son bonheur individuel. Mais, justement à cause de cela, on ne saurait lui refuser une certaine approbation, car elle a préféré ce qui importe plus que le reste, elle agit dans le sens de la nature (ou plus exactement de l'espèce), tandis que les parents conseillaient dans le sens de l'égoïsme individuel [1]. Il semble donc que, dans la conclusion d'un mariage, il faille sacrifier les intérêts de l'espèce ou ceux de l'individu. La plupart du temps, il en est ainsi, tant il est rare de voir les convenances et la passion marcher la main dans la main. La misérable constitution physique, morale ou intellectuelle de la plupart des hommes provient sans doute en partie de ce que les mariages sont conclus habituellement non par choix ou inclination pure, mais pour des considérations extérieures de toute sorte et d'après des circonstances accidentelles.

SCHOPENHAUER. *La métaphysique de l'amour*. Pensées et fragments, traduits par J. Bourdeau.

1. L'auteur de la *Métaphysique de l'amour* oublie ici que des enfants produits sous l'impulsion du génie de l'espèce sont pour les parents une source de bonheur que ne peuvent procurer, au moins au même degré, ceux qui naissent d'une union déterminée par des convenances d'argent ou autres.

Il y a entre l'homme et la femme une grande analogie de formes, d'inclination et de goût, mais il y a une différence encore plus grande de ces qualités. L'amour, comme nous le verrons, ne résulte que des contrastes, et plus ils sont grands plus il a d'énergie.

. . . L'influence des contrastes en amour est si certaine qu'en voyant l'amant on peut faire le portrait de l'objet aimé sans l'avoir vu, pourvu qu'on sache seulement qu'il est affecté d'une forte passion. C'est ce que j'ai éprouvé plusieurs fois, entre autres dans une ville où j'étais tout à fait étranger. Un de mes amis m'y mena voir sa sœur, demoiselle fort vertueuse, et me dit en chemin qu'elle avait une passion. Quand nous fûmes chez elle, la conversation s'étant tournée sur l'amour, je m'avisai de lui dire que je connaissais les lois qui nous déterminaient à aimer, et que je lui ferais, si elle voulait, le portrait de son amant, quoiqu'il me fût tout à fait inconnu. Elle m'en défia. Alors, prenant l'opposé de sa grande et forte taille, de son tempérament et de son caractère dont son frère m'avait entretenu, je lui dépeignis son amant petit, peu chargé d'embonpoint, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, un peu volage, aimant à s'instruire... Chaque mot la fit rougir jusqu'au blanc des yeux, et elle se fâcha fort sérieusement contre son frère en l'accusant de m'avoir révélé son secret. Il n'en était rien cependant, et il fut tout aussi étonné qu'elle.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. *Études de la nature*, t. I, p. 78.

W. P. 115. — Les effets du croisement des races.

L'extension du métissage humain et son importance croissante une fois mise hors de doute, il est naturel de se demander ce que sont ces fils des races croisées et quelle influence bonne ou mauvaise ils pourront exercer sur la future humanité, dont ils sont destinés à devenir un des facteurs les plus importants. Ici encore nous rencontrons de la part des polygénistes éminents les assertions les plus pessimistes. Pour eux, le croisement est en lui-même une cause d'abâtardissement et ne peut donner naissance qu'à des populations inférieures physiquement et moralement.

C'est encore faute d'avoir étudié suffisamment les faits que l'on a admis ces tristes conclusions. Sans doute, là où le métis, presque toujours fils d'un père blanc, est abandonné à la mère, là où il ne rencontre dans le monde, en haut, que le mépris, en bas, que la haine, il peut, il doit mériter la plupart des reproches qu'on lui adresse au point de vue moral; et, la débauche aidant, il se dégrade, en outre, physiquement. Et pourtant, qui ne connaît de réputation les charmes des quarteronnes de nos colonies? Au dire de M. Taylor, les mulâtresses de l'île Tristan da Cunha ne leur cèdent en rien; ce voyageur anglais en a vu qu'il place au-dessus de toutes les jeunes filles de la terre. Un de ses compatriotes, le Dr Clarke, signale encore comme remarquables par leur beauté les femmes issues du croisement entre les cosaques et les kalmouks du Don, bien que ces derniers soient fort laids.

Si le croisement était une cause de dégradation à

peu près inévitable, il est évident que ce résultat devrait s'accuser surtout à la suite des unions entre le blanc et le nègre, universellement accepté comme le type le plus inférieur de l'humanité. Or les faits généraux que je viens d'indiquer protestent déjà contre cette conséquence purement hypothétique, et voici un exemple bien fait pour jeter du jour sur la question. Bien que réduits, les portraits que j'emprunte au magnifique ouvrage du prince Roland Bonaparte sur les habitants de Surinam et les détails si précis donnés par l'auteur, permettent de suivre les effets de ce croisement. Ils reproduisent les traits de quatre femmes originaires de cette colonie et appartenant aux classes inférieures de la société. Ils n'en attestent pas moins que, même une certaine prédominance de sang inférieur n'entraîne pas nécessairement les conséquences que l'on aurait pu craindre, et que l'influence du sang supérieur relève rapidement le type intermédiaire.

. . . Les portraits et les témoignages que je rappelais plus haut répondent suffisamment aux assertions que je combats. Il est évident que le métissage n'est pas nécessairement une cause de dégradation physique. Il ne l'est pas davantage au point de vue intellectuel et moral, là où les unions se sont accomplies régulièrement et où l'adoucissement des préjugés laisse une place dans la société aux enfants de la race blanche et d'une race colorée quelconque.

Dans l'Amérique du Sud, les Paulistas, population à peu près exclusivement métisse, est la plus énergique, la plus intelligente du Brésil, et les femmes sont renommées pour leur beauté proverbiale.

Dans le centre Amérique, m'écrit M. Torrès-Cai-

cedo, des mulâtres sont orateurs, poètes, publicistes, et l'un d'eux a été vice-président de la Nouvelle-Grenade. Dans l'Amérique du nord, nous dit Wilson, les Dahcotas du Missouri, les plus avancés en civilisation et le plus souvent métis, frayent avec les meilleures classes de la société blanche ; à New-York, sur vingt-sept professeurs d'une grande école officielle, neuf sont des Indiens ; à l'école de Cattarangus, citée comme modèle par le commissaire des affaires indiennes, tous les professeurs sont des Peaux-Rouges plus ou moins métissés ; les Iroquois du Canada, qui presque tous ont aussi du sang blanc dans les veines, ont de magnifiques fermes où l'on trouve des pianos et vont en cabriolet ; à Alaska, les métis comptent dans leurs rangs des prêtres, des officiers du gouvernement, etc., et vivent sur le pied d'une égalité parfaite avec les colons d'origine européenne ; dans le Groënland, il s'est formé une belle race *(a fine race)* à demi danoise, et de nombreux métis esquimaux existent également en Labrador. Ils sont plus forts, plus hardis que les indigènes pur sang ; le docteur Rae les a toujours pris de préférence pour guides. On sait quels éloges Beechey a fait des Pitcairniens. Les métis néo-zélandais paraissent ne leur céder en rien.

« Les sang-mêlés, dit M. Nicholls, sont remarquables, non seulement par l'élégance de leurs formes, mais aussi par leur intelligence... Les femmes de cette classe sont remarquables par leur beauté, qui rappelle le type hispano-moresque. »

A ces témoignages portant sur des populations entières, on pourrait à coup sûr ajouter bien des faits particuliers qui montreraient que, parmi les métis, se rencontrent, aussi bien que dans les races les

plus pures, des individus que leurs facultés intellectuelles ont placés aux premiers rangs de leurs concitoyens : mais on ne s'est pas encore avisé de faire des recherches dans cette direction. Pourtant, en Europe même, on peut citer quelques exemples bien faits pour attirer l'attention. Les deux Humboldt étaient fils d'un père prussien et d'une mère française. Dira-t-on que la différence des races n'était pas ici assez considérable pour que le croisement pût exercer une influence néfaste ? Mais notre Alexandre Dumas était un tierceron, le grand poète Pouchkine était le petit-fils du nègre Annibal, qui s'éleva par son mérite aux premiers grades de l'armée russe ; et Lislet Geoffroy, le mulâtre, était correspondant de notre Académie des sciences.

On voit, par ce qui se passe de nos jours, que le croisement n'est pas pour les races qu'il engendre une cause de dégénérescence. Et, s'il fallait un dernier et grand exemple emprunté au passé pour confirmer cette conclusion, je rappellerais qu'en définitive à peu près tous les blancs européens ne sont que les métis des diverses races qui ont successivement envahi et peuplé l'occident du vieux monde, depuis les temps tertiaires jusqu'à nos jours.

Là même est sans doute une des causes de notre supériorité. Une race restée trop pure doit être exposée à tourner dans le même ordre d'idées. Guerrière, elle s'usera sur elle-même ; pacifique, elle tombera facilement dans la torpeur. Le mélange des sangs multiplie et diversifie les tendances de toute sorte aussi bien que les caractères physiques, et l'esprit général de la population s'agrandit. Ne craignons donc pas que les races futures, issues du croisement le plus vaste qui se soit jamais accom-

pli, soient au-dessous des races contemporaines. Tout, au contraire, semble indiquer qu'elles les dépasseront, au moins à certains égards, et qu'elles ouvriront des voies jusqu'ici inconnues à l'activité des nations de l'avenir.

De Quatrefages. *Histoire générale des races humaines*, *t. I*, *p.* 176.

Ajoutons que la destruction barbare et inintelligente des races dites inférieures, — mais qui ne sont le plus souvent que retardées dans leur développement par les circonstances du milieu, ou peut-être moins âgées, — peut avoir pour conséquence un appauvrissement de la généralité de l'espèce. Qui sait, en effet, si ces races que nous supprimons ou que nous dégradons ne possèdent point des virtualités nécessaires au complet développement physique et moral de l'humanité future ?

X. P. 117. — Le devoir conjugal et le but du mariage au point de vue chrétien.

Les casuistes se sont occupés avec un soin particulier de la génération et des péchés auxquels elle peut donner naissance. Nous lisons dans un *Traicté de la dissolution du mariage* publié avec l'approbation des autorités ecclésiastiques (Paris, 1610) que le mariage n'est pas seulement institué pour la génération mais pour empêcher l'homme de tomber dans le péché. Toutefois, les exemples suivants attes-

tent que la génération est considérée comme le but principal:

« Eustadius n'a ordinairement d'autre intention en demandant le devoir que de se procurer du plaisir dans l'usage du mariage.

Réponse. Il pèche véniellement, et Innocent XI condamne cette proposition: Opus conjugii ob solam voluptatem exercitatum omni penitus caret culpa ac defectu veniali.

Adalbert demande quelquefois le devoir dans sa seule vue de contribuer à la conservation de sa santé.

R. Il pèche véniellement.

C'est un péché véniel quand on l'exige les dimanches et fêtes, mortel quand c'est par mépris pour sa solennité.

C'est encore un péché véniel quand on l'exige pendant la grossesse, quoique Wiclef ait été condamné pour avoir dit qu'on ne pouvait avoir de rapports avec sa femme enceinte.

A plus forte raison, la contrainte physique qui stérilise l'acte de la génération est-elle condamnée comme un péché mortel.

« Peccat ne mortaliter homo qui concumbens cum uxore, se retrahit ante seminis emissionem ?

« Peccat homo ille; non peccat vero uxor quæ non consentit.

« Celina, solvens debitum conjugale, totam viri semen vel aliquam ejus partem post concubitum expellit.

« Peccat mortaliter; nisi casu vel infirmitate illud expellat. »

Cependant, — et sur ce point l'intérêt de la génération est singulièrement méconnu, — on ne peut se

dispenser de rendre le devoir conjugal à un homme atteint du mal caduc ou même à un lépreux.

Aux yeux de l'Église, la génération n'en est pas moins le but essentiel sinon unique du mariage. C'est ce que disait récemment, en d'excellents termes, un écrivain religieux, M. Yves Le Querdec :

« Le mariage n'est pas une association pour le plaisir ou même pour le bonheur; sa fin immédiate et principale est d'assurer la perpétuité de la race humaine. C'est cette fin qui doit dominer tous les projets d'avenir, toutes les combinaisons. C'est aussi grâce à elle seule que l'harmonie intérieure, d'où résulte le bonheur, pourra s'établir. Car les deux époux d'accord sur une fin extérieure à eux, l'accroissement et la perpétuité de la famille, ne peuvent que s'entendre sur les choses principales ; l'accord intérieur des âmes naîtra, s'il n'existe déjà, de cet accord supérieur des intelligences. Et c'est ainsi que s'explique la paix commune à tant de ménages chrétiens où cependant les préliminaires et les engagements mêmes avaient été bien étrangers aux prudences de la nature.

« Cette conception n'est autre, en effet, que la conception chrétienne du mariage. Le mariage est fait sous la représentation des enfants futurs, à tel point que si cette représentation venait à être bannie du contrat par un accord exprès des parties, le mariage n'existerait pas. Par là le christianisme, qui n'a fait que sanctifier et surélever les lois naturelles, assure en même temps la paix des ménages, le bonheur des époux et la durée des familles. »

Yves Le Querdec. *Le Monde*, 28 octobre 1895.

Y. P. 118. — Influence nuisible des encouragements fiscaux et autres sur la qualité de la population.

Le mesures fiscales, disions-nous dans l'article que nous avons cité plus haut (note U), agiraient, en tous cas, pour détériorer la qualité de la population. Les causes principales qui retiennent l'homme dans le célibat ont été admirablement analysées par M. Herbert Spencer, dans ce passage de l'*Introduction à la science sociale :*

« Quelle est, le plus souvent, la raison qui fait décider pour ou contre le mariage ? C'est la possession des moyens d'existence. Il y a certainement des imprévoyants qui se marient sans avoir de quoi vivre, mais presque toujours l'homme diffère ou la femme refuse, ou la famille fait opposition jusqu'à ce que le couple se soit assuré des chances raisonnables de pouvoir supporter les charges auxquelles il s'expose. Eh ! bien, parmi ces jeunes gens dont le mariage dépend d'une position, quels sont ceux qui ont le plus de chance de s'assurer le revenu nécessaire ? Les meilleurs, tant physiquement qu'intellectuellement, les forts, les capables, les esprits bien équilibrés au point de vue moral... Une autre influence, ajoute M. Herbert Spencer, agit dans le même sens. Le mariage n'est pas entièrement déterminé par les désirs de l'homme, il l'est aussi par les préférences de la femme. Toutes conditions égales d'ailleurs, la femme se sent attirée par les hommes forts, qu'il s'agisse de force physique, intellectuelle ou émotionnelle. Il est visible que la liberté du choix la conduira fréquemment à refuser des échantillons infé-

rieurs, particulièrement les individus mal conformés, malsains ou incomplètement développés au physique ou au moral ; par conséquent, en tant que le mariage dépend de la préférence de la femme, les hommes bien doués trouvent facilement à se marier et une partie des autres restent forcément garçons. »

Des lois fiscales qui exciteraient les « échantillons inférieurs » dont parle M. Herbert Spencer à se marier par économie augmenteraient peut-être la population en quantité, mais ne serait-ce pas au détriment de la qualité ?

Que dire enfin des primes et des médailles d'honneur que proposaient notamment MM. Vacher et Jean David, pour encourager les familles nombreuses ? M. de Nadaillac conjure les Français de mettre tous les ans au monde 300,000 enfants de plus. En calculant à 3,600 francs en moyenne les frais d'élève, d'éducation d'un enfant, ce serait une dépense de 1 milliard 50 millions. Cette somme, il faudrait l'inscrire au budget de l'État et la distribuer en primes, si l'on voulait atteindre le résultat souhaité ! Les médailles d'honneur pourraient, à la vérité, suppléer dans une certaine mesure aux allocations budgétaires, on pourrait créer même un ordre spécial du *Mérite viricole*, mais ces 300,000 enfants du budget ne contribueraient pas précisément à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Le ralentissement de la population en France. — *Journal des Économistes* du 15 décembre 1886.

Renchérissant encore sur les propositions que nous venons de citer, M. Bertillon veut frapper non seulement les célibataires mais encore les gens

mariés dont la reproduction est, à son gré, insuffisante.

D'après l'honorable Directeur de la Statistique municipale de Paris, une famille de trois enfants peut être considérée comme payant suffisamment ses contributions. Il faut deux enfants pour remplacer plus tard le père et la mère ; le troisième rejeton est nécessaire au « déchet » social, cet enfant étant destiné par le calcul des probabilités à mourir avant d'avoir pu se reproduire. Donc, une famille de cinq personnes serait, pour ainsi dire, au pair, et on lui laisserait ses impôts actuels sans surcharge.

Le dégrèvement commencerait au quatrième enfant. Le nombre des familles françaises possédant plus de trois enfants est présentement de 2,122,000. Pour les dégrever complètement, il suffirait de surcharger les autres d'un supplément d'impôt de 20 p. 100. Mais ce supplément, pour être équitable, serait échelonné d'après la nonchalance des gens, inversement au nombre de leurs enfants.

Les 1,376,591 célibataires masculins de plus de trente ans que nous dénoncent les recensements paieraient un supplément d'impôt de 50 p. 100 ;

1,848,572 familles sans enfants paieraient 40 p. 100;

2,639,894 familles ayant 1 enfant, 30 p. 100;

2,364,202 familles à 2 enfants, 10 p. 100;

1,585,960 familles à 3 enfants garderaient leurs impôts actuels.

Enfin, une ligue s'est constituée récemment pour l'encouragement de la population, sous ce titre : « Alliance nationale pour le relèvement de la population française par l'égalité devant les impôts. » Comme M. Bertillon, c'est par des faveurs fiscales, d'une part, et par des aggravations d'impôts, de l'au-

tre, qu'elle se propose d'atteindre son but : l'augmentation du nombre, sans se préoccuper autrement de la qualité.

Z. P. 120. — La diminution du poids et de la taille dans la classe ouvrière.

D'après les expériences de Dumas et les calculs de Liebig contrôlés par Payen et rapportés par le Dr Burggraeve, l'alimentation de l'homme n'est suffisante que si elle restitue à l'homme toutes les vingt-quatre heures 20 grammes d'azote et 310 grammes de carbone.

La ration moyenne pour atteindre ce résultat est celle-ci :

Pain, 1 kilo ;

Viande, 286 grammes.

Après avoir posé en principe que l'alimentation de l'ouvrier des fabriques — pour ne parler que de celui-là — est chimiquement et physiologiquement insuffisante, le Dr Burggraeve nous fournit le tableau comparatif de la taille moyenne de l'homme normal et de celle de l'ouvrier de fabrique, et le tableau comparatif du poids de l'homme normal et de celui de l'ouvrier de fabrique.

A huit ans, la taille de l'enfant normal est de 1 m. 162; le fils de l'ouvrier des fabriques n'atteint que 1 m. 130; à quatorze ans, le premier mesure 1 m. 493 et le second 1 m. 367 seulement. A dix-sept

ans, la différence s'accentue : le premier mesure 0 m. 105 de plus que le second !

La taille, le poids de l'ouvrier de fabrique sont inférieurs à la taille et au poids de l'homme normal.

A l'âge de huit ans, la différence de poids est de 18 grammes. L'homme (l'enfant) moyen pèse 20 k. 76; le fils d'ouvrier de fabrique, 20 k. 58.

A treize ans, l'homme normal pèse 34 k. 38, et l'ouvrier de fabrique, 29 k. 35 : différence : 4 k. 93. A seize ans, la différence atteint 10 k. 57.

Le tableau comparatif s'arrête entre quarante et cinquante ans.

Dr Burggraeve. *Choses de notre temps.*

AA. P. 123. — Le recrutement de la prostitution sous le régime du servage en Russie.

Mlle D. avait eu le talent d'extorquer aux 27 personnes qui formaient sa part d'héritage 3,100 roubles. Car les 16 hommes lui payaient 2,400 roubles, et les 11 femmes 700 roubles, ce qui relativement est encore plus exorbitant, vu la modicité des gages que reçoivent les servantes.

On a voulu m'expliquer l'obroc de ces femmes par des suppositions tellement infamantes que j'ai refusé de les admettre ; il est probable, en effet, qu'en ce qui concerne Mlle D., elles n'étaient que des calomnies. Toutefois, je puis certifier que, dix ans plus tard, j'ai pu me convaincre qu'à Rostof,

Mme G., veuve d'un médecin, s'adonnait à une spéculation de ce genre en employant les traitements les plus rudes contre les malheureuses qui voulaient se soustraire à la honte. Il est vrai queMme G. n'avait eu en partage que deux familles, en tout 4 hommes, 2 femmes et 6 filles.

SCHEDO FERROTI, *Études sur l'avenir de la Russie*, p. 40.

BB. P. 126. — Historique et réglementation de la prostitution.

I. La prostitution apparaît seulement ou, pour mieux dire, se sépare de la reproduction, à l'époque où l'accroissement de la productivité de l'industrie alimentaire, dû à la pratique de l'élève du bétail et à la mise en culture des végétaux propres à la nourriture de l'homme, permit de conserver une proportion croissante de l'élément féminin[1]. Quoiqu'elle fût interdite au peuple d'Israel[2], elle s'exerça et se propagea chez les Juifs par l'importation de femmes étrangères, — probablement d'esclaves achetées en vue de ce genre d'exploitation (le mot

1. Voir à la note B, l'effet restrictif de l'ouverture du débouché de Shanghaï sur l'infanticide des filles à Pang-Yong.

2. Ne prostituez point votre fille, de peur que la terre en soit souillée et qu'elle ne soit remplie d'impiété.

Lévitique, chap. XIX, § 29.

Il n'y aura point de femme prostituée d'entre les filles d'Israël, ni de fornicateur et d'abominable d'entre les enfants d'Israël.

Deutéronome, chap. XXIII, § 17.

nakria par lequel on désignait les prostituées signifie aussi étrangère). Dans l'Inde, en Assyrie, en Phénicie, en Égypte et, plus tard, en Grèce, elles appartenaient à des temples pour lesquels leur exploitation était une source abondante de revenus; les temples de Paphos et d'Amathonte, voués au culte de Vénus dans l'île de Chypre, étaient particulièrement renommés. En Grèce, toutefois, les cités et les propriétaires d'esclaves ne tardèrent pas à faire concurrence aux temples. Solon fonda à Athènes la première maison « municipale et laïque » de prostitution et il en recruta le personnel par l'achat d'esclaves étrangères; cette institution paraît avoir été très favorablement accueillie, témoin le remerciement que lui adresse ce personnage d'une comédie, cité par Athénée : « Tu as été notre bienfaiteur à tous par cette invention si utile au peuple ou plutôt au salut public dans une ville pleine d'une jeunesse ardente. » A Rome, la prostitution, après avoir été le monopole des prêtres d'Isis, devint un mode général d'exploitation des femmes esclaves, soit qu'elles fussent simplement assujetties à une redevance comme plus tard en Russie, ou vendues à un entrepreneur, un *leno*, qui les exploitait aussi longtemps qu'elles étaient propres à cette industrie et les revendait ensuite à vil prix. A l'époque de la décadence romaine on vit la prostitution se développer à mesure que les charges de l'entretien d'une famille, aggravées par l'impôt, agissaient davantage pour décourager le mariage; elle s'exerçait non seulement dans les lupanars mais encore dans les bains, dans les boutiques de barbiers. Sous l'influence de la réaction morale provoquée par le christianisme, des mesures sévères furent prises pour la réprimer.

Théodose le jeune et Valentinien firent fermer les maisons publiques, mais ces mesures prohibitives n'eurent d'autre effet que d'encourager la prostitution clandestine. Il en fut de même des capitulaires de Charlemagne et des ordonnances de saint Louis, interdisant la prostitution sous les pénalités les plus rigoureuses. Saint Louis fut obligé finalement de tolérer les maisons de prostitution, tout en en défendant l'entrée aux « sénéchaux, baillis et tous autres officiants et servicials de quelque estat ou condition qu'ils soient. » Il fit bâtir même pour les prostituées un hôpital spécial : la maison des filles-Dieu.

Comme toutes les autres industries, la prostitution s'organisa en corporation. A Paris, cette corporation fut placée sous l'autorité du « roi des ribauds » et ensuite sous celle d'une reine. Elle avait ses statuts, sa « constitution », et ses membres assistaient à une messe solennelle le jour de la fête de sainte Marie-Magdeleine. Comme toutes les autres industries encore, elle se localisa dans certaines rues : Froidmantel, Glatigny, du Renard, Transnonain, etc. ; dans beaucoup d'autres villes, elle avait une organisation analogue. A Genève, la « Reine » de la corporation était nommée par les magistrats et prêtait serment d'exécuter les règlements. Mais cette organisation tutélaire fut peu à peu entamée et finit par disparaître, lorsque l'émancipation des communes eut substitué à l'autorité seigneuriale l'autorité communale beaucoup plus réglementaire sinon tyrannique et non moins avide. Certaines municipalités exploitèrent pour leur compte les maisons de prostitution; le plus grand nombre se bornèrent toutefois à la réglementer et à la taxer. C'est de ce régime qu'est issue la réglementation actuelle.

II. Cette réglementation telle qu'elle existe dans la plupart des pays civilisés repose tout entière sur l'exclusion du droit commun de l'industrie de la prostitution. Elle soumet les établissements dans lesquels elle s'exerce et les individus qui s'y livrent à l'arbitraire de la police. En voici les dispositions essentielles :

1° Aucune maison dite de tolérance ne peut être établie sans l'autorisation du pouvoir chargé de la police. Cette autorisation n'est accordée qu'à titre précaire, et elle est toujours révocable.

2° Les prostituées doivent être inscrites à la police et munies d'une carte, laquelle est imposée d'autorité aux femmes soupçonnées de se livrer à cette industrie. Leur inscription les soumet à un code particulier, et à des mesures de répression que la police se charge d'appliquer, sans l'intervention des tribunaux. Elles sont astreintes à une visite sanitaire, et séquestrées dans un hôpital-prison lorsqu'elles sont atteintes des maladies auxquelles les expose l'exercice de leur métier [1].

1. « Lorsque la prostituée malade est guérie, dit le dr Reuss, elle ne peut quitter librement Saint-Lazare : elle est ramenée à la préfecture de police, où elle subit une contre-visite au dispensaire avant d'être mise en liberté. Cette contre-visite a pour but de vérifier l'état de santé de la fille ; celle-ci est conduite ensuite devant le chef ou le sous-chef du bureau des mœurs, à qui elle est tenue de déclarer où elle va habiter et quel genre de vie elle veut adopter. »

Dans sa critique du *Rapport Journeil*, M. Yves Guyot réprouve énergiquement ce système d'hôpitaux-prisons.

« Que votre hôpital, dit-il, n'ait pas la porte plus fermée que les autres. Si vous voulez y amener la malade, donnez-lui la sécurité qu'elle puisse en sortir quand elle voudra. Pour la retenir, la persuasion sera autrement efficace que la contrainte.

« L'expérience a été faite en Angleterre. »

« Le Dr Charles Drysdale, médecin du *Rescue Society's Lock*

Les effets de cette mise hors du droit commun et de cette réglementation arbitraire ont été les mêmes partout. 1° Les entreprises de prostitution, livrées à la discrétion de la police, se trouvent placées dans une situation précaire qui ne leur permet de subsister qu'à la condition de réaliser des bénéfices extraor-

hospital, déclare « que les femmes et même les très jeunes filles y restent volontairement six mois jusqu'à ce qu'elles soient complètement débarrassées de tout symptôme syphilitique ; et je pense que ce serait un cas universel, si les malheureux atteints de maladies vénériennes pouvaient librement se faire soigner ».

« M. le Dr Cooper, secrétaire de la Société de secours, est du même avis. M. T. R. Lance, chirurgien du *London Lock hospital*, était autrefois partisan de la guérison forcée ; mais l'expérience lui a prouvé que si les femmes pouvaient quitter un hôpital à leur gré, un plus grand nombre y entrerait.

« Le Dr Jago, de Plymouth, est partisan de l'admission volontaire dans les hôpitaux qui ne seraient pas appelés des hôpitaux fermés ; il voudrait que les malades vénériens fussent mêlés avec tous les autres.

« Sans doute, ajoute-t-il, il y aurait quelque difficulté à l'arrivée d'un nouveau régiment ou d'un vaisseau. Quelques-unes des femmes probablement s'en iraient sans être guéries ; mais beaucoup qui ne viennent pas du tout à l'hôpital, sous le régime de la contrainte, y entreraient, et à la longue le gain serait plus grand que la perte. Les femmes désirent être guéries de ces maladies tout aussi bien que les hommes, et même plus. »

« D'après une interprétation d'un article de la loi sur les pauvres de 1867, les médecins de Workhouses ont le droit de détenir les personnes atteintes de maladies mentales, de maladies contagieuses, jusqu'à complète guérison. Une enquête a été faite en janvier 1880 auprès d'eux : soixante-quinze qui sont à la tête des plus grands Workhouses ont répondu, et presque tous ont déclaré que la persuasion était complètement suffisante pour engager les malades à rester tout le temps nécessaire pour leur guérison. D'après l'ensemble des témoignages, on peut conclure que sur 100 femmes atteintes de maladies vénériennes, 75 restent aussi longtemps que le médecin le désire ; que 25 quittent avant d'être complétement guéries, mais que sur ces 25 femmes, se trouvent des femmes mariées infectées par leur mari, des jeunes filles qui ne sont pas prostituées. Elles retournent à leurs travaux sans danger pour personne. » *

* Yves Guyot. *Le rapport Journeil*, p. 78.

dinaires aux dépens de leur misérable personnel. 2° L'exploitation odieuse dont ce personnel est victime a eu naturellement pour effet d'en rendre le recrutement plus difficile. La prostitution en maison a diminué mais pour être remplacée par la prostitution en chambre, infiniment plus dangereuse au point de vue sanitaire [1]. 3° Le régime à la fois draconien et arbitraire auquel sont assujetties les prostitutuées inscrites a développé la prostitution clandestine, plus dangereuse encore que la précédente, et encouragé sinon créé l'industrie des souteneurs [2]. Voilà quels ont

1. Malheureusement pour la morale, pour la santé et pour la sécurité publique, dit le Dr Reuss, les maisons de tolérance déclinent de plus en plus. Leur nombre diminue progressivement et, chaque année, l'on constate la disparition de l'une ou de l'autre d'entre elles. Il faut déplorer le fait, et se garder de s'en réjouir. Des observateurs superficiels, certains moralistes ne manqueront pas de se féliciter de la fermeture graduelle mais incessante des lupanars; ils ne se rendent pas compte que c'est la prostitution clandestine qui tue la maison publique; que c'est elle qui grandit et se développe au fur et à mesure que ces maisons disparaissent, et que le nombre des filles inscrites isolées s'élève en même temps. Il est bien plus difficile de surveiller efficacement les filles isolées que les filles en maison ; cette difficulté est augmentée encore quand il s'agit de filles clandestines, et les dangers que court la santé publique s'en accroissent d'autant.

(En 1842, il y avait à Paris 193 maisons de tolérance ; en 1888 on n'en comptait plus que 67).

La prostitution, par le Dr L. Reuss, p. 96.

2. Comment un souteneur, dit le Dr Reuss, arrive-t-il à trouver une femme qui veuille bien travailler pour lui ?

Le souteneur ou l'individu qui aspire à le devenir commence par rendre quelques services à la fille sur laquelle il a jeté son dévolu. Il va attendre à la sortie de Lourcine, par exemple. une femme qui quitte l'hôpital ; celle-ci n'est pas rassurée sur son avenir et elle a peur des recherches de la police ; elle est heureuse de trouver quelqu'un qui lui indique le moyen d'y échapper. qui lui désigne un endroit où elle pourrait, sans crainte d'être arrêtée, raccrocher les passants ; lui-même la conduira à cet endroit et l'avertira de l'approche des inspecteurs; il joue donc là le rôle de *placier* ; mais il ne tardera pas à en-

été les résultats les plus clairs du régime de la réglementation. A la liberté de l'industrie de la prostitution on oppose, à la vérité, l'intérêt de la santé publique et la nécessité de contenir dans les limites les plus étroites une industrie immorale et malsaine. Mais on pourrait aisément démontrer que le régime du droit commun présenterait, sous ce double rapport, des avantages et des garanties que la réglementation est impuissante à fournir. La liberté n'implique, en effet, ni le droit de nuire à autrui, ni le droit d'empiéter sur le domaine public, à quoi on peut ajouter qu'une industrie stimulée par la concurrence est intéressée naturellement à rechercher les moyens les plus propres à supprimer ou à atténuer les nuisances qu'il est dans sa nature de causer. Les entreprises de prostitution seraient rangées, sous un régime de droit commun, dans la catégorie des industries dangereuses et insalubres ; elles ne pourraient s'établir qu'après une enquête *de commodo et incommodo* et seraient, par conséquent, reléguées dans des endroits qui y seraient spécialement affectés, tandis que sous le régime actuel, elles sont une cause de contamination et de dépréciation pour les habitations avoisinantes. La prostitution ne pourrait de même — pas plus qu'aucune autre industrie — s'exercer dans les rues, les places, etc., qui appartiennent au domaine public. Enfin, des établissements placés dans des conditions économi-

seigner à la fille qu'il protège ainsi mille finesses pour dépister les agents; il lui indiquera les garnis ou les débits de vins où elle pourra amener ses pratiques. La reconnaissance sera une première cause de l'attachement que la femme éprouvera pour lui ; elle trouvera tout naturel, quand il jugera son éducation achevée, qu'il en profite et qu'il prélève en retour des services rendus une forte dime sur sa recette.

Dr L. Reuss. *La prostitution*, p. 89.

ques de stabilité et de liberté ne tarderaient pas à recourir, sous le stimulant de l'intérêt, à des procédés d'assainissement plus efficaces et moins répugnants que ceux auxquels la réglementation soumet aujourd'hui « la chair à prostitution. »

Malheureusement, le droit commun rencontre en cette matière des adversaires aussi bien dans le camp des utopistes, qui veulent supprimer la prostitution au moyen d'une législation pénale, que dans celui des policiers, auxquels le régime actuel procure les jouissances de l'arbitraire sans parler des autres.

Voir *l'Histoire de la prostitution*, par Ph. F. Debray ; *l'Histoire de la prostitution chez tous les peuples*, par Pierre Dufour ; *l'Histoire de la prostitution dans l'antiquité*, par Edouard Montagne ; *De la prostitution en Europe jusqu'au* XVIe *siècle*, par A. Rabutaux ; *La prostitution*, par Yves Guyot ; *De la prostitution dans les grandes villes au* XIXe *siècle*, par le Dr Jeannel ; *La prostitution à Paris et à Londres*, par C. J. Lecour ; *La prostitution à Marseille*, par le Dr Mireur ; *De la la prostitution dans la ville de Paris*, par Parent-Duchalelet ; *La prostitution*, par le Dr L. Reuss, etc., etc.

CC. P. 148. — Comment remédier à la dégénérescence des races. — Le rôle de l'opinion publique.

Les races sont en voie de dégénérescence bien plutôt que sur le chemin de l'amélioration : cela n'est guère douteux : et pour l'homme, comme pour les races d'animaux et de plantes, il conviendrait de

restaurer le type en opérant de la sélection, en favorisant la procréation par les individus vigoureux et sains, et en mettant toutes les entraves à la procréation par les individus physiologiquement inférieurs[1].

L'époque où nous sommes retentit volontiers des clameurs de ceux qui, sous des étiquettes variées, réclament la tête de l'odieux individualisme, et appellent l'avènement du socialisme. Très clairvoyants à l'endroit des devoirs qu'auraient les autres à leur propre égard, — le droit de chacun étant, semble-t-il, ce que les autres ont le devoir de lui accorder, — ils ont, au milieu d'exagérations et de prétentions inadmissibles, contribué au développement du sentiment de la solidarité, et de l'altruisme ; ils ont aidé à l'amélioration de la condition légale de la femme, du sort de l'enfant, de l'infirme, du pauvre. De quelque nom qu'on veuille baptiser la tendance, elle a pour effet que les différents membres de la communauté, petite ou grande, mettent un peu moins au premier plan leurs droits et tiennent un peu plus compte des obligations qu'ils comprennent avoir à l'égard des autres, et, en particulier, des déshérités. C'est la conscience

1. Voici un exemple de ce que peut coûter à la société une famille d'alcooliques.

Une femme meurt, au commencement de ce siècle, alcoolique. Sa postérité, jusqu'à nos jours, a compté 834 individus.

On a pu reconstituer l'existence de 709 d'entre eux, et voici les résultats notés par le professeur Peellmann (de Bonn).

106 étaient nés hors du mariage ; 162 ont été mendiants ; 64 ont vécu comme pensionnaires dans les dépôts de mendicité ; 181 femmes ont mené une vie de débauche ; 76 ont été condamnés pour délits graves ou tentatives criminelles ; 7 ont été condamnés pour meurtre.

En soixante-quinze ans, cette famille a coûté à l'État allemand en secours d'indigence, entretien dans les prisons et dommages causés, la somme totale de 6,250,060 francs.

sociale qui se réveille; le sentiment du devoir social se fait jour.

Ceci posé, ne serait-ce pas un devoir social que la sélection dont il vient d'être parlé? Ne serait-ce pas un devoir, envers les petits êtres qui vont naître et qui, tôt ou tard, — plus souvent tôt que tard, d'ailleurs, — devront se mettre au travail et gagner leur vie, de les équiper le mieux possible pour la lutte, dès le début? Ne serait-ce pas un devoir de ne donner la vie qu'à des êtres capables de fournir l'effort, et qui ne seront pas, dès le début, voués à la défaite, par leurs tares ou imperfections héréditaires? En un mot, ne serait-ce pas un devoir, à l'égard de la postérité, que de permettre ou rendre possible la procréation à ceux-là seuls qui présentent des garanties de santé et de vigueur suffisantes?

Ce n'est pas toutefois par les règlements et la loi qu'on peut espérer voir se faire la sélection nécessaire à l'amélioration de la race. C'est seulement par l'opinion publique, par la conscience de chacun. Et il faut l'éclairer, cette conscience. Elle en a singulièrement besoin. Le degré d'ignorance où se trouve la masse — et par là entendez les 999 millièmes — est souvent déconcertante. Il est manifeste qu'il s'enseigne dans nos écoles bien des choses inutiles, et que d'autres très utiles, et importantes au point de vue de la pratique, ne sont pas seulement mentionnées. C'est par l'école qu'il faut commencer, et les grands faits de l'évolution et surtout de cette puissance formidable qui a nom hérédité, doivent être exposés. Il faut qu'à l'âge du mariage, les uns et les autres sachent ce qu'il en est — ce qu'on peut savoir — de l'hérédité, de ses lois, de ses dangers; et nul ne doit pouvoir arguer de son ignorance et

dire : « Je ne savais pas ». Nul n'aura d'excuse pour ne pas se demander : « Suis-je d'une espèce à propager? » Le monde tirera-t-il profit de l'addition de quelques échantillons du même genre ? Peut-être s'inquiétera-t-on un peu moins de la dot, un peu moins aussi du nom et du sang, mais la santé tiendra une plus grande place dans les préoccupations. Ce sera au profit de tous, d'ailleurs. Voilà le point sur lequel il convient qu'une opinion publique bien ferme se constitue : elle doit se prononcer nettement en faveur de la sélection des plus vigoureux, et le mariage des chétifs et tarés doit être envisagé comme une mauvaise action, comme un attentat à l'égard des êtres qui pourront en naître.

Pensez-vous que cela soit impossible ? Mais une ségrégation analogue existe déjà. Depuis des siècles des hommes et des femmes renoncent au mariage et entrent dans les ordres pour y mener une vie d'abnégation et de dévouement, et, plus souvent qu'on ne pense, la question de santé fait échouer un projet de mariage, et l'on renonce définitivement à fonder un foyer en raison de l'hérédité qu'on infiltrerait à ses descendants. Le sentiment existe : il le faudrait développer par un enseignement judicieux, basé sur des faits, des exemples dont l'histoire naturelle et l'histoire de l'homme sont remplies. A ce prix se fera la sélection désirable, l'élimination progressive des éléments chétifs et faibles et l'amélioration générale de la race. La lutte restera aussi dure que par le passé, mais, au moins, le nombre sera moins grand de ceux qui sont vaincus d'avance, écrasés par leur hérédité et dont la vie n'est qu'une longue douleur, une souffrance prolongée. Ce sera autant de gagné sur notre planète où tout jour est un nouveau combat

et où toute vie, selon l'expression de Carlyle, est *a hattle and a march*, une bataille et une étape. Au lieu de réformer les incapables, empêchons-les de se produire.

HENRY DE VARIGNY. Un devoir social. (*Journal des Économistes*, 15 juillet 1896.)

DD. P. 151. — Les étalons nègres.

Les plantations de sucre, dit Merivale, sont exploitées à Cuba, grâce à la traite, avec une énorme dépense de vies humaines que de nouvelles recrues remplacent sans cesse. La vie moyenne d'un esclave à Cuba n'est que de dix années. Cette *consommation* fit désirer l'accroissement de la population nègre. Aussi on s'occupa activement, à Cuba, de favoriser son développement, et, en 1854, l'administration métropolitaine prenait des mesures pour encourager par des primes l'éléve de la race noire comme on fait en Europe pour la race chevaline. (Leroy-Beaulieu. *De la Colonisation chez les peuples modernes*). Dans les plantations du Brésil, les voyageurs européens s'étonnaient de voir les nègres les plus vigoureux, les mieux bâtis, dispensés de tout travail. On leur apprenait que ces beaux garçons faisaient fonctions d'étalons.

EDOUARD VANDER SMISSEN. *La Population*, p. 48.

EE. P. 151. — La communauté des perfectionnistes d'Onéida.

« Instituée principalement en vue du perfectionnement de la race humaine, cette communauté, lisons-nous dans une brochure de M. G. Noyes Miller (*After the Strike of a sex*), s'est transformée en une société par actions (Joint stock Company) après avoir offert, pendant trente-trois ans, le spectacle harmonieux et prospère d'une forme de société dans laquelle la possession privée des personnes comme des biens était abolie. Les parts de la propriété considérable qui avait été accumulée par les membres de la communauté ont été distribuées entre eux, à l'amiable, le montant attribué à chaque individu étant proportionné au nombre de ses années de service. Il n'y a eu aucune distinction dans le partage. Les femmes ont été traitées sur le pied d'égalité avec les hommes. Les enfants nés dans la communauté ont reçu une annuité.

« Les cinq branches d'industrie établies par la communauté ont continué d'être exercées sans interruption, et elles donnent des dividendes suffisants pour procurer à ses membres une existence confortable. Les jeunes gens se sont mariés entre eux après la dissolution de la société communiste et ils ont créé d'heureuses familles. M. Noyes, qui en était le directeur, est mort en 1886, et ses successeurs ont résisté à la tentation de former de petites communautés, dans la ferme croyance que sous sa direction inspirée ils ont fourni au monde un heureux modèle dont profiteront les édificateurs futurs d'un état de société beaucoup plus vaste et plus parfait. »

En attendant, malgré le bonheur que cette société communiste procurait à ses membres, elle s'est dissoute ; ce qui ne prouve pas précisément que le régime de la communauté soit préférable à celui de la propriété individualisée.

Mais le trait original de la communauté d'Onéida résidait dans le régime qui s'y trouvait en vigueur pour le perfectionnement de la race. Sur ce régime, un des savants collaborateurs du *Journal des Économistes*, M. Georges N. Tricoche, a bien voulu nous procurer les curieux renseignements dont voici le résumé :

Il semble résulter des déclarations de M. Noyes comme des observations faites par certains voyageurs ou ethnologistes que les règles principales qui régissaient la propagation scientifique des perfectionnistes étaient les suivantes :

1° Un choix tout particulier des individus qui étaient destinés à participer aux « experiments ».

2° Certaines réglementations relatives à la consommation des actes de reproduction.

En ce qui concerne le premier on se montrait sévère sous le rapport du recrutement des membres, et l'on s'attachait à *perfectionner* les sujets au physique et au moral par tous les moyens possibles.

Sous le rapport des règles relatives à l'union des sexes, on était entré dans le détail le plus minutieux. Sur ce point la brochure *Essay on scientific propagation* est édifiante — quoique d'une lecture un peu crue. Tout se faisait méthodiquement, scientifiquement. On choisissait, par exemple, un groupe d'individus des deux sexes bien conformés, sains de corps et d'esprit, et décidés à suivre strictement et sérieusement les règles de « l'experiment », et on consti-

tuait des unions passagères, mais quasi-légales (au point de vue d'Onéida) entre les divers individus du groupe. Il n'y avait pas de promiscuité. C'étaient des unions régulières valables pour la durée de l'expérience. Le nombre de *séances*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, était fixé à l'avance ainsi que leur époque — cette dernière choisie en considération de certaines règles d'hygiène —. Toutefois, il arrivait que certains mâles étaient obligés d'opérer sur plus d'une femelle dans le cours d'une même expérience, mais c'était exceptionnel. Je ne l'ai trouvé écrit nulle part, cela résulte de diverses statistiques.

Un rapport du *Health Report of Oneida Cy*, cite par exemple un « experiment » où prirent part 24 femmes et 20 hommes, à raison de 4 séances par mois, le résultat fut 16 « impregnations » — une moyenne très acceptable. Mais ce n'était pas le chiffre des naissances auquel on s'attachait, c'était la *qualité*. Or la qualité semble bonne, car il est de fait que jamais aucun enfant né des « expériments » ne fut idiot, déformé, muet ou infirme de naissance.

Ce fait est admis par la « Médical Gazette », opposée aux perfectionnistes. On a reproché aux Onéidiens que leur doctrine, leurs réglementations des fonctions sexuelles devaient avoir des conséquences désastreuses sur l'équilibre cérébral et le pouvoir reproducteur des sujets — surtout des mâles.

Ils paraissent avoir répondu victorieusement à cette attaque en publiant leurs statistiques médicales, dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, les perfectionnistes étant de fort honnêtes gens en somme.

De plus, il résulte de l'examen microscopique de différents spécimens spermatiques, que les hommes

conservaient leurs facultés reproductrices jusqu'à 65 et 70 ans, à Onéida, même s'ils ne participaient plus aux pratiques de la communauté.

M. Nordhoff, qui a visité la communauté vers 1875, a trouvé les communistes en brillante santé ; ils étaient supérieurs intellectuellement aux Shakers Eben Ezers, etc. Toutefois, les femmes lui semblèrent légèrement au-dessous de la moyenne de la population masculine.

J'ai vu moi-même peu d'anciens perfectionistes, mais j'ai eu grandement à me louer de ceux avec qui j'ai été en relations d'affaires. Je les ai trouvés courtois, d'une instruction supérieure et parfaitement élevés.

Voici la liste des publications de la communauté des perfectionistes d'Onéida :

HISTORY OF AMERICAN SOCIALISMS. By, J. H. Noyes, 678 pp. 8vo.	$ 3 00
HOME TALKS, By, J. H. Noyes, 358 pp. 16mo. . . .	1 00
SALVATION FROM SIN THE END OF CHRISTIAN FAITH, Pamphlet.	» 20
PAUL'S PRIZE; VICTORY OVER DEATH, By, J. H. Noyes, Pamphlet.	» 10
MUTUAL CRITICISM; COMMUNISTIC METHOD OF GOVERNMENT, Pamphlet.	» 20
HEALTH REPORT OF THE ONEIDA COMMUNITY, By T. R. Noyes. M. D.	» 20
AMERICAN COMMUNITIES, By Wm. Alfred Hinds, Cloth, 75c. PAPER.	» 40
TRAPPER'S GUIDE, By S. Newhouse, Cloth.	1 00
FOOT-NOTES, By Alfred Barron, Cloth.	» 75
BACK ANNUAL VOLUMES ONEIDA CIRCULAR, Bound. . .	1 50
— — — Unbound. .	» 75
BACK ANNUAL VOLS. AMERICAN SOCIALIST, Bound. . .	1 50
— — — Unbound. .	» 75

On peut citer encore aux États-Unis, la propagande faite par Mrs Martin (auparavant Mrs Victoria ClaffinWoodhull), pour l'amélioration de la race humaine. Mrs Martin a exposé ses vues sur cette question à un rédacteur du *Courrier de l'Europe* mais sans indiquer d'autre moyen pratique (?) que l'interdiction des unions des individus malsains, vicieux ou mal conformés.

« La race humaine, a-t-elle dit, comparée aux races animales, est la plus pauvre. Elle est déchue. La cause en est à ses vices et à ses passions. Il faut donc la réformer. C'est une tâche difficile, je n'en doute pas : cependant je l'ai entreprise. Je sais que je vais me heurter à beauçoup de préjugés, à beaucoup d'habitudes, à la liberté individuelle même. Mais, aux grands maux les grands remèdes. Ce ne sera qu'en employant un moyen radical qu'on y arrivera, et il faut le faire, si nous ne voulons pas voir crouler cet édifice appelé la société, que les vices et les passions rongent de plus en plus. Le remède, le voici : Il faut empêcher la naissance d'individus pouvant hériter des difformités ou des vices de leurs parents. Quoique j'approuve l'institution du mariage, je dois avouer que, généralement, on s'unit trop à la lègere, sans savoir si l'époux ou l'épouse seront aptes à remplir, dans le bon sens du mot, leurs devoirs conjugaux, c'est-à-dire de procréer des enfants beaux, bien conformés, sains de corps et d'esprit. Une étude sérieuse devrait être faite sur les sujets avant de les marier, et toute personne trouvée atteinte soit d'un vice physique, soit d'un vice moral, devrait être impitoyablement rejetée. On empêcherait aussi l'union des gens trop paresseux et sans ressources. Par ce triage, on arriverait facilement à réformer notre race,

à diminuer le paupérisme et à ramener un peu de bonheur sur notre pauvre terre. Et pour vous montrer, monsieur, combien mon idée est justifiée par la religion chrétienne, vous trouverez à la première épître de saint Paul aux Corinthiens, chapitre III, versets 16 et 17 : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'esprit de Dieu habite en vous ? Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira, car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes. » Ainsi aux commandements de la Bible, qui sont devenus des lois sociales, tels que : « Tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne diras point de faux témoignages contre ton prochain », etc., ne pourrait-on pas ajouter : « Tu ne te marieras point lorsque tu seras difforme ou malade, tu ne souilleras point le temple de l'Éternel ? »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE..... 1

CHAPITRE PREMIER. — La reproduction des espèces inférieures, végétales et animales..... 3
CHAPITRE II. — Les agents et les mobiles de la reproduction de l'espèce humaine..... 15
CHAPITRE III. — Comment la concurrence vitale a agi pour obliger l'homme à gouverner utilement sa reproduction..... 20
CHAPITRE IV. — Les coutumes et les lois relatives à la population dans les temps primitifs et chez les peuples arriérés..... 26
CHAPITRE V. — Les coutumes et les lois relatives à la population dans le second âge de la civilisation. La reproduction des classes asservies..... 35
CHAPITRE VI. — Les coutumes et les lois relatives à la population dans le second âge de la civilisation. La reproduction des classes libres..... 43
CHAPITRE VII. — La liberté de la reproduction et ses premiers effets..... 52
CHAPITRE VIII. — Malthus..... 62
CHAPITRE IX. — L'accélération et le ralentissement du mouvement de la population des peuples civilisés..... 70
CHAPITRE X. — Le ralentissement du mouvement de la population en France..... 79
CHAPITRE XI. — L'émigration et l'immigration..... 89
CHAPITRD XII. — L'affaiblissement de la qualité de la population..... 105

CHAPITRE XIII. — L'affaiblissement de la qualité de la population (suite) 117
CHAPITRE XIV. — La viriculture 128
CHAPITRE XV. — Les applications de la viriculture. La mise en équilibre de la population avec ses moyens de subsistance 136
CHAPITRE XVI. — La conservation et l'amélioration de la qualité de la population 146
CHAPITRE XVII. — Les remèdes à la prostitution 154
CHAPITRE XVIII. — Conclusion 159

APPENDICE 163

A. L'utilité sociale des liens de parenté 165
B. L'infanticide dans les premiers âges de la civilisation et chez les peuples arriérés 167
C. Le sacrifice des vieillards 172
D. Avances d'éducation professionnelle faites aux esclaves 175
E. Obstacles légaux à l'accroissement de la population.. 177
F. Cause de la stérilité chez les prostituées 180
G. Les lois d'encouragement de la population à Rome 181
H. Effets des guerres et des épidémies sur le mouvement de la population 184
I. La contrainte physique. Le péché d'Onan 187
K. Différence de la natalité et de la mortalité de la classe inférieure et des classes supérieures 188
L. La théorie de Malthus 190
M. Un passage célèbre de l'Essai sur le principe de population de Malthus 194
N. Accroissement de la population des différents États de l'Europe et des États-Unis depuis le commencement du siècle 196
O. Une cause du morcellement du sol et de l'accroissement excessif de la population en Irlande 199
P. Le mouvement de la population en Irlande depuis le commencement du siècle 200
Q. Statistique comparée des mariages dans les différents États de l'Europe 202
R. La question de la population au point de vue de la littérature 204
S. Les effets de la conscription sur la natalité en France. 204

T. L'immigration aux États-Unis de 1820 à 1894..... 205
U. L'émigration étrangère est-elle nuisible à la France?.. 206
V. Le Génie de l'espèce..... 214
W. Les effets du croisement des races..... 221
X. Le devoir conjugal et le but du mariage au point de vue chrétien..... 225
Y. Influence nuisible des encouragements fiscaux et autres sur la qualité de la population..... 228
Z. La diminution du poids et de la taille dans la classe ouvrière..... 231
AA. Le recrutement de la prostitution sous le régime du servage en Russie..... 232
BB. Historique et réglementation de la prostitution..... 233
CC. Comment remédier à la dégénérescence des races. Le rôle de l'opinion publique..... . 240
DD. Les étalons nègres..... 244
EE. La communauté des perfectionnistes d'Onéida..... 245

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Saint-Denis. — Imp. H. Bouillant, 20, rue de Paris. — 10489